

HARTMUT ELSENHANS[*]

Rente, sous-développement et Etat dans le Tiers-Monde

Jusqu'à une date récente, une hausse des revenus des pays du Tiers-Monde a été considérée comme essentielle pour vaincre le sous-développement. Si H. W. Singer[1] a été largement cité et si son approche a influencé intensément la revendication du Tiers-Monde pour un Nouvel Ordre Economique International, sa contribution a été lue d'une manière incomplète. Certes, l'augmentation des recettes en devises pourrait fournir des fonds d'investissement nécessaires au développement du Tiers-Monde, mais la disponibilité même de devises supplémentaires décourage les efforts de diversification économique. C'est Benachou[2], qui a posé le problème de la rente comme revenu qui, tout en créant des sources de financement, limite par son caractère "réactionnaire" la transformation des économies concernées.

La présente contribution part de cette constatation du caractère ambigu de la rente. Son apparition même suppose des structures économiques et sociales spécifiques dans le Tiers-Monde. Celles-ci sont déterminées par le développement économique inégal à l'échelle mondiale. Elles sont caractérisées par des situations de monopole qui supposent la limitation de la concurrence, et l'émergence de classes dirigeantes qui, à la différence d'entrepreneurs capitalistes, s'approprient collectivement le surplus disponible. En même temps la spécialisation des économies du Tiers-Monde décourage l'assimilation des techniques importées. Sur le plan politique, de nouvelles tendances émergent qui poussent à une utilisation productive de la rente. Suite à la crise des années 1930, à la victoire des forces de libération nationale dans les colonies et à l'admission générale de l'interventionnisme étatique pour vaincre le sous-développement, des modes de production de type nouveau se sont constitués dans le Tiers-Monde, que j'appelle des sociétés bureaucratiques de développement, dont j'ai donné des types et les mécanismes essentiels ailleurs[3]. Répétons pourtant certains traits essentiels : la classe-Etat est composée par les membres de gouvernements, administrations, armée, partis, organisations des masses, directions d'entreprises publiques qui décident de l'affectation de la masse du travail social, s'approprient le surplus, décident du surplus et dirigent les appareils politiques, sociaux et culturels, dont la fonction est la reproduction ou la stabilisation du pouvoir de cette classe. On appartient à cette classe à partir d'un poste. Cette classe s'approprie le surplus collectivement à partir d'instances politiques ou administratives. Ses membres ne sont pas contraints de valoriser le surplus sous forme de capitaux concurrentiels. Si ces modes de production ont des logiques

spécifiques dans l'organisation du travail, l'appropriation et la répartition du surplus et l'organisation des rapports entre classes privilégiées et classes sous-privilégiées, ils n'échappent pas à la logique de la rente.

1 – La rente-expression et base du développement inégal à l'échelle mondiale

Les différentes formes de rentes^[4] ne sont liées à la dotation en ressources naturelles qu'en apparence, malgré le fait que les rentes les plus importantes sont tirées de l'exportation de matières premières. Même dans le cas des matières premières d'origine minérale, la disparition de la rente différentielle devrait être le cas normal : supposons que la production de pétrole est moins coûteuse en Arabie Séoudite que dans le reste du monde. La production séoudienne sous régime de concurrence libre s'élargira et chassera le pétrole du reste du monde du marché. Son prix s'établira au niveau des coûts de remplacement des réserves. Les différentes compagnies pétrolières peuvent recevoir des profits au-dessus du taux de profit ordinaire, parce que chaque compagnie poursuivra une politique de préservation de son potentiel de production. Si l'épuisement des ressources bon marché menace, chacune ne vendra qu'à un prix où les coûts de prospection de nouveaux gisements seront couverts. Le reste de rente que l'on peut alors déceler n'est normalement rien d'autre que le coût du maintien du potentiel productif et de son accroissement ; son revenu n'est pas différent du profit dans les autres branches, qui sont plutôt déterminés par les coûts de l'élargissement du potentiel productif que par les coûts du capital fixe immobilisé.

De même pour l'appropriation de la rente de consommateur (qui émerge dans l'exportation de certains produits d'origine agricole) la limitation des rapports marchands est nécessaire. Si pour le coton, le sucre et les oléagineux, des productions de substitution directes existent (coton des Etats-Unis, sucre de betterave, graisses produites dans les pays du Centre), les prix des autres produits tropicaux ne sauraient en aucun cas être dérivés à partir des coûts de substitution. D'une part, la consommation de produits comme le café et le thé dépend d'habitudes relativement stables (la consommation est dite "habit-forming"), d'autre part elle est peu liée aux prix, mais évolue en fonction des revenus. Il est certain qu'une hausse du prix du café au niveau des coûts de production sous serres dans les pays industriels (si cela était techniquement faisable) engendrerait un changement du comportement des consommateurs. La rente qui peut être appropriée dans l'exportation de tels produits tropicaux doit être estimée à partir de la théorie de la rente du consommateur. Celle-ci n'est qu'une inversion de la théorie de la détérioration des termes de l'échange. Celle-ci prétend, qu'avec une baisse des prix des produits (agricoles) du Tiers-Monde les quantités exportées augmentent si faiblement, que les recettes en devises diminuent. A l'opposé, une hausse des prix devraient conduire à une hausse des recettes, car les quantités exportées ne diminueront que faiblement. Pour être spécialisés sur des produits (agricoles et minéraux) à faible élasticité-prix de la demande internationale, les pays du Tiers-Monde peuvent s'approprier des

rentes, à condition d'intervenir par des mesures administratives dans le marché. Si les coûts de production du café sont faibles, c'est seulement une telle intervention qui permet de hausser le prix, quelle que soit l'utilité que les consommateurs du café tirent de cette consommation.

L'appropriation de ces types de rentes nécessite des structures monopolistes, donc l'existence de classes dirigeantes dans le Tiers-Monde qui ne s'approprient pas le surplus par la concurrence sur le marché. La rente est liée à la limitation des rapports de production capitalistes à l'échelle mondiale, et plus généralement au développement inégal à l'échelle mondiale, et ceci sur un double plan. D'une part, le développement inégal de l'industrialisation contribue à une différenciation internationale des conditions naturelles de production dans l'industrie minière. Les gisements riches n'ont pas été localisés uniquement dans le Tiers-Monde, mais ils y sont "découverts" seulement après que les gisements riches à proximité des centres industrialisés ont été épuisés. Par la baisse des coûts de transport et par le progrès technique, des situations rentières émergent pour les pays du Tiers-Monde. D'une manière analogue, l'émergence de rentes de consommateur suppose des marchés solvables dans le Centre et normalement des coûts de travail relativement bas dans les pays exportateurs.

La rente suppose le non-développement des pays rentiers et y contribue, par ailleurs. Ceci finance un processus parallèle autoentretenu de la perpétuation de la rente par le maintien au pouvoir de classes dirigeantes rentières. Sur le plan économique, la rente décourage constamment l'établissement d'une base technologique locale à cause de l'aisance financière apparente. Sur le plan politique, il y a multiplication des possibilités de distribution de revenus à partir de situations monopolistes, ce qui empêche la constitution de classes bourgeoises et de classes ouvrières autonomes.

La faiblesse du marché intérieur constitué par des revenus des masses faibles, et le retard technologique, qui peut être initialement faible, entraînent une structure de la demande finale et des coûts de production par rapport au prix payé à l'importation qui font apparaître l'appropriation de rentes comme très avantageuse, ce qui entraîne à son tour des structures intérieures des classes dirigeantes dans les pays rentiers qui permettent de freiner la concurrence.

La rente apparaît alors à la fois comme condition et comme résultat du sous-développement du Tiers-Monde. Elle n'est liée aux conditions naturelles de la production que pour des raisons historiques qui tendent à disparaître aujourd'hui, malgré le fait que le montant des rentes continue à être le plus important dans l'exportation de matières premières. Mais au fond, la rente est liée à des rapports sociaux dans un système international qui est déterminé par des différences de maîtrise de la technique comme capacité de l'homme à transformer la nature et par la coexistence de structures politiques et sociales qui tout en permettant l'appropriation de la rente limitent en même temps le développement économique des pays rentiers d'une manière décisive. La lutte pour la rente est l'instrument principal pour la constitution de

telles classes dirigeantes dans le Tiers-Monde. L'appropriation de la rente permet à ces classes en même temps d'affirmer leur pouvoir à l'égard des classes dirigées. Mais le succès même dans l'appropriation de la rente pousse ces classes dirigeantes vers de nouvelles formes de dépendance.

La permanence de la rente comme base des déformations économiques du Tiers-Monde est démontrée par la théorie de la rente cachée [5], qui n'est qu'une application de la théorie des distorsions des prix des facteurs de production, d'après laquelle les biens d'investissement sont trop bon marché par rapport aux coûts de la force de travail. Ceci entraîne le choix de techniques de production trop intensives en capital. Cette distorsion suppose la rente. Imaginons une économie caractérisée par un secteur exportateur hautement productif, qui est contrôlé par des capitaux nationaux suffisamment "organisés" pour pouvoir défendre un revenu considéré comme "approprié" par la limitation de la production. La balance commerciale pourra alors être équilibrée à un niveau où les besoins d'importation du secteur d'exportation sont satisfaits et où le taux de profit mesuré en monnaie internationale n'est que moyen. Cet équilibre de la balance commerciale n'est pas forcément un équilibre de plein emploi.

L'expansion de la production destinée à l'exportation est impossible, car la baisse des prix ne permettrait plus des taux de profit moyens. L'expansion de la production pour le marché intérieur est impossible : Vu le taux de change, elle n'est pas rentable. L'existence d'une rente à la base de ce blocage devient évident si nous voulons préconiser une sortie de cette impasse : L'économie pourrait être lancée, si le taux de change baissait et si cette baisse provoquait une extension de la production. Dans ce cas, la partie locale de la production diminuerait en valeur internationale dans la mesure où les facteurs de production locaux engagés sont reproduits par des marchandises localement produites.

L'Etat pourrait alors taxer les exportations déjà rentables avant dévaluation. La contrepartie matérielle de ce revenu proviendrait de l'expansion de la production à la suite d'une utilisation de ressources locales qui n'étaient pas rentables au taux de change avant dévaluation. Il est évident qu'une telle baisse du taux de change favoriserait des choix de techniques de production plus intensives en composantes locales puisque des produits locaux jusqu'à présent non concurrentiels le deviendraient à cause du prix plus élevé des produits importés, mesuré en monnaie nationale. Ceci entraînerait une mobilisation de la main-d'oeuvre et sa qualification dans la production.

Le chômage dans le Tiers-Monde est donc aussi le résultat d'une consommation de la rente due à la facilité. La productivité élevée par rapport à la moyenne nationale permet un taux de change favorable à ceux qui tirent leurs revenus à partir de ce secteur. L'acquisition des produits respectifs à partir d'une production locale élargirait l'emploi mais diminuerait le niveau de consommation de ceux privilégiés par le secteur exportateur. Un taux de change surévalué peut donc être considéré comme un mécanisme qui sert à réserver la rente aux

ayants-droit du secteur le plus productif. La rente cachée montre un dilemme essentiel : La richesse même des pays du Tiers-Monde fait que la productivité dans certains secteurs paraît élevée de manière à permettre l'appropriation d'une rente à condition de la non généralisation de rapports de production capitalistes, avec la conséquence que la diversification de la production ne paraît pas rentable. L'abaissement du taux de change au niveau où l'emploi de la force de travail dans d'autres secteurs paraît rentable est si important, que la menace de baisse des revenus extérieurs décourage une telle solution. Les pays rentiers sont trop "riches" pour s'insérer dans la division du travail internationale à un niveau de taux de change qui rendrait rentable la mobilisation de leur force de travail. Ils sont en même temps trop "pauvres" pour financer la formation de leur main-d'oeuvre pour que celle-ci puisse être rentablement employée au niveau du taux de change atteint à cause de la rente.

2 – La rente naît à partir de la nature du processus de l'accumulation et est maintenue par les mécanismes essentiels de la propagation du progrès technique

Le capitalisme ne croit pas par une hausse de la composition organique du capital^[6]. Certes, l'apparence peut faire croire que les biens d'équipement utilisés dans les économies capitalistes développées sont de plus en plus chers par rapport au travail direct engagé dans la production. Mais la comparaison entre les prix des biens d'équipement même à partir de prix déflationnés par le taux de l'inflation monétaire d'une part et des heures de travail ou des nombres de travailleurs d'autre part ne saurait indiquer la composition organique du capital. Ou bien on compare les heures de travail direct qu'elles emploient ou bien on compare la valeur des équipements à la valeur de la force de travail engagée – grosso modo les salaires. Si les parts nettes des salaires dans la production nette totale restent stables, le rapport capital/production nette totale est un indicateur pour l'évolution de la composition organique du capital : Ce rapport reste très stable dans les pays capitalistes développés avec une tendance à une légère baisse depuis la fin du XIX^{ème} siècle^[7]. Les équipements plus modernes sont plus chers parce qu'ils incorporent du travail plus cher, mais non pas parce qu'ils incorporent plus de valeur travail.

Constatons que des technologies plus lourdes ne deviennent rentables qu'à condition que la productivité augmente au moins parallèlement à la hausse du coût des facteurs engagés. Voilà des conséquences importantes pour le transfert de la croissance capitaliste à la périphérie : Le Tiers-Monde ne peut devenir concurrentiel qu'à partir de plus faibles coûts qui ne sont pas dûs à la plus faible composition organique du capital. Cela peut être dû à des salaires réels plus bas ou à des conditions naturelles de production plus favorables.

L'intégration des économies du Tiers-Monde dans le système capitaliste mondial conduit à une propagation limitée de la croissance dans ces économies. Si au cours du développement économique le taux de profit tend à augmenter, le taux de profit dans des secteurs exportateurs du Tiers-Monde doit être égal à celui dans les pays

industriels ; il est alors plus élevé que dans le reste des économies du Tiers-Monde. Les profits ne sont pas alors investis dans ce reste des économies du Sud, mais normalement exportés.

La propagation du progrès technique à l'intérieur du système productif maintient ces situations rentières. Le progrès technique apparaît dans toutes les branches de l'appareil productif et se manifeste comme hausse de la productivité des facteurs de production. Pourtant, abstraction faite de mesures sur le plan de l'organisation du processus du travail, cette hausse est due à l'introduction de nouvelles machines. S'il s'agit d'un nouvel avant-produit ou d'une nouvelle forme de traitement de matériaux connus, c'est toujours une amélioration des machines qui préside au progrès technique, quelle que soit la branche.

Supposons une entreprise qui aurait inventé une nouvelle machine. Aussi longtemps qu'elle continue à disposer du monopole technique de cette innovation, elle pourra vendre sa machine à un prix légèrement inférieur au prix de la machine ancienne (plus les gains dûs à l'économie en main-d'oeuvre et en avant-produits). Dans cette situation la productivité totale des facteurs dans les branches utilisatrices de la machine n'aura que faiblement augmenté. Mais la construction de machines est soumise à la concurrence. Des entreprises rivales essaieront d'offrir des équipements comparables, si les prix sont élevés. Une entreprise innovatrice ne pourra alors pas éviter de baisser son prix au niveau où son taux de profit tombe au niveau moyen. Vu l'argument que les coûts de production pour une entreprise doivent englober les coûts de reproduction de son potentiel de production, les coûts du développement d'équipements nouveaux seront incorporés dans ce prix. La baisse du prix de l'équipement nouveau diminue les coûts du capital fixe pour les utilisateurs de ces machines. Statistiquement, la productivité totale des facteurs de production a augmenté. Pourtant, seulement dans le pays producteur de machines, des entreprises existent qui se sont faites financer le développement de techniques de production nouvelles. Un pays non producteur de machines peut participer à l'augmentation de la productivité dans les branches utilisatrices des équipements nouveaux. Il ne dispose pas de filières qui lui permettent de participer à la production de biens d'équipement aux mêmes coûts d'accès. La redistribution de la contribution du progrès technique, obtenue dans la construction de machines, fait, qu'entre pays développés et pays sous-développés la divergence de la productivité des facteurs est toujours plus faible dans les branches consommatrices de machines que dans les branches productrices de machines. Vu la banalisation du travail dans les filières utilisatrices de machines, les coûts de la production peuvent être faibles pour des filières très intensives en capital à partir d'une main-d'oeuvre bon marché[8].

Ceci a des implications pour la stratégie dite d'industrialisation "export-led". Celle-ci repose sur la possibilité de combiner une main-d'oeuvre bon marché avec des biens d'équipement importés. Puisque les filières concernées ne conduisent pas au plein emploi, la poursuite de cette stratégie suppose la diversification vers des filières nouvelles où la

différence de la productivité du travail par rapport aux pays industrialisés est plus grande. En régime libéral, ceci exige un abaissement du coût de la force de travail locale par la baisse du taux de change. Ceci conduirait à une perte en devises peut-être considérable dans les filières déjà concurrentielles. Elle peut être évitée en taxant ces filières pour financer la diversification, donc en appropriant une rente. Déjà Singapour taxe lourdement les productions manufacturières banales pour financer la formation de travailleurs qualifiés dans le but de diversifier vers des filières plus sophistiquées. Hongkong vend les contingents d'exportation aux enchères : Dans les deux cas, les gouvernements ne font rien d'autre que s'approprier une rente. De même, l'Etat est présent dans le succès économique de Taiwan[9].

Le processus de banalisation de produits nouveaux décrit dans la théorie du cycle de production[10] a la même conséquence : la différence de la productivité est la plus élevée pour les produits nouveaux, qui jouissent d'une élasticité élevée de la demande par rapport aux revenus dans les pays industrialisés du Nord.

Donc, même la stratégie export-led, cheval de bataille des protagonistes de l'économie libérale, conduit à l'émergence de rentes.

Les mesures protectionnistes que les pays occidentaux appliquent contre ces exportations montrent que la rente est l'option "second-best" aussi pour l'Ouest dans un monde, où le régime libéral ne conduit pas au plein emploi avec expansion des revenus des masses dans le Sud.

Dans tous les cas mentionnés, la rente apparaît à partir des divergences des productivités sectorielles des facteurs, elles mêmes résultat d'une expansion limitée des rapports capitalistes de production. Cette divergence des productivités sectorielles des facteurs n'est rien d'autre que la caractéristique essentielle du sous-développement défini comme hétérogénéité structurelle. L'homogénéisation des productivités sectorielles ne peut pas être obtenue par les seuls secteurs d'exportation : Un alignement vers le haut n'est pas possible vu les débouchés limités pour les produits où la compétitivité des économies du Tiers-Monde est relativement bonne, tandis que l'alignement vers le bas est bloqué par les classes dirigeantes des pays rentiers vu le danger de pertes considérables en recettes à l'exportation.

L'apparition durable de différences sectorielles de productivité à base de rente est due à l'incapacité du Centre d'intégrer la périphérie dans une économie mondiale homogène. Les impulsions venant du Centre pour "généraliser" le mode de production capitaliste dans la périphérie sont trop faibles pour créer des secteurs d'exportation qui résorberaient le chômage par leurs effets directs ou indirects de création d'emplois. L'insertion dans le système capitaliste mondial crée alors obligatoirement la rente. Le plein emploi par des filières de production où la divergence de la productivité est plutôt faible entre le Sud et le Nord est impossible vu la faible élasticité de la demande par rapport au revenu et aux prix dans l'Ouest tandis que la baisse nécessaire du taux de change pour une stratégie de plein emploi dans le Sud est jugée

comme inacceptable. Le taux de change est alors fixé à un niveau où il y a au moins rente cachée et avec elle un système de prix relatifs qui ne conduit pas à la mobilisation des ressources locales.

La rente désarticule les appareils productifs, en décourageant la production de biens d'équipement, finalement par l'illusion de pouvoir acheter le développement. Comme rente cachée, elle hausse le taux de change à un niveau où la production locale de biens d'équipement devient non rentable. Comme revenu de propriétaires fonciers, elle est dépensée pour des produits de luxe importés. Comme revenu de l'Etat, elle peut être utilisée pour des projets d'investissement qui créent des situations de monopole intérieures, alimentées par la rente. Les rentes de situation qui en découlent ne peuvent disparaître que si une base technologique locale émerge, qui créerait la flexibilité de l'appareil de production. Dans cette perspective, il faudrait s'appuyer sur un marché de masse qui pourtant ne peut pas être seulement le résultat de mesures redistributives. Introduites isolément, de telles mesures financées éventuellement par la rente, risqueraient de décourager la production locale fondée sur une base technologique locale.

3 – La classe-Etat et la rente : La contradiction entre les possibilités de financement par la rente et les effets d'entraînement de la rente

L'appropriation des rentes par les pays sous-développés d'aujourd'hui est effectuée par et au profit des classes-Etat qui dirigent les sociétés bureaucratiques de développement. Le phénomène contradictoire, que la rente permettrait le financement d'une politique de création d'une base technologique et qu'elle permet en même temps de s'en dispenser doit être traité sous l'aspect des capacités d'innovation et d'organisation de ces nouvelles classes dominantes.

A la différence des classes-Etat des anciens modes de production tributaires, les classes-Etat des pays sous-développés d'aujourd'hui sont prodiges en déclarations d'adhésion à la modernisation économique et sociale et au développement économique. A la différence des anciennes oligarchies, qui ont limité l'expansion des rapports capitalistes de production pour consommer la rente, ces classes-Etat essaient d'investir et se sont dotées de moyens institutionnels, telle que la planification, et de secteurs publics importants, pour mener à bien des projets d'industrialisation.

Pour expliquer l'échec relatif des classes-Etat à lever les boucliers qui les empêchent de sortir du sous-développement autoentretenu, je me concentrerai ici sur les aspects suivants :

- la classe-Etat peut difficilement remplir la rationalité économique de son propre projet à cause de sa structure intérieure,
- la classe-Etat risque de détruire la rationalité administrative à cause de sa propre structure,
- par les conditions de son existence et par ses relations avec les autres classes, la classe-Etat a une notion du progrès technique qui

tavorise la dépendance,

- par la nature de ses relations avec l'extérieur, la classe peut se dispenser de l'effort de création d'une base technologique locale,
- par son propre mode de fonctionnement, la classe-Etat ne peut pas libérer l'économie de la contrainte administrative,
- la classe-Etat entretient des relations de clientèle avec les autres classes. Dans ses rapports avec la classe des entrepreneurs privés, elle lie ces derniers à son propre projet social en limitant la concurrence,
- dans son patronage vis-à-vis des ouvriers, la classe-Etat contribue à la dissipation de la rente à des fins non-productives et évite la constitution d'une classe ouvrière autonome,
- les variations entre une gestion orientée vers l'efficacité et une gestion orientée vers le patronage ne sont que des phases alternantes, si les bases économiques pour vaincre le sous-développement, ne sont pas construites, ce que seul permettra une gestion totalement nouvelle de la société et de l'économie.

4 – La menace de destruction de la rationalité économique

La classe-Etat est composée de segments qui rivalisent entre eux pour augmenter leur influence, leurs revenus et leur prestige. Les segments peuvent être constitués à partir de n'importe quel rapport entre leurs membres, pourvu que celui-ci crée un lien de confiance et donc la cohésion. Dans une classe-Etat qui prend son origine dans une armée fortement structurée, l'appartenance commune à des services d'origine peut être une telle base. Là où les liens familiaux restent importants, des segments se constituent à travers des alliances de famille. Il serait pourtant faux d'attribuer l'existence et l'importance de tels liens à un traditionalisme des sociétés concernées. Certes, la pratique de la lutte organisée autour de liens familiaux est héritée. Mais elle est héritée aussi ailleurs. Il suffit de regarder les alliances de famille dans les "grands empires capitalistes". Pour que de tels liens prennent l'importance que l'on connaît, il faut des espaces dans l'ensemble social qui demandent à être structurés, sans que des exigences du système économique en prescrivent les formes. Invariablement, toutes les sociétés non structurées à partir de la lutte de capitaux concurrentiels, sont fortement influencées par des liens qui paraissent contredire l'individualisme et le légalisme de la société civile. Puisque c'est seulement la solidarité d'une classe ouvrière homogène et organisée qui peut imposer une telle concurrence^[11], toutes les sociétés dans lesquelles la résistance des sous-privilegiés n'a pas pris cette forme, connaissent de tels liens. De même, des segments basés sur des convictions idéologiques, des appareils administratifs spécifiques, le groupe d'âge etc. sont imaginables. Les bases sur lesquelles de tels segments se constituent, influent probablement sur la dynamique interne de ces classes. La connaissance de ces filiations est gardée comme des arcanes du pouvoir, puisqu'elle sert quotidiennement dans les rivalités entre segments. La connaissance de ces filiations et des alliances qui en découlent, est un élément important pour déterminer une stratégie politique optimale d'un segment.

Par contre, tout projet économique de la classe-État suppose une coordination large entre tous les segments, qui doivent remplir des buts globaux dans la poursuite de leurs buts particuliers, à la rigueur en ne tenant même pas compte de leurs propres intérêts spécifiques. Le succès de toutes les opérations n'est garanti que si les complémentarités programmées sont respectées. La bonne poursuite du processus de développement économique ne saurait pas se concevoir si seulement quelques unités atteignent les buts prescrits.

Or, la conduite des affaires économiques d'une société bureaucratique de développement par des membres de classe-Etat ne saurait échapper aux luttes entre segments rivaux. Déjà, la volonté de tout ministère d'augmenter les capacités de production sous sa tutelle, la volonté de toute entreprise publique d'attirer vers elle un maximum de fonds investissables sont connus. Dans une situation de rareté de facteurs stratégiques de production, tous les centres de décision essaient de se garder un minimum d'options par l'emploi de cadres et de main-d'oeuvre qualifiés en surnombre relatif aux pénuries dans d'autres secteurs. Les entreprises stockent des matières rares. Quelquefois, elles créent des capacités de production pour des entrants stratégiques en dimensions même suboptimales.

Puisque l'idéologie du développement sert comme base de légitimité, les segments essaient de faire bonne impression. Ce n'est pas le manque à gagner dans différentes entreprises en cas de rupture de stocks, qui sert comme critère à l'adjudication de ce qui est encore disponible, mais la capacité des responsables des différentes unités concernées à convaincre ceux qui par un hasard ou un autre sont dans la position de prendre la décision nécessaire. Et ceux-ci ne sont pas convaincus d'abord par la dimension des manques à produire, mais par la nécessité de maintenir les alliances intra-segments et inter-segments. On ne peut pas exposer un allié éventuel ou fidèle au danger de perdre la face afin d'assurer 10 % de plus de production dans une unité où on ne connaît personne.

En plus, la programmation centrale n'est pas véritablement un instrument de direction d'une économie. Une telle programmation suppose que toutes les complémentarités soient remplies. La direction de l'économie réside pourtant dans la meilleure manière d'établir ces complémentarités qui sont toujours menacées car la rareté existe toujours. Comment décider la répartition de l'acier entre diverses unités sans connaître les utilisations de cet acier par elles. Qui peut mieux signaler l'utilité que les entreprises ? Est-ce que les entreprises peuvent signaler cette utilité autrement que par leur disposition à payer un prix plus élevé ?

Si la programmation centrale ne constitue pas un instrument utile d'information et de sélection pour parer à des déséquilibres qui naissent forcément dans une économie supposée tourner au plein de ses capacités, et si d'autres instruments, notamment les prix et les profits sont exclus comme instruments de concertation, le seul système de coordination est constitué par les liens tissés à l'intérieur et entre

segments. Ces liens sont forcément peu susceptibles de concrétiser les objectifs de la programmation centrale.

5 – La menace de destruction de la rationalité administrative

Par leur structure intérieure, les classes-Etat menacent aussi la rationalité administrative, et cela d'autant plus qu'elles essaient de remplacer la rationalité économique de la programmation par la rationalité administrative. D'abord, une bureaucratie de type wéberienne, rationnelle et appliquant des règles générales, ne peut jamais exister comme classe, ni a fortiori comme classe dominante. Elle ne peut être qu'un instrument dans les mains d'autres classes. Or le propre des classes-Etat est la fusion entre les fonctions politiques d'orientation, de sélection et de contrôle, et les fonctions administratives. Les administrations ne peuvent appliquer des règles générales que dans la mesure où il y a des cas identiques. La direction administrative d'un processus aussi compliqué que le développement économique doit résoudre pourtant beaucoup de cas où des règles générales sont difficile à établir. Ou bien, on libère les administrations de l'obligation de statuer à partir de règles générales (en décentralisant les décisions) : On ouvre alors ces administrations au jeu de la rivalité entre segments. Ou bien on essaie de fermer les administrations à ce jeu. On paiera alors avec un prix exorbitant les lenteurs administratives, car les moyens de contrôle sont limités notamment à cause de l'absence du seul contrôle véritable, c'est-à-dire du contrôle extérieur aux administrations. Un tel contrôle extérieur suppose une certaine autonomie de la société civile et donc des classes sociales constituées et organisées, ce que toute classe-Etat essaie de contrecarrer par son patronage. Il ne reste que deux méthodes pour veiller à l'application stricte des règlements. La première est la multiplication des services concernés : Pour éviter par exemple, que la douane puisse être corrompue, on peut multiplier les services qui doivent concourir à une décision tout en supprimant la communication entre eux. La deuxième est la hiérarchisation stricte des voies de communication et de responsabilité. Par les deux méthodes, des décisions étroitement conformes aux règlements peuvent être obtenues. Tout cas imprévu devient pourtant une affaire importante. Certaines importations sont alors simplement découragées par la conviction créée auprès des concernés que cette voie est trop difficile.

Les difficultés de coordination horizontale et la dominance de la responsabilité vers le haut ont comme conséquence que là-même, où la coordination s'impose et même où elle est prescrite par le règlement, un dialogue de sourds s'établit. Le devoir de coordination est rempli si l'administration intéressée est dûment informée. La culture du télex s'épanouit. Cette communication apparaît comme rapide, mais elle permet surtout de se décharger de l'obligation de se concerter en évitant le dialogue destiné à arriver à une solution en commun. On peut s'imaginer des sociétés où la rente sert uniquement au maintien des processus de contrôle administratif : Les coûts de production sont chargés à tel degré par les effets de ce contrôle, que la rente comme revenu disponible disparaît.

Une administration, qui doit servir le développement économique, doit pourtant être guidée par des buts à atteindre et non pas par des règles générales. Diriger par des buts suppose la possibilité de décision d'instances décentralisées. Le contrôle sera alors effectué par ceux qui sont intéressés par ces décisions. Si les intéressés ne sont pas organisés en associations autonomes mais liés à la classe-Etat, ou même si les dirigeants de telles associations sont des membres de la classe-Etat, la protestation prend la forme de l'intervention cachée auprès de personnes bien placées au lieu de la discussion controversée sur la voie publique. Le conflit entre légalisme administratif et efficacité administrative prend la forme d'une lutte permanente entre les responsables administratifs pour se sécuriser par des actes administratifs irréfutables et l'incitation venant de l'extérieur à reconsidérer les marges de décision par ces mêmes administrations. Des problèmes simples ne pourront alors plus être résolus que par la référence aux idéaux les plus nobles exposés dans le discours politique des dirigeants. Ainsi, dans certains domaines, la législation algérienne a pris une pesanteur telle, qu'à l'encontre de la volonté du gouvernement, des usines seraient à l'arrêt. Cette conséquence ne peut être évitée que si des administrateurs donnent plus de poids aux buts qu'aux règlements. De tels cas d'exception ne sauraient pourtant être traités uniquement en fonction de buts supérieurs, parce que les administrateurs ne peuvent se convaincre de la qualité de ces buts qu'à partir de données inaccessibles aux enquêtes d'usage. A force de vouloir tout réglementer, le bon fonctionnement du système administratif suivant des buts économiques et politiques suppose alors la privatisation et l'individualisation complète des approches. Un entrepreneur privé qui manque de vis doit invoquer non pas son manque à gagner, mais la perte d'emplois, la diminution des revenus de "ses" travailleurs, l'importance de la production nationale, et il doit disposer de voies d'accès où il peut exposer ces intérêts nationaux sans être soupçonné d'hypocrisie.

Une administration dirigée purement par des réglementations legalistes ne peut poursuivre aucun but de caractère économique et politique, même pas les buts que le gouvernement pourra professer, mais seulement le respect des réglementations. Par la surcharge des structures administratives, celles-ci perdent forcément leur caractère instrumental.

6 – La prédilection des classes-Etat pour des technologies trop sophistiquées

Sur le plan des choix de techniques, les classes-Etat favorisent des options plutôt sophistiquées. C'est le choix de techniques et non pas seulement le recours à l'importation qui contribue à la prolongation de la dépendance technologique. Car l'appropriation de la rente ne peut être réalisée que par l'importation. Or, il apparaît de prime abord normal, que la meilleure utilisation de devises est obtenue, si l'on importe des produits dont la production locale serait plus chère, comparée aux prix des importations. Ceci est le cas pour les biens d'équipement. Il paraît alors logique, si l'on dépense des devises rares, que l'on achète les

biens d'équipement les plus performants. Cette conception du transfert de technologie, qui assimile celui-ci à l'acquisition de biens d'équipement, constitue ultérieurement une grave menace pour la réussite du décollage d'une production locale de biens d'équipement. Pour illustrer l'argument : il peut être beaucoup plus utile pour le développement à long terme d'acheter certains produits spécifiques et des denrées, pour mettre des ouvriers au travail, qui produisent des équipement standards en grande quantité que d'importer des machines sophistiquées pour un nombre limité de filières.

Comme pour la plupart des intellectuels issus des couches moyennes qui ont fait leur introduction dans le domaine de la maîtrise de la nature à partir de la connaissance théorique, la technologie et sa maîtrise sont conçues par les membres des classes-Etat sous l'angle de la conception de procédés de production. Dans les pays capitalistes développés, les dépenses pour mener une invention à sa maturité, c'est-à-dire pour transformer la connaissance théorique d'une technologie à son application, sont considérées dix fois supérieures aux dépenses nécessaires pour la conception d'une technique. Pour produire une chaise en plastique, il faut un moule. Et ce moule doit être produit par un ouvrier. Pour couler une pièce en fonte, c'est la même chose. La pièce qui doit fonctionner dans une machine doit certes être d'abord dessinée et être conçue dans son agencement avec d'autres pièces à l'intérieur du mécanisme à construire. Mais elle ne fonctionnera pas, si elle n'est pas tournée, si la quantité et la qualité de l'acier nécessaire ne sont pas disponibles ou si les outillages dans les tours n'ont pas la forme ou la dureté nécessaires. Les dessins de Léonard de Vinci viennent à l'esprit : L'ingénieur formé dans des écoles peut faire des dessins, mais c'est l'ouvrier qualifié, notamment le mécanicien général, qui est indispensable à la transformation des dessins en constructions réelles. Les classes-Etat ont peu d'estime pour ces mécaniciens, dont elles ne connaissent pas les expériences quotidiennes. L'importance de l'existence d'un collectif d'ouvriers est souvent négligée. On considère l'exécution du dessin comme simple travail d'exécution au sens littéral du terme. Si des problèmes apparaissent, on croit pouvoir les résoudre par l'importation de nouveaux biens d'équipement aussi longtemps que le volume de la rente le permet. Ces équipements peuvent alors fonctionner pour un certain temps. S'ils tombent en panne, on constatera que l'on ne peut point les réparer. Eventuellement, on peut les faire redémarrer en y mettant des pièces moins performantes, ce qui réduit la capacité de l'équipement au-dessous des attentes qui ont présidé à leur achat. Assez souvent on doit avoir recours encore une fois à l'assistance étrangère.

Un élitisme indéniable dans la socialisation des membres des classes-Etat, même si leur train de vie est frugal, conduit à privilégier la conception par rapport au travail d'exécution et aussi à dévaloriser le travail manuel.

Or, toute technologie est un agencement de biens d'équipement composé de machines et d'installations normalement métalliques non-

machines. Ces installations et ces machines sont des pièces tournées, fraisées, formées ou coulées d'acier de qualités différentes ou d'alliages. Toute maîtrise d'une technologie, qui doit être définie comme capacité de réparer, de reproduire ou d'améliorer une technologie donnée, passe par la capacité de produire de telles pièces. On ne peut maîtriser une technologie que si des ouvriers existent qui puissent faire les pièces concernées et faire les machines, avec lesquelles ces pièces sont faites. La variété de ces machines est limitée : des tours, des fraiseuses, des presses, des postes de soudure, des chalumeaux, des cisailles, des équipements de fonderie et avec tout cela les outillages et les moules. La maîtrise d'une quelconque technologie métallurgique qui est nécessaire aussi pour toutes les autres technologies, même si d'autres connaissances y interviennent, passe par la maîtrise de la production de tels équipements et donc par la formation d'ouvriers qualifiés dans ce domaine. Certes, les techniciens supérieurs sont importants. Mais pour utiliser pleinement le pouvoir de conception de ceux-ci, les mécaniciens sont indispensables. Certes, l'importation de biens d'équipement performants permet de hausser rapidement la production dans les filières concernées. Mais pour que ses équipements fonctionnent et à fortiori pour que ces équipements puissent être reproduits, il faut pouvoir les "assimiler". L'option pour des techniques de production moins sophistiquées permet l'entraînement d'ouvriers mécaniciens par la production^[12]. Il est pourtant évident que l'option pour une telle stratégie rend la classe-Etat vulnérable : d'une part la réussite du processus d'investissement dépend surtout du concours d'ouvriers (mécaniciens) ; d'autre part les techniques localement produites sont probablement plus intensives en travail. La production dépend alors de la capacité de la classe-Etat de s'assurer du concours motivé de sa propre classe ouvrière. Ceci exigerait que les collectifs ouvriers acceptent la discipline nécessaire et l'idéologie du développement par le travail. Ceci exclut des privilèges liés à la fonction de direction de la classe-Etat, qui ne peuvent que créer un climat de découragement généralisé de ceux qui ne participent pas à de tels avantages.

Les relations des classes-Etat avec l'extérieur créent un climat général où le recours à l'assistance étrangère, quelque déconseillé qu'il soit par les instances centrales des classes-Etat, est préféré par rapport à la mobilisation des ressources propres. La verticalisation des liens d'information et de coordination rend déjà difficile, car aléatoire, le recours à des ressources locales hors du contrôle direct de l'unité de décision concernée. En plus, la mobilisation de la force de travail à l'intérieur de l'unité exige d'une part, que les dirigeants de celles-ci sachent faire admettre les contraintes nécessaires à leurs ouvriers, d'autre part qu'ils prennent des décisions susceptibles d'assurer le succès, donc qu'ils disposent de la compétence technique et organisationnelle. Le recours à l'assistance étrangère permet, par le biais d'un cahier de charges, de décharger la responsabilité pour la réussite technique sur l'opérateur étranger, qui est toujours seul responsable pour la bonne organisation de son activité. Les contraintes économiques exprimées dans le rapport salarial – l'impossibilité de

consommer plus que l'on ne produit après provision faite pour un fonds d'accumulation – sont alors extériorisées par le moyen de la rente.

De même, l'emploi d'équipements très performants permet de diminuer les besoins en main-d'oeuvre et les tâches pénibles dans la production et donc d'éviter la mobilisation de la ressource la plus importante, c'est-à-dire le travail.

Dans leurs rapports avec l'extérieur, les classes-Etat croient pouvoir mieux assurer leurs buts, celui de maintien de leur pouvoir et celui d'élargissement de la capacité de production.

On entretient avec des opérateurs extérieurs des rapports contractuels. Si des divergences apparaissent, et elles apparaissent non seulement à partir du mauvais vouloir des opérateurs extérieurs, mais aussi à partir de contraintes multiples, la classe-Etat peut s'assurer du secours populaire en faisant porter le blâme sur les "multinationales" et l'impérialisme extérieur.

Si le recours à l'assistance étrangère et à l'importation de biens d'équipement paraît déjà avantageuse sur un plan purement économique puisqu'à performance égale (au moins théorique) l'offre étrangère est meilleur marché que le coût de la production locale (sans tenir compte des effets induits de formation), ce recours est aussi indiqué par la constellation des rapports sociaux entre classes. En extériorisant des contraintes liées à la direction du processus de travail, la classe-Etat reporte le conflit entre elle et les producteurs directs du plan de l'affrontement local entre forces sociales sur le plan international, où elle peut utiliser ses succès et d'éventuels échecs pour mobiliser le consensus national derrière elle.

L'analyse des échecs de la classe-Etat à développer une industrialisation ayant comme noyau la constitution d'une base technologique locale ne permet pas la conclusion qu'il vaudrait mieux décharger la classe-Etat de ses responsabilités économiques et de libéraliser l'économie. Une telle solution ne paraît guère possible. On peut le regretter ou non, mais le capital privé n'a pu développer le Tiers-Monde pour des raisons exposées dans l'analyse de la rente. J'ai ailleurs dessiné le rôle historique des classes-Etat dans le Tiers-Monde^[13], que toute critique de leur manque d'efficacité ne peut leur disputer. Les classes-Etat ne pourront se décharger de leur responsabilité économique qu'à condition de leur propre éviction, hypothèse peu vraisemblable. En plus, le lien entre capitalisme et colonialisme, entre capitalisme et exploitation du Tiers-Monde, et entre capitalisme et monopoles a rendu suspect le libéralisme économique dans de larges secteurs de l'opinion dans le Tiers-Monde à tel degré, que le mot capitaliste est devenu un synonyme pour tout privilège à dénoncer. Une adhésion générale aux principes de l'économie de marché ne peut être attendue dans des pays où le marché a été assez souvent l'instrument pour enrichir des spéculants. Le marché comme système d'information et de régulation qui ne soit pas prioritairement au service des puissants, suppose un poids considérable des classes sous-privilegiées et notamment leur capacité d'exclure du rapport

marchand un bien, la force de travail[14]. Si ces conditions avaient existé dans le Tiers-Monde, le sous-développement ne se serait pas produit.

Le ciment idéologique par lequel la classe-Etat essaie de se faire admettre comme classe dirigeante dans les sociétés sous-développées est un étatsisme nationaliste ou un socialisme qui souligne les traits spécifiques de sa forme. Ces idéologies sont la couverture naturelle de la nécessité de la planification des investissements comme condition de l'utilisation de la rente aussi productive qu'elle peut l'être. Ni cette idéologie, ni la planification, ni la prise en charge de surcoûts par rapport aux prix mondiaux ne peuvent être abolis tant que la rente continue d'exister, comme je l'ai démontré dans l'analyse de la portée de mesures de décentralisation[15]. Seule existe la possibilité de l'allègement des contraintes bureaucratiques et leur abolition dans des secteurs proches de la consommation finale (qui peuvent assez souvent être orientés par la demande finale et une programmation de la production locale de biens d'équipement adaptés et d'avant-produits). Un tel allègement est souhaitable dans la mesure où les classes-Etat tendent à devenir rapidement nombreuses par les mécanismes inhérents à la rivalité de segments et cela bien au delà du niveau qui serait justifié par une définition même large de leurs tâches.

7 – La dominance incontestable des classes-Etat

La dominance des classes-Etat n'est pas mise en question par les bourgeoisies nationales qui naissent à partir de l'extension de la demande intérieure à la suite de l'investissement de la rente par l'Etat, à productivité d'ailleurs limitée. Celui-ci crée des revenus sans la contre-partie matérielle, c'est-à-dire des produits supplémentaires en quantités suffisantes. A côté de pénuries prévisibles vue l'inflexibilité des appareils de production, une production privée naît avec "les moyens du bord" dans certains secteurs – protégés par rapport à la concurrence internationale –, quelques fois sous forme de secteurs informels, quelques fois sous forme de petite et moyenne entreprise à partir d'équipements souvent vétustes et de l'emploi de travailleurs peu rémunérés.

Ces entrepreneurs privés savent que la rentabilité de leurs capitaux investis dépend d'abord de la protection. Quelque fois, l'accumulation a pris son origine à partir de fonds détournés. La rareté et biens d'équipement, en avant-produits ou en pièces détachées, de même que souvent l'importance des marchés publics et du secteur bancaire public, rendent les entrepreneurs dépendants de leurs (bonnes) relations avec le secteur public, les organismes compétents pour l'importation etc.

De même, les inefficacités des entreprises publiques contribuent aussi à la rentabilité du secteur privé. Les entreprises publiques permettent aux privés une stratégie parallèle de la formation de prix à partir des coûts sans considération pour une gestion saine, tandis que les revenus payés dans le secteur public créent le marché nécessaire.

La bourgeoisie privée ne s'oppose pas à la dominance de la classe-Etat mais développe un réseau de relations avec des membres de celle-ci pour restreindre le domaine concurrentiel. Considérer par ailleurs la bourgeoisie comme une classe révolutionnaire au moment de son ascension économique me paraît une vue de l'esprit. Elle a pu accumuler parce que d'autres forces sociales ont contraint les privilégiés à une utilisation rentable du surplus. Le profit capitaliste n'aurait pas pu naître sans les marchés de masse constitués par des couches non capitalistes. Dans les luttes politiques, la bourgeoisie des pays capitalistes développés a toujours été prudente et même des "révolutions" ne l'ont pas empêché de s'allier après avec les anciennes classes dirigeantes.

De même, les sociétés multinationales, cette bourgeoisie internationale souvent critiquée, ne mettent pas en question la dominance des classes-Etat. Un minimum de prévisibilité des règles leur suffit, notamment depuis qu'elles ont réussi à faire accepter des accords de coopération par les Etats rentiers, où leur apport en capital frais reste infime, puisqu'elles ne vendent que des services ou puisqu'elles participent uniquement par leurs brevets et leurs licences, au capital.

Par rapport à la classe ouvrière la classe-Etat institue un système de patronage, comme d'ailleurs par rapport aux autres classes sociales.

Les instruments sont bien connus : syndicat officiel sous contrôle du parti unique, organismes de liaison du parti dans l'entreprise, participation guidée dans les décisions. Le cas de la classe ouvrière est pourtant le plus indicatif puisque c'est à partir de sa croissance et son affirmation dans la lutte pour la distribution, que les marchés de masse naissent, qui permettent l'emploi rentable de techniques modernes de production. En même temps, c'est à partir de la mobilisation de la classe ouvrière que l'outil de production peut être rendu opérant et efficace.

Si l'on peut démontrer que le verticalisme du contrôle de la classe ouvrière par la segmentation de celle-ci obéit non pas prioritairement à un projet de domination de la part de la classe-Etat mais à des impératifs dus aux structures économiques, le dynamisme des luttes sociales dans les sociétés bureaucratiques peut être évalué. Certes, la classe-Etat établit son patronage par rapport à la classe ouvrière aussi afin de perpétuer son pouvoir. Néanmoins, s'il y avait une classe-ouvrière autonome, est-ce que les organisations de celle-ci pourraient représenter l'intérêt général de cette classe ? L'expérience algérienne, mais aussi celle de certains pays latino-américains comme le Mexique, paraissent le contredire. Si les ouvriers peuvent librement exprimer leurs intérêts, ils le feront en fonction de la viabilité économique de leur entreprise, au moins tant que deux situations sont encore importantes : d'une part, le chômage, et donc le maintien du poste dans une entreprise déterminée et non pas la position générale de la classe ouvrière sur un marché de l'emploi plutôt homogène ; d'autre part, l'existence de moyens financiers et de moyens d'extraction financière très différents des usines particulières. Dans une économie rentière, l'hétérogénéité structurelle permet à maints endroits de payer des

salaires au dessus de la moyenne. Les difficultés dans l'application du S.G.T. en Algérie montrent que c'est plutôt la classe-Etat et non pas la population ouvrière qui cherche à constituer des conditions économiques homogènes.

Néanmoins, la classe-Etat échoue quotidiennement dans l'effort de mobiliser la classe ouvrière sur la base de l'austérité et du travail efficace. Tant qu'il y a rente, les directions des entreprises préféreront composer avec leurs collectifs ouvriers en se finançant par l'Etat ou par leurs clients. Ainsi la suppression des découverts bancaires pour les sociétés nationales en Algérie a été contrecarrée par l'exigence d'acomptes importants à payer par les clients. Si certaines sociétés nationales ne paraissent plus accepter de chèques, il faut conclure qu'elles ont en même temps réussi à imposer des découverts bancaires, car à quel but correspondrait l'exigence de paiements au comptant sinon à voiler à la banque la situation de la trésorerie ?

L'investissement de la rente pour l'industrialisation conduit à une multitude de situations rentières à l'intérieur de l'économie. La classe ouvrière ne cherche nullement à supprimer ces situations, si ses composantes peuvent trouver des moyens pour participer à la distribution de la rente externe par des avantages sur les lieux de travail qui ne peuvent pas être justifiés par l'effort fourni.

Ceci contribue à limiter l'expansion de la production et la constitution de larges marchés de masse. Probablement toutes les classes ouvrières n'ont pas combattu uniquement pour l'amélioration des salaires réels, même si historiquement ce but prédomine très largement dans les revendications ouvrières des pays capitalistes développés pour toutes les périodes pour lesquelles nous disposons de données. Cette observation pourrait s'expliquer par les possibilités que l'on perçoit exister du côté des employeurs. Des patrons dispersés, qui se font la concurrence, ne peuvent céder que sur des principes et des règles généraux. Les heures de travail et les salaires sont de telles règles générales, à côté de certains standards minimum de sécurité et de salubrité, mais non pas la qualité du travail comme situation vécue. A la différence, de telles exigences peuvent être remplies si l'entreprise distribue des "revenus" en faisant payer ses coûts par l'Etat ou par ses clients à partir de monopoles de situation. Le résultat est que le conflit entre directions et ouvriers ne porte pas essentiellement sur la rémunération à payer pour les heures de travail fourni mais sur les efforts à remplir pendant ces mêmes heures[16]. Des équipements installés tournent alors au-dessous de leurs capacités à cause de la dynamique spéciale des luttes sociales tandis que la formation de l'ouvrier consommateur de biens manufacturés est freinée.

L'analyse des obstacles auxquels la classe-Etat se heurte dans son effort pour vaincre le sous-développement montre que les deux éléments pour la constitution d'une rente se reproduisent à l'intérieur des économies rentières non pas seulement dans les branches, où la rente prend son origine : des situations de monopole temporaire ou prolongé dues à des différences sectorielles ou même inter-entreprises de la productivité en même temps que les problèmes de concertation

dans une économie planifiée conduisent à des inefficacités et à des revenus rentiers. La nécessaire existence d'une classe-Etat, sa tendance à importer des modèles de consommation extérieurs et sa conception spécifique du progrès technique freinent les efforts qui existent, pour créer une base technologique locale. Le maintien de rapports verticaux de patronage empêche la constitution de classes rivales par la distribution inégale d'avantages multiples, qui sont financés en dernière instance par la rente. Ces rapports de patronage sont tissés devant une toile de fond constituée par l'opposition idéologique contre l'exploitation par l'étranger.

Le trait déterminant de ces structures est un réseau complexe de canalisation de la rente à l'intérieur de la société qui érode les bases pour l'articulation claire des conflits sociaux et la constitution d'organisations autonomes pour les classes sous-privilegiées. Il peut y avoir de la violence, mais pas de projet cohérent de stratégie de développement alternatif, tandis que le projet élaboré par les instances institutionnellement compétentes de la classe-Etat se heurte dans sa réalisation aux viscosités de l'appareil productif et aux inerties sociales.

Pour vaincre ces inerties et ces viscosités, la classe-Etat peut essayer d'assécher ces canaux où circule la rente. Mais elle peut y réussir uniquement en dessinant la menace de la fin de la rente extérieure. D'où l'importance du discours officiel algérien sur l'après-pétrole. Certes, dans un tel avenir, la perte de revenu en devises sera considérable, mais des rentes continueront à exister, car l'appareil de production ne sera pas homogène.

8 – Les perspectives de la classe-Etat

Si la rente est le revenu par lequel les classes dirigeantes de la périphérie participent à l'accroissement certes contradictoire des forces productives de l'économie mondiale capitaliste, les classes-Etat doivent être considérées comme la manifestation la plus développée de la revendication de la périphérie à participer à un développement économique et social, qui ne saura pas prendre la forme du développement capitaliste. Ces classes-Etat naissent sous une double impulsion : d'une part, leur qualification souvent abusive comme petites bourgeoisies décrit au moins que la coalition anti-impérialiste, elle aussi à dominance petite bourgeoise, née dans beaucoup de pays du Tiers-Monde à partir de la crise des années 30, s'est institutionnalisée et a trouvé une base économique pour sa reproduction ; d'autre part, l'importance du discours sur le développement montre que l'impossibilité de l'accumulation dans les cadres préexistants des économies du Tiers-Monde est admise maintenant par les classes dominantes dans le Centre. La crise d'accumulation dans la périphérie qui s'est développée depuis les années 30 a conduit à l'acceptation généralisée de transferts financiers en faveur du Sud et de la planification dans les économies sous-développées. L'ascension des classes-Etat est donc liée à l'affirmation de leurs discours à l'échelle mondiale et à des transferts financiers considérables, même si certains les jugent insuffisants.

Ni la planification ni les transferts financiers n'ont pu résoudre le sous-développement. Les économies du Tiers-Monde continuent à rester fragiles par le fait même de n'avoir pas pu développer de bases technologiques, qui auraient pu s'appuyer sur des marchés de masse en expansion. Dans la crise actuelle – caractérisée par le ralentissement de l'expansion de la demande du Centre pour les produits de la périphérie, la diminution de l'aide, et la concurrence des pays du Tiers-Monde pour les investissements en provenance du Centre – les acquis des classes-Etat sont mis en question par une revendication prônée notamment par les pays occidentaux et les institutions internationales (que ceux-ci contrôlent) à la relance du libéralisme économique.

Dans les pays du Tiers-Monde, les classes-Etat lâchent du lest en limitant les dépenses publiques, en allongeant les programmes d'investissement et en se montrant coopératifs envers les instances internationales. Notamment, on souligne la nécessité d'une gestion plus efficace, la relance du secteur privé, et une limitation des prérogatives des secteurs publics. Ces nouveaux principes apparaissent à certains comme la réintroduction du capitalisme. Les classes-Etat auraient réussi à créer un certain développement à partir de la rente, dont les contradictions notamment les coûts supérieurs à la valeur ajoutée dans les filières industrielles exigeraient leur transformation en bourgeoisies d'Etat. Il faut savoir gré à Djilali Liabes[17], d'avoir introduit une définition claire de ce concept : des gestionnaires qui dirigent des entreprises dans le but de valoriser le capital en imposant à la classe ouvrière la discipline au travail nécessaire et en orientant l'investissement dans les filières rentables. Ces gestionnaires n'accèdent pas à leurs fonctions à cause de la propriété privée des moyens de production, mais doivent gérer les entreprises comme si elles étaient privées.

On ne peut pas contester que certains nouveaux pays industriels, tel le Brésil, peuvent évoluer vers une telle structure, parce que la base industrielle est devenue suffisamment importante pour permettre le développement auto-centré basé sur une homogénéité des productivités sectorielles des facteurs au moins dans l'industrie, et la disparition de la rente. Comme tendances isolées, la gestion des entreprises par l'orientation au profit et la relance du secteur privé ne me paraissent pas justifier de parler déjà d'une transformation des sociétés bureaucratiques de développement vers un capitalisme d'Etat défini d'après les critères de Liabes. La tendance prépondérante à l'assainissement financier sert à la limitation du gaspillage de la rente, non pas à son abolition. Le fonctionnement de la loi de la valeur reste sous tutelle de la classe-Etat, qui se procure la possibilité d'intervenir plus efficacement dans les secteurs stratégiques du développement. Elle réserve une partie plus importante de la rente à de telles interventions au dépens de ses propres privilèges et des aspects purement distributionnistes de la rente. Dans les mouvements "zig-zag" des classes-Etat[18] entre leurs orientations dans le but de vaincre le sous-développement et dans le but de consommer la rente, la revendication d'une meilleure gestion me paraît traduire un

affermissement de la tendance développementaliste de la classe-Etat, qui constitue l'aspect progressif de son rôle historique.

Certes, dans un tel processus, la classe-Etat pourrait être forcée de limiter son patronage à l'égard des classes sous-privilégiés. L'intégration verticale de celles-ci n'est pourtant pas la condition de l'hégémonie d'une classe dirigeante. La constitution de classes ouvrières autonomes peut se révéler comme élément d'intégration national important. Le conflit social peut déclencher des tendances intégrationnistes beaucoup plus importantes comparées au patronage. Je ne vois donc pas dans quelle mesure les classes-Etat devraient abandonner leur discours développementaliste puisque c'est à ce but de développement qu'elle s'adonneraient dorénavant beaucoup plus. De même, une option socialiste, qui reposerait sur la planification à partir du surplus intérieurement produit – ce qui conduirait à l'établissement d'économies de type est-européen (planification avec surplus intérieur et importance limitée de rente) – me paraît peu probable, puisque ce surplus intérieur n'est pas suffisant pour le modèle d'industrialisation choisi.

Je vois donc le processus vers une orientation de la gestion par des critères financiers et une orientation vers le marché comme des tendances limitées qui ne diminuent pas la dominance des classes-Etat, mais la renforcent.

Dans le but d'assurer la priorité du développement, ce mouvement peut contribuer à une meilleure efficacité. Sans entrer dans les conditions générales d'une stratégie pour vaincre le sous-développement, je voudrais énumérer trois éléments, par lesquels le but de développement économique peut être affirmé dans une telle conjoncture contre le gaspillage de la rente.

Il faut aligner le taux de change sur la productivité non pas dans les secteurs rentiers, mais dans les secteurs de diversification économique. Au moins dans certains pays pétroliers, le taux de change n'a plus aucun lien avec le niveau du développement de la compétence technique. Les exportations sont facturées en monnaie internationale. Hormis le secteur pétrolier, les exportations sont négligeables. Le taux de change est à un niveau où toute l'économie hors pétrole n'est plus concurrentielle. Une tendance continue à l'extraversion existe, malgré des mesures de protection rigoureuses. Si la différence du coût de certains entrants est de 10 : 1 entre la production locale et la production internationale, toute entreprise, privée ou publique, va essayer de limiter ses coûts en trouvant un moyen d'obtenir le droit d'importation. La disposition de devises devient un élément essentiel de la distribution de la rente.

Après dévaluation, l'accès à l'importation se ferait ou bien à des coûts élevés, ou bien - en cas de conditions spéciales à cause du caractère stratégique de l'importation concernée – par l'octroi direct de devises à un cours préférentiel. L'octroi d'une autorisation d'importation n'est pas coûteuse pour l'administration compétente, à la différence de l'octroi de devises à un cours préférentiel.

Le découragement constant de la production nationale serait évité, si les importations ne paraissaient pas beaucoup plus avantageuses à la seule condition que l'on puisse convaincre les organismes de contrôle de leur caractère stratégique.

Puisque cette dévaluation apparaît à la classe-Etat comme un échec, malgré le fait qu'elle pourrait lancer la production nationale et rendre plus efficace la protection de celle-ci, c'est la diminution de la rente qui peut rendre plus acceptable une telle décision. Les taux de change trop élevés ont été un instrument important pour le gaspillage de la rente en favorisant la consommation à partir de l'importation au lieu de la production locale.

Le rétrécissement du champ d'intervention continue de la classe-Etat dans la régulation de l'économie peut permettre de développer une politique plus cohérente de promotion technologique. L'existence de la rente a toujours découragé le développement de la production de biens d'équipements[19]. L'apparition de contraintes extérieures et une diminution de la présence des organismes de planification dans la régulation quotidienne peuvent permettre de dégager des ressources administratives à consacrer à la constitution d'une base technologique locale. Des points de départ existent. L'expansion de la demande dans le période facile à partir de la création de revenus sans production correspondante dans le secteur public a conduit à provoquer des initiatives multiples dans le travail des métaux (pièces détachées, maintenance) qui pourront s'épanouir dès que les revenus extérieurs ne sont plus disponibles.

Si les ressources financières diminuent, le patronage financier entre classe-Etat et classes sous-privilegiées devient plus difficile. Le discours idéologique doit céder la place à la nécessité de mieux valoriser le travail. Une telle tendance peut faciliter à la classe-Etat la nécessaire réorientation vers la revalorisation du travail manuel. L'importance de la rente a fait déconsidérer le travail manuel et contribué aussi aux difficultés de la valorisation de la rente. La diminution de celle-ci doit avoir des effets contraires.

Si une plus forte accentuation des buts développementalistes dans la stratégie de la classe-Etat ne peut qu'affirmer son hégémonie, la diminution de la rente ne contribue pas nécessairement à la transformation de la classe-Etat en bourgeoisie d'Etat, mais à rendre la classe-Etat plus efficace dans la poursuite d'un projet de développement en profondeur par la mobilisation des ressources locales, le développement de technologies appropriées pour lancer le processus de rattrapage technique, et la revalorisation du travail manuel. Certes, le succès d'une telle stratégie peut conduire à des transformations ultérieures des sociétés bureaucratiques de développement en sociétés capitalistes développées. Mais j'avoue de devoir considérer, que de telles sociétés permettent de poser la question de la finalité de l'accroissement des forces productives. C'est cette liberté de décision qui ouvre l'option pour le socialisme, où l'économie comme mode de régulation de la rareté et donc du travail aliéné disparaîtra au moins partiellement. Cette option ne peut être

entrevue que d'une manière incomplète à des étapes où la rareté reste manifeste.

Néanmoins, une gestion financière plus saine des ressources n'exclut pas un développement alternatif : le socialisme ne peut pas être la consommation au-delà de la production, et le surplus est une catégorie essentielle pour toute économie, définie comme régulation de la rareté. Considérer que déjà sa meilleure utilisation constitue un dérapage vers le capitalisme conduirait à la fâcheuse conclusion, que seul le capitalisme responsabilise les hommes. L'acceptation d'une disparition du surplus dans la gestion équivaldrait à l'admission du principe, que certains membres de la société ont droit à consommer aux dépens des autres. Les charges qui résultent d'une mauvaise gestion doivent toujours être financées par d'autres ressources, peut-être par la rente, assez souvent par le travail d'autres membres de la société. S'opposer à une meilleure gestion au nom du socialisme en érigeant en fétiche des formes de gestion (de planification) conduirait alors à pétrifier l'exploitation par le maintien de situations de monopole.

Notes

[*] Professeur à la Faculté des Sciences Sociales de Constance (R.F.A).

[1] Cf. Singer, Hans W. : US Foreign Investment in Underdeveloped Areas. The Distribution of Gains Between Investing and Borrowing Countries, in : American Economic Review, (40-2), Mai 1950 ; pp. 473-485.

[2] Benachenhou Abdellatif : Le renversement de la problématique ricardienne des coûts comparés dans la théorie économique contemporaine, in : Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, (8-4), Dec. 1971 ; p. 925.

[3] J'ai traité de la classe-Etat dans les publications suivantes : Elsenhans, Hartmut : Die Staatsklasse/Staatsbourgeoisie in den unterentwickelten Ländern zwischen Privilegierung und Legitimationszwang, in : Verfassung und Recht in Übersee, (10-1), 1977 ; pp. 29-42. Elsenhans Hartmut : Abhängiger Kapitalismus oder bürokratische Entwicklungsgesellschaft. Versuch über den Staat in der Dritten Welt. Francfort. Campus 1981 ; pp. 256-273. Elsenhans, Hartmut : Capitalisme d'Etat ou société bureaucratique de développement, in : Etudes Internationales (23-1), mars 1982 ; pp. 18-32.

[4] Vu les limitations de l'espace, une description des mécanismes qui conduisent à des situations rentières ne peut pas être donnée ; cf. Elsenhans, Hartmut : Konzepte

der Ressourcensicherung. Rohstoffe und die Auseinandersetzung um Rohstoffe als Element der wirtschaftlichen Entwicklung in historischer Perspektive, in : Awstöße. Aus der Arbeit der Evangelischen Akademie Hofgeismar, (28-4), 1981 ; pp. 137-150.

[5] J'ai développé ce point d'abord dans : Elsenhans, Hartmut : Egalitarisme social et critique des modes de production dans la périphérie au lieu d'anti-impérialisme et critique des rapports économiques entre le Centre et la périphérie, in : Transfert de technologie et développement : un débat (2). Symposium de Paris du 10 Octobre. Institut d'Etudes du Développement Economique et Social. Paris. European Association of Development Training Institutes 1982 ; pp. 57-63.

[6] Cf. Elsenhans, Hartmut : Das Gesetz des tendenziellen Falls der Profitrate, in : Leviathan, (7-4), 1979 ; pp. 584-597. Elsenhans, Hartmut : Croissance, développement, stratégies de satisfaction des besoins de base - ou pourquoi le développement doit être orienté vers les besoins des masses. Dakar. ENDA, sous presse, chap. 2.4-2.10.

[7] Gillman, Joseph Moses : The falling Rate of Profit ; Marx' Law and its Significance to Twentieth-Century Capitalism. Dobson. London 1957 ; 172 p. Cf. La Littérature citée dans : Elsenhans, H. : Croissance, op. cit., note 31. Elsenhans, H. : Abhängiger Kapitalismus, op. cit., p. 204, note 51.

[8] Boatler Robert W. : Trade Theory Predictions and the Growth of Mexico's Manufactured Exports, in : Economic. Development and Cultural Change, (23-4), juillet 1975, p. 506.

[9] Cf. Morkre Morris E. : Rent Seeking and Hongkong's Textile Quota System, in : Developing Economies, (17-1), mars 1979, pp. 110-118. Amsden, Alice A. : Taiwan's Economic History. A Case of Etatisme and Challenge to Dependency Theory, in : Modern China, (5-3), juillet 1979 ; pp. 365-369.

[10] Vernon, Raymond : International Investment and International Trade in the Product Cycle, in : Quarterly Journal of Economics (80-1), février 1966 ; pp. 190-207.

[11] C'est seulement la diminution du surplus à partir de l'augmentation des revenus des masses qui crée d'une part une tendance intense à la lutte pour le surplus et en même temps une prime pour ceux qui utilisent le surplus pour des investissements.

[12] Elsenhans, Hartmut : Le développement autocentré contradictoire, in : Cahiers du CREA, n° 3, 3ème trimestre 1984 ; pp. 12-14.

[13] Elsenhans, Hartmut : Abhängiger Kapitalismus, op. cit. ; pp. 212-214.

[14] Cf. Polanyi, Karl : The Great Transformation New-York/ Toronto : Farrer & Rinehart 1944 ; p. 251.

[15] Elsenhans, Hartmut : Le développement autocentré contradictoire, op. cit. ; pp. 36-38.

[16] Cf. Labes Djilali : Structuration économique, émergence des classes sociales et constitution de l'Etat-Nation : la nécessité d'une mise en relation, in. : Cahiers du CREA, n° 3 - 3ème trimestre 1984 ; p. 60.

[17] Article à paraître dans les Cahiers du C. R. E. A. D.

[18] Petras James : State Capitalism and the Third World, in : Development and Change, (8-1), janvier 1977 ; p. 13.

[19] Cf. Ilmane Mohamed Chérif : Bilan de la section des biens d'équipement en Algérie, in : Abdoun Rabah (ed). : Biens d'équipement et industrialisation en Algérie. Alger - CREA 1983 ; p. 170.

SAÏD KAHLAT [*]

Rente, industrialisation et travail [**]

S'il est un thème fort complexe et difficile à cerner, c'est bien la question du travail et de son statut au sein de la société algérienne.

Une raison est qu'il existe plusieurs domaines et aspects de la société algérienne qui demeurent encore non explorés. A tel point que pour expliquer le travail aujourd'hui il faut faire appel à l'histoire, à l'anthropologie, à la psychologie, etc...

La contribution que nous apportons ici ne débouche pas sur une explication unique du phénomène observé, mais fait apparaître plusieurs aspects, laissant ainsi ouvert le champ des interprétations possibles et des pistes de recherche.

Ces remarques préliminaires étant faites, nous pouvons avancer sans nous tromper que l'individu entretient un rapport d'extériorité au travail ; c'est ce que certains considèrent en disant qu'ils ne travaillent pas assez et ne donnent pas le meilleur d'eux-mêmes, qu'ils recherchent tous les subterfuges possibles pour détourner les consignes et les règles de travail, etc...

Cette situation n'est pas exclusivement propre aux ouvriers, mais à la grande partie de presque toutes les catégories sociales.

De plus, ce qui distingue un groupe social d'un autre, c'est le type de stratégies déployées en vue de s'approprier ou d'étendre son espace de pouvoir. En effet, nous pouvons caractériser hâtivement l'enjeu qui caractérise l'espace social du travail par celui du pouvoir.

A cet enjeu s'ajoute un autre relatif essentiellement au rapport entre système technique importé et organisation sociale locale.

En effet, la question peut être formulée ainsi : pourquoi, chaque fois que l'on transpose un système des pays dits développés au sein de l'économie nationale, celui-ci cesse de fonctionner et de produire selon ses propres normes, c'est-à-dire les normes en vigueur dans les pays émetteurs de technologie ?

Y a-t-il un problème inhérent à la société algérienne qui l'empêcherait de produire les effets que l'on attendait de lui, ou est-ce alors un problème lié aux fondements mêmes de la technique, des modes de travail et de vie qui lui correspondent ? Autrement dit, dans ce cas même, tout système technique est conçu et produit pour et dans un système social qui lui dessine ses contours et lui donne, par

conséquent, sa configuration particulière, même si la technique signifie, apparemment, la même chose dans toutes les sociétés.

Le problème qui découlerait de cela pourrait être explicité ainsi : la négation du travail et la fuite devant celui-ci proviendrait du fait que cette technique et le système productif qui en est la cristallisation ne seraient pas d'origine interne et ne seraient pas appropriés judicieusement en fonction d'une organisation sociale qui soit propre à la société algérienne. L'absence d'innovation et de créativité fait du travail technique un élément structurant négativement la société.

La nécessaire compréhension de la difficulté à articuler système technique d'origine exogène et organisation sociale locale nous contraint à situer les lieux de la discontinuité et les différentes logiques sociales qui viennent s'y greffer.

Pour cela, nous ne pourrions pas nous suffire des concepts économiques produits historiquement dans la société capitaliste. Nous nous garderons aussi de les transposer mécaniquement à la société algérienne, plusieurs écrits d'auteurs ont montré que les concepts de la théorie économique sont impuissants à rendre compte du fonctionnement des sociétés non capitalistes.

Les catégories économiques sont encore en formation^[1] dans les sociétés en voie de développement. Ce qu'il s'agit au contraire de faire, c'est une théorisation des relations sociales qui sont en train de structurer les catégories économiques (ex : salaires, marché du travail, rapport salarial) et de déduire des lois de composition et de fonctionnement. Sans cela toute recherche sera vouée à l'échec car on ne fera que coller des concepts différents à des réalités différentes.

Dans le cas de l'Algérie, c'est en définitive la conjonction entre la dimension historique et anthropologique de la formation sociale algérienne, les différents processus sociaux et économiques, nés de l'industrialisation et les dynamiques sociales sous-jacentes à ce processus (formation des groupes sociaux, mode de constitution des différentes espèces de capital relationnel et social, mode d'investissement de l'espace social du travail par ces groupes, façon dont sont institutionnalisés les rapports issus du travail) qui sont à même de nous éclairer sur ce que recèle et traduit le concept de travail transposé à la société algérienne.

Il s'agit, en outre, de voir à quelles stratégies renvoient la mobilisation de la force de travail, l'organisation du travail au sein de l'usine, l'ordre, le rapport salarial, etc...

C'est à partir de là qu'il nous semble possible de voir sur quoi et à partir de quoi la société algérienne se développe et opère sa mutation. Quel concept central est à même d'expliquer cette mutation ?

Nous pouvons avancer que les résistances provoquées par l'industrialisation entraînent une crise de mutation et dénotent une chose

fort indéniable : à savoir que cette société n'arrive pas à se transformer par elle-même.

L'industrialisation est vécue par nombre d'individus comme quelque chose de frustrant qui provoque, en outre, une discontinuité dans leur évolution et, de ce fait, comme un phénomène externe. Tout ce qui peut aider à faire de cette mutation une imitation qualitative comme la créativité, l'innovation technique et sociale est, au contraire, inhibé par ce processus dont la forme d'organisation sociale est restée inchangée et accentuée par la structure du pouvoir. Il demeure que la raison essentielle qui accentue cette crise est la nature rentière de l'économie algérienne et de l'Etat. C'est ce que nous développerons plus loin.

Envisageons avant tout les raisons auxquelles renvoie la crise du système productif, puis les perceptions du travail, les logiques sociales qui ont contribué à cela et, enfin, la rente (vue comme ce qui a miné au départ les possibilités d'une mutation qualitative à travers l'industrialisation).

A. La raison de la crise du système productif

Nous pouvons envisager le procès d'industrialisation en Algérie sous l'aspect d'un procès conflictuel qui traduit les luttes et les antagonismes sociaux les plus complexes autour de l'enjeu qui est celui du pouvoir ; pouvoir d'un groupe social sur les autres, pouvoir de dominer, etc...

Cette lutte en exprime une autre, à savoir celle qui préside à la formation de ces groupes sociaux en tant que porteurs de projets.

Nous dirons en substance quel est, aujourd'hui, le groupe social qui peut prétendre avoir produit une forme particulière de mobilisation sociale ?

De là, il nous semble que la crise du système productif lui-même est due au fait qu'aucun groupe social n'arrive à dominer et à devenir hégémonique[2]. La raison est que ces différents groupes pris isolément n'ont qu'une maîtrise partielle du système productif.

Toute alliance est cependant fragile pour deux raisons :

- La donne extérieure (liée au capitalisme mondial) leur échappe,
- Chaque alliance se fait non autour de la maîtrise technologique du système productif, mais pour le partage des zones d'influence et donc du repartage de la rente.

Toujours est-il que le succès ou l'échec d'une telle alliance doit se négocier aussi sur les autres espaces qui ne sont pas encore conquis.

La non maîtrise du procès de travail réside dans le fait que le changement technique et social ne procède pas de la société elle-même, ce qui met celle-ci dans l'incapacité de filtrer et de sélectionner ce qui lui vient de l'extérieur. La société peut, certes, intégrer le "progrès technique" issu des pays capitalistes, à condition d'avoir une organisation sociale telle que celle-ci puisse tirer profit de ce "progrès"

- sans pour autant pervertir sa cohérence d'ensemble. Or en Algérie, nous craignons qu'une telle organisation fasse défaut.

La crise de l'industrialisation s'explique, finalement, par la non appropriation des formes d'organisation par le travailleur collectif lui-même. En l'absence d'une telle alternative, la rationalisation dont est porteuse la technologie entraîne, par conséquent, une désaffection de l'individu à l'égard du travail industriel et finit par lui opposer une autre rationalité issue des autres espaces sociaux, en dehors de l'usine.

Le discours de l'Etat est celui de la mise en conformité et de l'adaptation à la technique qui, elle, est présentée comme l'ordre révélé et cohérent en soi et vers quoi doit tendre la mobilisation de l'individu. De plus, l'Etat éprouve des difficultés à ériger le discours politique en morale sociale.

Le pouvoir finit par concéder à la technologie - à ses vertus et ses méthodes organisationnelles - ce que l'action politique d'organisation n'est pas capable de faire (vu l'équilibre des forces), à savoir la production d'un système d'ordre et son intériorisation par les travailleurs.

Or, à ce même niveau et pour remettre en cause tout déterminisme technologique, nous pouvons constater aisément que le Taylorisme et ses méthodes rationnelles trouvent du mal à s'appliquer, combien même il aurait fallu aménager l'espace qui lui serait nécessaire. En l'absence d'une telle mesure, on assiste plutôt à une sorte de Taylorisme arithmique ou atypique. Nous avons pu constater combien de fois des directions d'entreprises ont fait appel à l'assistance technique et à la suppléance pour réparer les machines en dévalorisant ainsi le travail d'innovation accompli par les travailleurs.

Il s'ensuit que la fuite des cadres techniques des ateliers et des usines et la division autoritaire et rigide du travail empêchent toute initiative des ouvriers ou des techniciens. Alors qu'il y a eu des innovations fort encourageantes au sein des complexes industriels (CVI, SNS, etc...) [3], mais chaque fois battues en brèche par la direction, car, pour elle, la connaissance technique et l'accumulation du savoir-faire par le travailleur permettent, certes, la maîtrise du procès de travail par celui-ci mais constitue, en même temps, une source de pouvoir aux mains de ceux là. La crainte des directions d'entreprises de voir l'organisation hiérarchique remise en cause par cette pratique augmente son intolérance à ce genre d'expérience.

Il s'ensuit la fuite des travailleurs de métier (soudeurs, mécaniciens, tôliers, architectes, etc...) qui, une fois formés par l'usine, quittent leur entreprise au profit d'une autre - espérant que leur soit reconnue leur technicité - ou s'installent à leur compte.

Le travail "parallèle" ou "au noir" est quelques fois un moyen pour réunir les conditions adéquates de reconversion du savoir-faire, moyennant certaines relations familiales - mariages, associations de capitaux, etc...

Les effets démotivants des contrastes sociaux en oeuvre dans la sphère des échanges, fait du travail au sein du secteur public une valeur banalisée. On débouche ainsi sur une représentation instrumentale du travail.

Perception du travail et logiques sociales

La représentation du travail qui est née avec le procès d'industrialisation sera liée à la formation des nouveaux groupes sociaux.

Elle différera selon que l'on se trouve dans un espace ou dans un autre, proche ou loin des centres de décision et de pouvoir impliqués d'une manière ou d'une autre dans un réseau social de relations personnalisées, etc...

Il y aura plusieurs conceptions du travail définies par le type d'espace occupé et les liens sociaux développés en son sein. La formation du travailleur collectif se fera en fonction de ces présupposés.

C'est tout au long de cette formation que chaque groupe social choisira son espace de sociabilité privilégié où il peut déployer le type de capital qu'il a en sa possession. Stratégies individuelles et stratégies collectives ne se nient pas, mais s'articulent au niveau de la société pour traduire ce qui leur est commun.

Cependant, la formation du travailleur collectif revient surtout et nécessairement à des pratiques singulières dans lesquelles chaque groupe de travailleurs se fait sa propre intelligence du lieu où il se trouve, du discours qu'il perçoit et des contradictions qui en résultent.

Ceci implique que les différentes attitudes des groupes sociaux se définissent par rapport, non pas à un travail quelconque, à un travail en général, mais à ce qu'il véhicule et traduit concrètement comme perspectives et projets, leur conception du travail et dès lors instrumentale.

Le travail demeure, malgré cela, enjeu de luttes et d'appropriation entre la direction, les cadres, la maîtrise, les ouvriers, la bureaucratie centrale, etc...

Chacun de ces groupes sociaux choisira entre les différents espaces : usine, quartier, famille, institution, appareil, etc... celui où il peut s'ancrer activement, afin de s'imposer aux autres logiques. Chaque groupe social puisera dans le procès d'industrialisation ce qui peut renforcer l'espace de son pouvoir, sans pour autant qu'il y ait manifestement une logique dominante oeuvrant dans le sens d'une certaine socialisation de la société, d'où le problème de l'hégémonie et donc de la légitimité de chaque groupe social.

De ce point de vue, il nous semble que le travail n'est pas vécu comme une fin en soi, mais comme un moyen d'ascension sociale. Les différentes attitudes résultent, dès lors, de la perception que se font les

individus de leur statut au sein de l'espace du travail et par rapport au travail même.

Il s'établit, de ce fait, un rapport d'extériorité entre l'individu et son travail. Il ne le vit et n'accepte de se conformer à lui que dans la mesure où celui-ci lui procure une relative satisfaction - celle-ci est normée par la sphère des échanges.

Cette situation montre que le travail n'opère pas à lui seul comme mécanisme exclusif de socialisation - pour autant que celui-ci puisse renvoyer à un projet global et cohérent - car il supposerait la mise en oeuvre d'un système d'ordre quasi-total et la clôture de l'espace social du travail afin de stabiliser la force de travail et l'obliger à s'imprégner des valeurs sensées être véhiculées par le travail. Or, dans le cas actuel du développement économique en Algérie, l'appréciation du travail se fait selon que l'individu le considère comme une promotion ou un déclassement, ou, encore, comme un passage obligé.

C'est en ce sens que presque chaque départ d'une usine peut être lié à un refus de situation. Ce qui met l'ouvrier dans une position de quasi-indépendance vis-à-vis du travail, car il ne considère pas encore son sort comme étant fixé. Il y a encore des possibilités de fuir cette détermination par le travail. Il tente ici et là de convertir son capital de savoir-faire en un autre capital lui permettant de réaliser son projet individuel.

Ceci dénote l'incapacité des politiques de mise au travail à le mobiliser productivement. Ce que l'ouvrier tente de conjurer, c'est le vide dans lequel le mode d'industrialisation, base de la rente, à tendance à l'insérer, sans pour cela lui proposer un substitut qui puisse constituer une suite dans sa propre évolution.

A penser que les directions d'entreprise sont véritablement écartelées entre une rationalité productive qu'elles sont censées appliquer et le besoin de déterminer à chaque fois les frontières de leur pouvoir en le reproduisant constamment sur des bases informelles.

A ce niveau collectif, les travailleurs, par les pratiques de résistance qui sont les leurs, tendent à imposer au pouvoir d'être reconnus comme partenaires sociaux, traduisant ainsi leur volonté d'être considérés comme partie prenante des changements en cours.

On aboutit ainsi à l'architecture sociale suivante :

Une technocratie qui s'est constituée grâce à son pouvoir dans la production et qui entend le préserver, une bureaucratie dont le pouvoir s'est édifié autour de la constitution de centres de décision dans les appareils de l'Etat, des ministères et des entreprises, imposant un contrôle bureaucratique à travers une structure organisationnelle qui est la sienne. Cette bureaucratie a fini par mettre sous sa tutelle la technocratie d'entreprise. Et une classe ouvrière à la recherche - car désintégrée des appareils de l'Etat - de son autonomie, partagée entre plusieurs positions qui ne font qu'altérer le processus de son unification.

Elle demeure, malgré tout, revendicative et oscille entre le corporatisme, comme mode de défense de ses intérêts vitaux, et l'autogestion, comme condition d'une plus grande justice sociale, pour ne pas dire d'un idéal social non explicité.

Il demeure qu'en tendance, la toile de fond de toutes ces conceptions est celle d'un rapport d'extériorité entretenu avec le travail.

La raison se trouve sans nul doute dans la nature rentière de l'économie algérienne.

B. La rente comme mode de régulation et ses limites

Cette rente ve permettre à la société de se reproduire sur la base de rapports de distribution. Elle sera le "fondement de la vie imaginaire de l'individu. Cette rente sera la propriété de l'Etat et son monopole" [4], consacrée par une législation. Autour de celle-ci va se cristalliser "un consensus social issu de la Guerre de Libération". Cette rente a permis depuis vingt ans une mobilité sociale intense, elle a en outre permis la condensation des conflits et des antagonismes sociaux.

Même si cette rente a amorcé un procès d'accumulation, il n'en demeure pas moins que la dominance des rapports sociaux renvoie aux rapports de distribution, donc aux rapports de pouvoir et au système particulier de relations qui leur correspond.

Les revenus distribués n'ont pas d'équivalent avec la productivité du travail [5], l'évolution des salaires et des gains de productivité ne s'est pas faite en même temps.

La socialisation s'effectue dès lors par ce rapport de distribution, suivant une mobilité sociale verticale.

Le travail n'a pas de statut objectif, car il n'existe pas d'équivalent entre le salaire de l'ouvrier et son travail, le salaire étant une partie de la rente.

L'Etat devient enjeu de lutte, car c'est le lieu où s'effectuent et où sont produits les rapports de distribution. C'est en définitive, à travers les réformes économiques que l'on redéfinit les termes des alliances.

Cependant, l'élément nodal explicatif d'une telle situation est moins la rente en elle-même que les relations et les liens sociaux issus de l'ancienne société, dite traditionnelle, qui permettent à la rente d'épouser ses contours. Les rapports de distribution étant régis par ces relations personnalisées (d'où le clientélisme sur le plan politique).

Nous faisons remarquer jusque là qu'il ne s'agit guère de travail productif, ni de profit, ni à plus forte raison, de rationalité productive (le secteur privé tombe aussi sous le poids de la rente) [6].

La raison est que "la rente perturbe les rapports contractuels de travail, c'est-à-dire le rapport salarial [7], il y a manifestement une incompatibilité entre la situation de rente et le contrat de mise au

travail [8]. Ceci entraîne, par exemple, chez certains que leur travail est une situation de rente.

De cette situation naît, dès lors, au sein de l'Etat le despotisme comme double expression :

- d'une crise d'hégémonie où aucun groupe social n'arrive à dominer et à proposer un projet de société,
- d'une domination verticale de la société par l'Etat.

Face à l'incapacité de reproduire ici les rapports capitalistes dans le cadre de l'Etat Nation, et face au refus qu'oppose le pouvoir à toute expression autonome de la société (création, créativité, travail créateur, innovation technique et sociale...), il y a de plus en plus une forte tendance à la domination sans hégémonie par des appareils et des médiations continues entre l'Etat et la société. Tout développement et toute évolution ne peut se faire que dans et par lui. Dès lors naît le biais bureaucratique en tant que système remplissant à peu près le rôle réifiant et déformant de la marchandise et du travail abstrait dans les économies capitalistes. Ce système bureaucratique qui tend, par le contrôle qu'il exerce sur la société à son insu, à occuper presque tous les espaces. Les pays de l'Est vérifient eux aussi ce phénomène, où existent d'ailleurs des résistances à travers le travail parallèle, l'économie souterraine,... pour échapper au contrôle social par l'appareil qui est fait d'ordre prescrit et de lois à faire observer de façon coercitive.

Partant de là, le pouvoir institutionnel a tendance à ne plus pouvoir contenir le développement de la société qui lui échappe, à travers l'absentéisme, la mobilité, le développement de lieux de sociabilité parallèles et de travail parallèle, etc...

La situation de crise du travail, qui est à notre niveau celle d'une crise de mutation, rend la tâche du pouvoir difficile quant au contrôle social des individus, dans et hors du travail. Le système bureaucratique montre que, même s'il n'est que défaillant, il nécessite cependant d'autres instruments de domination et de contrôle.

C'est pour cela qu'est apparu depuis 1980 un ensemble de mesures qui consiste (sous couvert de l'idée d'après pétrole) à mettre productivement les gens au travail.

Il s'agit de dominer autrement la société, c'est à dire, de tisser avec la société des rapports d'exploitation, base de la conformité. Les lois prises aujourd'hui semblent être des lois de transition. Il s'agit de passer de "l'ordre rentier à l'ordre productif, condition de marchandisation de la sphère économique" [9].

Mais, face à cela, l'Etat demeure, malgré tout, un système de féodalité et la société demeure non civile, car non autonome.

Le pouvoir actuel veut opérer un arbitrage entre redistribution de la rente et exploitation productive.

Il demeure que la justification du passage à une économie à dominante de profit s'explique par le fait que les anciens mécanismes de domination et de contrôle social ont tendance à s'épuiser face au développement du mouvement social (qui, bien entendu, ne s'exprime pas encore dans toute sa dimension) qui tend à échapper au pouvoir et qui pousse les travailleurs à revendiquer la reconnaissance par celui-ci du caractère productif de leur travail (actions collectives stratégiques). Ceci révèle, à notre sens, le besoin d'expression qu'éprouve la société salariale nouvelle face à des mécanismes institutionnels d'arbitrage des conflits devenus caducs.

Or, le passage de la rente au profit suppose la mise en oeuvre d'une nouvelle rationalité, liée à la valeur travail. Ceci implique que le pouvoir devra, par conséquent, substituer aux relations personnalisées des relations abstraites liées au seul critère rationnel du travail productif créateur de valeur. Ceci équivaut pour le pouvoir à nier les fondements sur lesquels il se reproduit et, par voie de conséquence, à se nier en tant que tel. L'incapacité à résoudre ce dilemme provoque une crise qui débouche sur un blocage du mouvement initié par l'Etat, pendant que la société (parallèle) recherche d'autres voies autonomes d'expression.

Autrement dit, la discipline que l'on retrouve au sein de l'espace de travail est "d'ordre politique"[\[10\]](#) et liée à la structure même du pouvoir et des formes de sa reproduction.

L'ordre usinaire est uniquement disciplinaire - politiquement - et déduit de l'organisation sociale.

La discipline est donc non productive, la gestion de la force de travail est faite politiquement : les relations sociales, au sens large du terme, partent du système politique et gagnent l'espace de travail[\[11\]](#). Les rapports sociaux sont traités dans et par les institutions, ces dernières étant leur cadre de régulation.

La rente a permis la salarisation de la société sans rapport salarial et qui fonctionne dans le cadre général de la socialisation par l'Etat, donc par la rente.

C'est parce que le type politique de contrôle social exercé jusqu'à présent n'est plus efficace, face à la prolifération de mouvements sociaux ici et là et à la tendance de leur autonomisation, que le pouvoir tente d'introduire des critères liés à la rationalité capitaliste. Ceux là mêmes sont capables de lui permettre de renouveler ses instruments de domination.

Or, il y a manifestement contradiction entre la mise en conformité de l'entreprise à la logique du profit et la structure actuelle du pouvoir.

Cette crise du travail n'est, en réalité, rien d'autre qu'une crise de la domination. Il s'agit donc pour le pouvoir de redéfinir les termes de la domination. L'irruption de l'alternative libérale est une réponse à la crise. En attendant, le pouvoir intensifie le consensus de départ, tout en produisant du despotisme.

Au demeurant, on ne peut pas dire aujourd'hui que l'industrialisation a permis la reconstitution de la cohérence de la formation sociale algérienne. Elle a cependant produit de nouvelles combinaisons sociales, sur un fond d'une société demeurée profondément traditionnelle. Traditionnelle, car les relations sociales, les rapports de pouvoir, l'imaginaire social tiennent encore de l'ancienne société.

Le procès d'industrialisation ne traduit aucun projet de société et ne résoud pas la question de la domination. Il y a certes déplacement, mais non dépassement de cette contradiction.

Pour conclure, nous nous permettrons la métaphore suivante :

La crise actuelle est l'expression d'un conflit entre la rationalité d'une société à venir^[12] et la rationalité d'une société dépassée historiquement, condamnée économiquement (parce que la rente devient aléatoire), reproduite politiquement (par des élites qui ne sont rien d'autre que la résurgence des tribalismes précoloniaux revus et corrigés par les exigences des temps modernes).

Il en ressort que les problèmes de l'économie algérienne résultent de l'incapacité de l'Etat à initier le processus d'appropriation-innovation technologique, et la mise en oeuvre d'une forme d'organisation du travail permettant à la société de libérer ses capacités créatrices (fuite des cerveaux, blocage de l'innovation, etc...) et à se transformer par elle-même.

La contribution apportée ici est, en définitive, porteuse d'interrogations sur les redéfinitions socio-politiques aujourd'hui en cours et, partant, des capacités des groupes sociaux présents aujourd'hui à définir des alternatives durables, des stratégies crédibles.

Notes

[*] Enseignant à l'I. S. E. d'Alger.

[]** Cette réflexion a été menée à partir de notre thèse sur : Espace social du travail et industrialisation. Aix-En-Provence, 1985.

[1] Ce qui ne veut pas dire qu'il y a une sorte de linéarité dans les conditions de cette formation.

[2] Nous renvoyons pour cela à la thèse de Thierry (S.P) in la cise du système productif algérien.

[3] Voir la thèse de (A) El-Kenz in Monographie de l'industrie d'El-Hadjar - Paris 1984.

[4] Liabes : Communication - I S S.

[5] Voir notre contribution : Instructuration économique et structuration sociale du mode de socialisation de

l'individu : Colloque sur l'organisation de la famille -
Octobre 1985.

[6] Liabes : Contradictions sociales ou crise de la
socialisation : Communication pour le colloque national
sur la situation de la société algérienne depuis 1962.

[7] Idem.

[8] Idem.

[9] Liabes - op. cité.

[10] Chikhi (S) : Communication au séminaire de l'I.S.S.
1985.

[11] Chikhi (S) - op. cité.

[12] Dont les prémisses ne nous permettent pas, en
l'état des choses, de tirer une conclusion.

MOURAD BOUKELLA[*]

Rente foncière, relations agriculture-industrie et dynamique du capitalisme dans la pensée ricardienne

La question posée ici est la capacité de la théorie ricardienne de l'accumulation du capital à constituer le point de départ d'une analyse permettant d'éclairer le problème de l'articulation agriculture-industrie dans une perspective d'accumulation du capital.

S'agissant du rôle de l'agriculture dans l'accumulation, il semblerait que les analyses de D. Ricardo soient en rupture par rapport aux conceptions ayant dominé tout le XVIIIème siècle occidental.

1. Les économistes du XVIIIème siècle reconnaissaient unanimement à la terre cette propriété absolue de pouvoir satisfaire non seulement les besoins de ceux qui la cultivent, mais aussi, par la voie de l'échange et de la circulation, d'un nombre beaucoup plus grand de ceux employés à d'autres activités. Généreuse la terre était considérée comme la plus importante, sinon la seule source de richesses.

Ces analyses sur la générosité de la terre, Ricardo en a renversé les termes puisque pour lui, la terre se caractérise plutôt par son avarice absolue contre laquelle les hommes doivent lutter et arracher, par le travail, les subsistances nécessaires à la survie. A mesure que les hommes se multiplient, de nouvelles terres doivent être défrichées et mises en culture, et l'effort à fournir pour obtenir les subsistances nécessaires devient plus intense. Les terres cultivables étant de moins en moins fertiles et naturellement limitées, ce processus de lutte détermine une évolution de l'économie vers un état stationnaire, c'est-à-dire une cessation de l'accumulation.

2. A priori, un tel raisonnement – fondement du pessimisme de Ricardo – ne peut s'appliquer que pour une "société primitive" où le travail de la terre est l'activité dominante. Il ne peut être valable, en l'occurrence, pour une économie industrialisée. La thèse de Ricardo est d'autant plus surprenante que cet auteur a vécu un contexte économique et social de l'après-Révolution Industrielle. C'est justement là le 2ème point de rupture de Ricardo avec ses prédécesseurs et ses contemporains : le développement du secteur industriel ne modifie en rien la marche de l'économie vers un arrêt de la croissance ; les conditions de production dans l'agriculture déterminent une baisse de plus en plus forte des revenus du capital industriel et agricole jusqu'au point où l'accumulation du capital social ne peut plus se poursuivre.

Nous exposerons dans un 1er temps l'argumentation théorique de Ricardo justifiant ce rôle négatif de l'agriculture dans l'accumulation (section I), puis nous présenterons les propositions de politique économique qui découlent de l'analyse (section II), pour enfin examiner les limites de la théorie ricardienne (section III).

Section I : Rente foncière et accumulation du capital

L'analyse de l'articulation – agriculture-industrie chez Ricardo peut être formulée en un modèle construit par Carlo Benetti^[1] à partir de l'exposé de la théorie ricardienne de la rente foncière.

I. Les hypothèses du modèle

1. L'économie analysée, supposée fermée, est conçue comme forme pure d'organisation sociale ; l'échange et le salariat y sont généralisés ; la concurrence entre les capitaux y est pure et parfaite.

Dans cette économie, les terres sont appropriées par une classe de propriétaires fonciers distincte de la classe des capitalistes et de celle des travailleurs.

2. Du point de vue de l'activité productive, cette économie est composée d'un nombre n de branches produisant les marchandises i , $i = (1, n)$. L'indice 1 représente la branche agricole, au niveau de laquelle est produite une seule marchandise, le blé.

3. Les quantités produites par chaque branche, exprimés $X_i = X_1, X_2, \dots, X_n$ sont connues.

4. Dans toutes les branches, la rémunération du travail est avancée comme capital sous forme de biens-salaires d'origine agricole, exclusivement le blé. Le taux de salaire, c'est-à-dire le prix, en termes de subsistance, de l'unité de travail est alors donné et fixé pour l'ensemble des salariés au minimum de subsistance.

5. Sont également données les conditions de production (les techniques de production) de chaque marchandise, conditions exprimées X_{ij} , $i = (1, n)$, $j = (1, n)$. Les conditions de production agricoles ont cette particularité (par rapport à la production industrielle) que la marchandise qui y est produite, le blé, ne nécessite pour sa production que du blé. C'est l'hypothèse fondamentale d'homogénéité physique du capital et du produit dans la branche agricole ; input et output sont des quantités physiques différentes de la même marchandise : le blé. Cette hypothèse permet à Ricardo d'exprimer le surproduit de la branche (et sa répartition) en quantités physiques, indépendamment des valeurs d'échange.

6. Enfin, à ces hypothèses s'ajoute un postulat admis par tous les économistes classiques et qui peut s'énoncer ainsi : les prix relatifs de toutes les marchandises, exprimés P_i , $i = (1, n)$, s'ajustent entre eux de manière telle que le capital engagé dans toutes les branches est rémunéré à un taux de profit uniforme (r). C'est la règle de l'uniformité

du taux de profit, résultant de la concurrence entre les capitaux. La concurrence assure ainsi la répartition des capitaux entre les différentes branches en fonction des besoins de la société.

II. Exposé du modèle

1. Dans une première phase du développement capitaliste où l'accumulation du capital dans l'agriculture est faible par rapport aux quantités de terres disponibles, seules les terres les meilleures et les mieux situées sont mises en culture (terres A). Sur la base des hypothèses et du postulat fondamental indiqués, le système des prix relatifs peut s'exprimer ainsi :

$$(x_{11}^A p_1) (1 + r) = x_1^A p_1$$

$$(x_{21} p_1 + x_{22} p_2 + \dots + x_{2n} p_n) (1 + r) = x_2 p_2$$

$$(x_{n1} p_1 + x_{n2} p_2 + \dots + x_{nn} p_n) (1 + r) = x_n p_n$$

Ce système à n équations et $n + 1$ inconnues (les n prix et le taux de profit r) est déterminé dès lors que l'on se donne $p_1 = 1$, c'est-à-dire lorsqu'on fixe le prix du blé comme numéraire. On aura alors un système à $n + 1$ équations et $n + 1$ inconnues.

- La spécificité de la première équation (branche agricole) réside dans le fait que le capital qui y est engagé se résoud exclusivement en blé. Il en résulte que, contrairement aux autres branches, le taux de profit dans cette branche est déterminé indépendamment des prix, suivant la formule :

$$r = \frac{x_1^A - x_{11}^A}{x_{11}^A}$$

C'est une autre manière de dire que le taux de profit dans l'agriculture est déterminé indépendamment des conditions de production prévalant dans toutes les autres branches. Seule une modification des conditions de production agricoles peut le faire varier.

- Le taux de profit dans l'agriculture étant déterminé, celui-ci tend, par le jeu de la concurrence, à s'imposer à l'ensemble des autres branches comme taux général de profit. C'est donc le profit du fermier qui détermine le profit des autres capitalistes. Il suffit pour cela de se rappeler que toutes les autres branches utilisent du blé comme capital (biens-salaire) :

"Il s'ensuit, écrit P. Sraffa, que si un taux uniforme des profits doit prévaloir dans toutes les activités, ce sont les valeurs d'échange des produits des autres activités, rapportées aux capitaux qu'elles utilisent en propre (c'est-à-dire par rapport au blé), qui doivent s'ajuster de manière à établir un taux de profit identique à celui qui s'est formé dans la culture du blé ; dans cette dernière activité, en effet, aucune variation

de valeur ne peut affecter le rapport du produit au capital, puisque c'est la même marchandise qui compose l'un et l'autre" [2].

– D'autre part, l'équation traduisant la production du blé ne fait pas apparaître de rente foncière : tout le surproduit agricole se résoud ici en profits accumulés par le fermier capitaliste : surproduit (l) = profits (l) = $r \cdot x_{11}^A$

La raison en est que, dans la première phase du développement capitaliste, la relative faiblesse du niveau de développement des forces productives (peu de capitaux engagés et population ouvrière peu nombreuse par rapport à la disponibilité des terres) n'incitent pas les fermiers à étendre la culture aux terres moins fertiles. Aucune rente ne peut être exigée sur les terres A. Ricardo démontre que seule la mise en exploitation de terres B moins fertiles fera apparaître une rente foncière.

2. De fait, à mesure que l'accumulation du capital se poursuit, c'est-à-dire que les profits sont réinvestis, celle-ci exige notamment l'emploi d'une population ouvrière de plus en plus nombreuse. Les besoins en alimentation de cette population exigent à leur tour la mise en culture de terres moins fertiles ou moins bien situées (terres B). Dès lors, le blé est produit suivant deux méthodes de production (les méthodes de production des autres branches restant inchangées) traduisant la difficulté relative de sa production. C'est la deuxième phase du développement capitaliste dont on peut exprimer le nouveau système des prix ainsi :

$$\begin{aligned} x_{11}^A p_1 (1+r) + R^A &= x_{11}^A p_1 \\ x_{11}^B p_1 (1+r) &= x_{11}^B p_1 \\ (x_{21} p_1 + x_{22} p_2 + \dots + x_{2n} p_n) (1+r) &= x_2 p_2 \\ (x_{n1} p_1 + x_{n2} p_2 + \dots + x_{nn} p_n) (1+r) &= x_n p_n \end{aligned}$$

Par rapport au précédent, ce dernier système contient une équation et une inconnue supplémentaires : il a donc une solution.

Les indices A et B représentent les deux qualités de terres retenues à titre d'illustration. R^A représente la fraction du surproduit prélevée par les propriétaires fonciers sous forme de rente sur la terre A.

La fertilité moindre des terres B s'exprime par le fait que sur ces terres, une même quantité de blé que celle produite sur A nécessite l'emploi

d'une quantité de capital (sous forme de biens-salaire par hypothèse) plus grande. En d'autres termes, $X_{11}^A < X_{11}^B$, ce qui traduit, pour un taux naturel de salaire constant, une productivité du travail plus faible en B. Il en découle que le taux de profit sur la terre marginale B est plus faible que celui qui prévaut en A.

Ce taux s'imposera aussi bien aux capitalistes ayant investi dans l'agriculture sur les terres A qu'aux investisseurs dans les branches industrielles, malgré la non modification des conditions de production dans ces branches. Il en résulte que dans l'agriculture, la baisse du taux de profit en A y fait apparaître une rente foncière égale à :

$$X_1^A - X_{11}^A (1+r).$$

Il est alors bien clair que c'est la baisse du taux de profit, liée à la difficulté de production sur la terre marginale, qui donne naissance à la rente. Celle-ci, revenu résiduel, est consécutive à la fertilité différentielle des terres mises en exploitation : il s'agit de la rente foncière différentielle[3].

Nous sommes ainsi dans une économie où, avec l'accumulation du capital, la rente foncière accaparée par les propriétaires fonciers a tendance à évoluer de manière progressive, tandis que les profits du capital sont rémunérés à un taux de moins en moins élevé. Ricardo relève ici un conflit d'intérêt entre les propriétaires fonciers et les capitalistes industriels et agraires qui paraît plus important aux yeux de l'auteur que le deuxième conflit d'intérêt qu'il identifie par ailleurs entre les capitalistes et les travailleurs salariés.

"Quelque étendu que soit un pays dont le sol est peu fertile, et où l'importation de subsistances est prohibée, écrit D. Ricardo, les moindres accumulations du capital y produiront de grandes réductions dans les taux de profits et causeront une hausse rapide de la rente"[4].

C'est par ce conflit d'intérêt que Ricardo établit une articulation entre l'économie et l'histoire : les propriétaires fonciers utilisent en effet leurs revenus à des dépenses somptuaires et non à des investissements productifs (accroissement des fonds de salaire) comme c'est le cas pour les propriétaires de capitaux. Par ce fait, l'économie capitaliste évolue, selon Ricardo, vers un état stationnaire, c'est-à-dire vers une phase de développement où l'accumulation ne peut plus se poursuivre sur une base élargie, étant donné la faiblesse du taux de rémunération du capital tout juste suffisant à renouveler les fonds de salaire[5].

Section II : De l'économie politique à la politique économique

L'intérêt de cette théorie ricardienne de la rente est qu'elle fait apparaître le rôle négatif joué par l'agriculture dans l'accumulation : les conditions - naturelles - de production dans ce secteur sont telles qu'elles freinent la poursuite de l'accumulation des richesses dans l'ensemble de l'économie.

Cette thèse n'est cependant pas nouvelle dans la théorie économique classique. Elle avait été développée par Adam Smith, mais selon une démarche différente qu'il nous faut rappeler ici :

a) La position d'A. Smith

Le point de vue de Smith sur la question se développe à partir des deux idées - forces suivantes :

- C'est le travail qui est la source de toutes les richesses des Nations,
- L'accroissement des richesses est dû à l'intelligence qu'on apporte à l'application de ce travail, mais aussi et surtout à la division du travail [6].

En d'autres termes, la décomposition d'un procès de travail quelconque, en spécialisant chaque travailleur dans un seul élément de la production, permet d'accroître le nombre des unités productives et partant la production de l'ensemble.

A. Smith note qu'à l'origine du progrès économique se trouvent les améliorations de la culture de la terre ; il montre ainsi le rôle déterminant joué par le surplus agricole ; historiquement, celui-ci a favorisé l'émergence des activités productives non agricoles :

"Quand, par l'amélioration de la culture de la terre... le travail de la moitié de la société devient suffisant pour fournir la nourriture à tous, l'autre moitié... peut être employée... à la satisfaction des désirs et des besoins de l'humanité" [7].

C'est le surplus agricole "qui produit la demande pour les autres biens et services que l'on peut se procurer avec l'offre supplémentaire de produits agricoles. Les industries se développent pour répondre à cette demande. L'accroissement de la population urbaine oblige l'industrie à produire toujours plus pour payer le supplément de nourriture qu'elle exige" [8].

Il y a là l'idée de la croissance du secteur agricole comme préalable et comme condition de la croissance ultérieure du secteur industriel : l'agriculture tout à la fois favorise la naissance et entretient le développement de l'industrie.

Cependant, la division du travail ne peut se développer selon le même rythme dans les deux principaux secteurs d'activité : elle est limitée dans l'agriculture par la nature même du procès de production agricole, tandis que ses possibilités sont infinies dans le secteur industriel. Aussi bien, les forces productives ne peuvent être poussées dans l'agriculture au même degré de développement qu'elles peuvent atteindre dans l'industrie.

Smith reverse ainsi la thèse physiocratique de la productivité exclusive de l'agriculture et met davantage l'accent sur le dynamisme potentiel du capital industriel dans sa forme manufacturière et sa plus forte tendance à l'accumulation par rapport au capital agricole.

Mais Smith perçoit une contrainte majeure au dynamisme du capital industriel : celle de la taille du marché de l'industrie. Pour lui, en effet, la division du travail est limitée par l'étendue du marché car :

"Si le marché est très petit, personne ne sera encouragé à s'adonner entièrement à une seule occupation, faute de pouvoir trouver à échanger tout le surplus du produit de son travail qui excède sa propre consommation, contre un pareil surplus du produit du travail d'autrui qu'il voudrait se procurer" [9].

Or, le secteur agricole constituait à l'époque de Smith le marché essentiel pour les produits industriels. Il devient alors clair que la production agricole ne pouvant s'accroître au même rythme que la production industrielle, l'industrie ne pourra écouler qu'une fraction de sa production à l'agriculture. Une surproduction industrielle se crée du fait de l'exiguïté du marché qu'offre l'agriculture. Celle-ci représente bien un frein à l'accumulation du capital industriel, et donc à l'accroissement des richesses des Nations.

Comme solution au blocage de l'accumulation nationale, A. Smith propose le recours à l'exportation des produits industriels excédentaires : l'agriculture de l'étranger est ainsi conçue comme débouché pour la production manufacturière anglaise ; c'est dans ce sens qu'A. Smith était favorable à l'extension du commerce avec les Colonies.

Au total, il apparaît que la division smithienne des relations agriculture-industrie a pour base théorique, non pas les conditions objectives de production dans les deux secteurs, mais la question des débouchés. Smith est resté manifestement prisonnier des mécanismes de marché les plus apparents (l'offre et la demande) dont il a tenté par ailleurs de se dégager en élaborant sa théorie de la valeur-travail.

b) La position de Ricardo

Le grand mérite de Ricardo est justement d'avoir su quitter la sphère des échanges pour ramener l'analyse à la sphère de la production, ouvrant ainsi la voie à l'intelligence du fonctionnement du capitalisme.

En effet, la question des débouchés est entièrement évacuée par Ricardo, influencé par la fameuse loi de J. B. Say. Pour lui, l'évolution de l'économie capitaliste ne s'explique pas, comme chez Smith, par l'insuffisance des débouchés pour les produits industriels, mais par les difficultés de production de plus en plus grande dans l'agriculture, et la baisse du taux de profit qui en résulte. Autrement dit : la baisse du taux général des profits n'est pas consécutive à la concurrence entre les capitalistes pour trouver des débouchés à leur production ; elle s'explique par les difficultés naturelles inhérentes à la production agricole (loi des rendements décroissants). De ce fait, Ricardo n'aboutit pas aux mêmes propositions de politique économique qu'A. Smith.

Afin de faire reculer l'avènement de l'état stationnaire, Ricardo recommande l'utilisation de deux leviers économiques essentiels : l'introduction du progrès technique, et l'importation de denrées alimentaires.

1 – L'introduction du progrès technique dans l'agriculture permet d'élever la productivité du travail agricole (c'est-à-dire la réduction de la quantité de travail par unité de produit) et donc, le taux de salaire restant inchangé, de faire hausser le taux de profit. Cependant, cette mesure est insuffisante car, reconnaît Ricardo, le progrès technique peut provoquer un chômage technologique et perturber ainsi l'ordre économique naturel.

2 – C'est pourquoi le moyen le plus efficace dans l'esprit de Ricardo est le recours à l'importation de denrées agricoles de pays disposant de terres de meilleure qualité (Irlande, U.S.A.,...). Il suffirait pour cela d'abolir les lois prohibant l'importation des blés (les Corn Laws) votées en Grande-Bretagne afin de préserver les revenus des propriétaires fonciers.

La chute du prix du blé – consécutive à son importation – aura pour effet de faire baisser le taux de profits sur les terres marginales, et les rentes foncières sur les terres de meilleure qualité. Une pareille situation détermine alors une reconversion du capital engagé sur les terres agricoles marginales en activités industrielles, rétablissant ainsi un taux de profit "normal" dans l'agriculture.

Notons que les Corn Laws, votées en 1660 et renouvelées constamment depuis, ont été abrogées définitivement en 1846, consacrant ainsi la victoire de "l'Anti-corn law league" dont Ricardo était le plus fervent adepte. C'est le signe d'une reconnaissance – bien que tardive – de la justesse des thèses développées par lui sur les liaisons agriculture-industrie et l'accumulation du capital social.

Pourtant, ces analyses se heurtent à de sérieuses difficultés théoriques et marquent des limites qui réduisent considérablement les prétentions du système ricardien à s'imposer comme système cohérent et achevé.

Section III : Les limites du système ricardien

La thèse de Ricardo sur le rôle de l'agriculture dans l'accumulation du capital social, est entièrement inscrite dans une oeuvre datant de 1815 : "L'essai sur les profits"[\[10\]](#). Or, dans cet Essai, il n'est fait que très incidemment référence à la valeur d'échange (au prix) des marchandises. Cette question, pourtant au coeur du développement capitaliste, a été évacuée du champ de l'analyse grâce à l'adoption par Ricardo de l'hypothèse d'homogénéité physique du capital et du produit dans la branche agricole[\[11\]](#).

Cette hypothèse, indispensable à la cohérence du raisonnement, n'est cependant pas réaliste ; il est difficile d'admettre que le capital avancé dans l'agriculture se limite au blé : non seulement des biens de production divers (outillages, machines, bâtiments,...) sont

indispensables à la mise en oeuvre du procès de travail agricole, mais en plus les biens-salaires se composent d'autres produits que le blé. Ce point a été justement relevé par Malthus dans une lettre à Ricardo :

"Dans la production, en aucun cas le produit n'a la même nature que le capital avancé. Par conséquent, nous ne pouvons jamais nous référer correctement à la notion d'un taux physique de production"[\[12\]](#).

Quelles peuvent être les implications théoriques dans le cas où l'hypothèse fondamentale est supprimée ?

La théorie de la valeur-travail permet d'exprimer le taux de profit pour n'importe quelle branche selon la formule suivante :

$$r = \frac{\text{Quantité de travail incorporé dans le produit}}{\text{Quantité de travail incorporé dans le capital}} - 1 \quad \text{[13]}$$

Le taux de profit dans l'agriculture est déterminé de la même manière que dans les autres branches : les conditions de production ont perdu leur rôle central dans la détermination du taux général de profit.

Au cours de la 2ème phase de développement, la mise en culture des terres B entraînera un accroissement de la quantité de travail nécessaire à la production du blé sur ces terres, et donc un accroissement de son prix relatif. Comme une même marchandise ne peut avoir deux prix différents, le prix du blé sur les terres A doit augmenter aussi (selon le principe qui veut que le prix d'une marchandise quelconque s'alignera sur le coût de revient de l'entreprise produisant dans les plus mauvaises conditions). Le taux de profit réalisé en B va s'imposer aux fermiers des terres A par le jeu de la concurrence. Une rente positive se forme alors sur ces terres.[\[14\]](#)

Mais on ne peut, à partir de cette 2ème version de la théorie de la rente, saisir l'influence du taux de profit ainsi formé dans l'agriculture, sur le taux de profit industriel. Un taux général de profit se forme, mais les mécanismes qui président à sa formation deviennent inintelligibles. La relation agriculture-industrie dans ses rapports à l'accumulation du capital est indéterminée.

Une 2ème série de difficultés provient de la détermination de l'agriculture dans le système ricardien. Celui-ci définit une relation univoque, une détermination à sens unique de l'industrie par l'agriculture. Mais qu'est-ce qui fonde ce dernier secteur ? Ricardo recourt, en guise de réponse, à la notion de difficulté naturelle de production, c'est-à-dire à la Nature.

Aussi bien, Ricardo situe la détermination de la production agricole en dehors du système économique qu'il a élaboré. Il fait ainsi d'un phénomène exogène, donc non expliqué, l'explication centrale de son système. L'agriculture échappe de cette façon à toute détermination économique.

Cette attitude est à rechercher dans les pressupposés idéologiques de l'auteur. En effet, Ricardo n'a pas échappé à la croyance, alors très répandue en Europe Occidentale, en un ordre naturel, divin, transcendant la volonté humaine. En appliquant ce postulat à l'économie (à la suite de F. Quesnay, A. Smith,...), l'auteur conforte une conception selon laquelle l'ordre économique serait régi par des lois économiques naturelles et immuables. (Par exemple, la loi des rendements décroissants est une loi naturelle agissant indépendamment de l'intervention des hommes). C'est pourquoi les limites objectives du système économique, révélées par Ricardo (et l'économie politique classique) ne sont pas perçues comme "des limites sociales, liées à un mode historique de production. Car ce serait admettre la disparition possible de ce mode de production. Ils cherchent donc ces limites dans la nature : ce n'est pas le capitalisme qui est condamné, mais l'accumulation en général" [15].

Enfin, nous avons vu que seule la rente différentielle est envisagée par Ricardo, précisément parce qu'elle est l'expression d'une loi économique naturelle (et qu'elle suffit à l'auteur pour justifier théoriquement ses prises de position idéologiques et politiques). Se trouvent ainsi évacuées du champ de l'analyse les formes de rente liées aux conditions sociales d'appropriation du sol, c'est-à-dire aux rapports de force dans la société. De ce fait, la problématique ricardienne est incapable de rendre compte, en un système conceptuel unique, de toutes les manifestations concrètes de la rente.

Notes

[*] Maître-assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Alger. Chercheur au C.R.E.A.D.

[1] C. Benetti : "Valeur et Répartition" – PUG – 1974.

[2] Piero Sraffa : "Introduction aux oeuvres et à la correspondance de D. Ricardo" in "Ecrit d'Economie politique" – Ed. Economica – Paris – 1975 – p. 88.

[3] Il faut noter à ce niveau que :

1 - Dire qu'il s'agit là d'une rente foncière différentielle, c'est affirmer que les conditions de sa formation sont indépendantes de la propriété privée du sol. La rente foncière différentielle est la seule forme de rente que Ricardo conçoit ; Elle est pour lui l'expression d'une loi économique naturelle, c'est-à-dire indépendante des conditions sociales d'appropriation des terres.

2 - Ricardo démontre ici la formation de rente sur la terre A. indépendamment du prix relatif du blé sur cette terre. Tout son raisonnement se fait à ce niveau en termes de grandeurs physiques, donc abstraction faite des valeurs d'échange. Nous reviendrons sur ce point.

3 - On voit que, comme l'écrit C. Benetti, "Ce n'est pas parce que la rente foncière se forme sur la terre A que le taux de profit agricole (et général) baisse, mais c'est par

suite de la baisse du taux de profit agricole due à la mise en culture de la terre B qu'une rente positive se forme sur la terre A" (op. cit - p. 12).

[4] D. Ricardo : "Principes... Calman Levy – p. 95.

[5] Ricardo va plus loin qu'Adam Smith : "non seulement les propriétaires fonciers récoltent là où ils n'ont pas semé", mais en plus, le revenu qu'ils perçoivent contrarie l'évolution en progrès de l'économie et de la société.

[6] Ces idées sont développées dans "la richesse des Nations".

[7] A. Smith : Richesse des Nations.

[8] G. D. De Bernis : "Cours de fluctuations et croissance". 1969-70 – Alger – p. 65.

[9] A. Smith – op. cit – p. 51.

[10] "An Essay on the Influence of a low price of corn on the profits of stocks" (1815) in "the Works and Correspondance of David Ricardo" (Sraffa ed.) - Vol. IV - Cambridge University press – 1966.

[11] La question des prix est mentionnée pour la 1ère fois par D. Ricardo dans une lettre du 30/12/1815 adressée à J. S. Mill : "Je sais, écrit-il que bientôt le mot prix m'empêchera de progresser".

[12] Cité par J. Cartelier : "Surproduit et Reproduction". PUG – 197 – p. 182.

[13] Voir C. Benetti – op. cit – p. 17.

[14] Cette 2ème version de la rente – qui introduit la théorie de la valeur-travail – est exposée par Ricardo dans ses "Principes de l'Economie politique et l'impôt".

[15] Michèle Bertrand : "Histoire et théories économiques" - Ed. Sociales - Collection "Problèmes" – 1978 – p. 18.

SLIMANE BEDRANI[*] ET NACEUR BOURENANE[**]

L'expérience algérienne de planification : le cas de l'agriculture[*]**

Dès le lendemain de l'indépendance, et dans la continuité des objectifs proclamés au cours de la guerre de libération nationale, la planification est considérée comme le moyen privilégié et nécessaire pour promouvoir une croissance économique rapide, sinon un développement accéléré. La planification devait, au fur et à mesure, s'affiner et passer d'un stade plus ou moins indicatif à un stade où elle devenait parfaitement impérative. Dès 1966, l'Etat s'affirme comme le promoteur principal, sinon unique, des investissements et de l'organisation de l'économie et, dans la stratégie globale du développement pour la décennie 1967-1977, donne deux grandes orientations :

- "une industrialisation solide capable de jouer pleinement son rôle de multiplicateur d'emplois",
- "une agriculture restructurée et productive capable de répondre aux besoins alimentaires d'une population rapidement croissante"^[1].

La mise en oeuvre de cette stratégie a commencé par l'élaboration d'un plan triennal 1967-1969 qui était davantage l'addition d'un certain nombre de programmes et de projets considérés comme prioritaires qu'un plan dans son acception classique (cohérence dans les objectifs et les moyens, prise en compte coordonnés de l'ensemble des éléments économiques et sociaux, promulgation du plan en tant que loi).

L'expérience de planification a réellement commencé avec la préparation du premier plan quadriennal 1970-1973. Elle s'est continuée depuis avec l'élaboration et l'exécution d'un autre plan quadriennal (1974-1977) et de deux plans quinquennaux (1980 - 1984 et 1985 - 1989).

Malgré toute cette expérience, la planification algérienne reste encore très en deçà des normes moyennes d'une planification correcte.

En effet, si la planification consiste en l'atteinte d'objectifs fixés à l'avance - tout en admettant des écarts raisonnables par rapport à ces objectifs, écarts dus à l'action de facteurs imprévisibles – alors on peut dire que la planification algérienne a encore beaucoup de progrès à faire : les écarts entre objectifs et réalisations ont été toujours importants. C'est ce qu'on va tenter de montrer sur l'exemple de l'agriculture.

Les causes de la faiblesse de la planification sont aussi "nombreuses que complexes" pour reprendre un cliché facile et commode. Elles relèvent toutes, en dernière analyse, de l'insuffisante connaissance, par les "planificateurs" aux différents niveaux, du fonctionnement réel de la société, de l'économie et de l'environnement international.

1 - L'indice de la faiblesse de la planification : les écarts entre prévisions et réalisations

Depuis 1970, les plans algériens sont promulgués en tant que lois. Ils s'imposent donc à l'ensemble des agents économiques, des administrations et des institutions politiques, dans leurs objectifs et dans leurs moyens. On pourrait donc s'attendre à ce que les écarts entre objectifs et réalisations soient relativement faibles. Voyons ce qu'il en a été en matière de productions agricoles et d'investissements dans l'agriculture.

1. 1. La production agricole

Les prévisions pour les différents produits agricoles ne se sont presque jamais réalisées au cours des quinze dernières années, ainsi qu'on peut le constater dans les tableaux 1, 2, 3 et 4.

De façon générale, les niveaux de production et de rendement réalisés sont toujours inférieurs, et souvent de beaucoup, aux productions et rendements prévus au début des différents plans. La seule exception notable à ce qui vient d'être dit est la production totale de viande. Encore qu'il faille signaler les grands écarts existants entre prévisions et réalisations dans les différents types de viande.

Il semble que les écarts "prévisions-réalisations" les plus importants – et qui se répètent au cours des différents plans – concernent les productions végétales davantage que les productions animales. Est-ce parce que ces dernières sont moins soumises aux variations climatiques inter-annuelles ? Cela paraît vraisemblable dans la mesure où la production des viandes blanches ne dépend pas du tout de ces variations et dans la mesure où les productions bovines et ovines dépendent de plus en plus massivement des aliments du bétail importés.

1. 2. Les investissements

Pour l'ensemble de l'économie les taux de réalisations des investissements sont en général très insuffisants (cf. tableau n° 4).

Comme en matière de production, des écarts entre prévisions de dépenses et réalisations de dépenses en investissements dans l'agriculture s'avèrent importants, avec une tendance au creusement des écarts (cf. tableau 4).

Que l'on considère les investissements exécutés sur le budget public (concours budgétaires) ou ceux faits sur prêts aux entreprises, les écarts dépassent souvent 30 %.

Si on examine les investissements sur le plan physique, on constate le même phénomène (cf. tableau 6) mais de façon, semble-t-il, plus accentuée.

II - Essai d'explication des écarts

2. 1. La faiblesse des données chiffrées, signe de la méconnaissance des réalités agricoles

A vrai dire, la fiabilité des chiffres présentés dans les tableaux précédents est loin d'être certaine. Les statistiques les moins sûres concernent certainement la production agricole parce que les services concernés du Ministère de l'Agriculture n'ont jamais eu les moyens, ni peut-être la volonté, de mener les études nécessaires pour cerner de façon correcte les niveaux de production pour les différents produits agricoles.

La production de céréales est probablement celle qui est la moins mal connue grâce aux "enquêtes utilisation du sol et rendement blé-orge" réalisées notamment lors de la campagne agricole 1974-1975[2].

Pour l'ensemble des autres productions[3], c'est la bouteille à l'encre. Les services centraux du Ministère de l'Agriculture font des "estimations" sur la base des "estimations" de leurs services décentralisés (directions de l'Agriculture de Wilaya) sans qu'on sache sur quelles bases sont faites ces estimations.

Certes les productions du secteur agricole d'Etat sont un peu mieux connues du fait que ce secteur est davantage contrôlé par l'administration de l'agriculture. Mais d'une part cette connaissance demeure relativement limitée ("autoconsommation" importante, beaucoup de vente de récolte sur pied,...), d'autre part un grand nombre de productions agricoles demeurent majoritairement le fait du secteur privé (cf. tableau 7).

Si l'on considère les statistiques concernant les investissements (que ce soit sur le plan financier ou physique), elles sont presque aussi incertaines. Très souvent, les chiffres pour une même rubrique diffèrent selon les ministères : Ministère de l'Agriculture, du Plan ou des Finances. Mais encore arrive-t-il fréquemment que ces chiffres diffèrent d'un service à l'autre dans un même ministère.

L'analyse quantitative de l'agriculture algérienne et de la politique agricole est ainsi très malaisée à mener, d'autant plus qu'il est difficile d'obtenir une documentation diversifiée afin de recouper les sources pour tenter de choisir les "meilleures".

La faible fiabilité des données statistiques, leur insuffisance, sont le signe de la connaissance relativement sommaire des réalités de l'agriculture qu'ont les planificateurs en particulier et les preneurs de décisions de façon générale.

Si la connaissance quantitative des productions, des investissements, de la main-d'oeuvre, etc... est sommaire, plus sommaire encore est la connaissance des relations existant entre l'agriculture et les autres secteurs, entre les agriculteurs et les autres groupes sociaux, entre les différents groupes d'agriculteurs, entre certains groupes sociaux ruraux et certains groupes sociaux urbains,... bref toutes les relations qui expliquent les logiques diverses des divers individus et groupes dans leurs actes d'investissement, de production, de répartition et de consommation.

Cette méconnaissance des faits et de la complexité-diversité des relations entraînent les planificateurs à ne considérer que les relations "techniques", prétendument "objectives". Faut-il accroître la production du blé ? "Y a qu'à" accroître l'utilisation des semences sélectionnées, des engrais, des désherbants,... Mais de savoir si les semences, les engrais seront produits ou importés et livrés à temps, si les agriculteurs voudront et sauront les utiliser, si les circuits d'approvisionnement auront les moyens et la volonté de distribuer les produits, etc... tout cela n'est pas considéré en même temps mais avant ou après et généralement donc de façon séparée. Et tous ces problèmes sont toujours considérés comme résolus, mais ne le sont pas en fait ou seulement partiellement.

2. 2. La faiblesse de la coordination entre les différents décideurs en matière de planification constitue une explication supplémentaire des écarts entre prévisions et réalisations

Ici est à examiner la procédure de planification.

Le Ministère de l'Agriculture, au départ, prépare un projet de plan, sur la base de cette connaissance sommaire des réalités rapportée ci-dessus, et transmet son projet au Ministère du Plan. Celui-ci organise des séances "d'arbitrage" avec le Ministère de l'Agriculture pour décider des objectifs et des moyens. Le Ministère du Plan se fonde essentiellement sur les consommations de crédits au cours du plan précédent. Moins les crédits ont été utilisés, moins on accordera de nouveaux crédits. C'est une attitude "logique" pour les cadres du Ministère du Plan qui n'ont qu'une très faible connaissance des réalités du terrain.

Dans les séances d'arbitrage, les services du Plan retiennent, de façon générale, les objectifs de production mais diminuent de façon drastique les crédits demandés pour l'atteinte de ces objectifs. Cela s'explique soit par le fait qu'on soupçonne systématiquement les services de l'agriculture de gonfler la note^[4], soit par le fait qu'on applique des "normes" inadaptées à l'économie et à l'agriculture algériennes, soit par les deux faits simultanément.

Une fois le plan adopté par le gouvernement, la réalisation des projets qu'il contient implique l'intervention du Ministère des Finances qui, chaque année, accorde les crédits de paiement nécessaires. En ce domaine, l'expérience des différents plans a montré d'une part que, souvent, les crédits de paiement s'avèrent insuffisants pour couvrir les dépenses prévues, d'autre part que ces crédits de paiement arrivent très

en retard dans l'année budgétaire, provoquant ainsi des retards et des reports d'exécution des projets.

Par ailleurs, les services du Plan et des Finances semblent avoir toujours ignoré les spécificités de l'agriculture dont l'année (la campagne agricole) commence traditionnellement au début de l'automne.

L'organisme central de planification, le Ministère du Plan, dont le rôle principal est de coordonner les objectifs et les moyens, de déterminer et d'imposer les relations nécessaires entre les entreprises, entre les ministères, entre les institutions financières et les entreprises, etc... n'a jamais eu le poids politique et humain (en termes de nombre et de qualité des cadres) nécessaire pour mener à bien cette tâche^[5].

La centralisation des décisions d'investissement au sein de ce Ministère, théoriquement nécessaire pour harmoniser les actions dans les différents secteurs d'économie, a été plus un frein au dynamisme des secteurs qu'une aide à leur développement coordonné. Ceci est le résultat logique de la contradiction entre la volonté de maîtriser l'ensemble de l'économie et la faiblesse des moyens politiques, humains et matériels à la disposition de l'organisme central de planification.

2. 3. La faible participation des producteurs et des entreprises à l'élaboration du plan a empêché également la fixation d'objectifs réalistes en matière d'investissements et de production

Cette participation aurait pu permettre de pallier l'insuffisante connaissance des réalités du terrain des décideurs centraux.

Les producteurs, leurs exploitations et leurs entreprises sont les mieux à même de cerner correctement leurs possibilités en tenant compte de toutes les contraintes de leur environnement. Cela suppose qu'ils puissent se mettre en contact directement, sans intermédiaire obligé, avec l'ensemble des organismes, institutions, entreprises qui doivent leur fournir les biens et les services. Le rôle des organismes de planification serait alors de seulement vérifier le respect des orientations générales et du non-dépassement de certaines contraintes considérées comme principales (par exemple un certain niveau de masses financières à investir, un certain niveau d'importations, etc...).

Les effets négatifs d'une trop grande concentration du processus de planification ont été sentis dès la fin du premier plan quadriennal (1970-1973).

Ainsi à partir de 1974, les Wilayate deviennent un échelon principal dans la planification. Elles élaborent, certes encore faiblement, mais exécutent (en gérant les fonds d'investissements qui leur sont alloués) un grand nombre d'opérations planifiées à leur niveau.

Malheureusement, il s'agit seulement de déconcentration et non de décentralisation. C'était un mieux par rapport aux procédures de planification antérieures mais cela ne suffisait pas pour aboutir à la fixation d'objectifs réalistes.

La préparation du deuxième plan quadriennal de l'agriculture (1974-1977) a donné lieu à la conception et à la réalisation d'une méthode intéressante[6] en ce qu'elle tentait de partir d'une connaissance suffisante de l'agriculture en faisant intervenir les échelons les plus déconcentrés de l'administration agricole (daïrate). Mais cette méthode n'a pas, malgré tout, fait participer les producteurs et leurs exploitations à la définition des objectifs et des moyens.

Parallèlement à cette initiative de la direction de la planification du Ministère de l'Agriculture, les services du Plan élaborent, pour la préparation du plan 1970-1973, des plans de wilaya, des plans communaux et des plans d'entreprises avec la participation des services techniques et des élus locaux. Cette tentative louable de déconcentration semble avoir abouti à un échec du fait de la faiblesse des moyens humains et matériels mis en oeuvre par les services du Secrétariat d'Etat au Plan, du fait que "les échelons régionaux et les entreprises n'étaient pas préparées" à un dialogue direct avec ces services[7] et du fait de la hâte qui a caractérisé la phase de préparation du Plan. De l'avis de M. T. Nadir, "les Wilayate et leurs assemblées populaires n'ont pas participé de façon réelle à la préparation du plan. Leur rôle a été limité à une consultation rapide, sur la base des données trop agrégées et peu précises". En outre, "les communes et les unités de production n'ont pas eu la moindre participation effective"[8].

Les années 1978 et 1979 ont été des années "hors plan". Les retards accumulés au cours des deux plans quadriennaux précédents ont été tels qu'il a fallu consentir à marquer une pause et à mener une réflexion approfondie sur les techniques et procédures de planification. Des résolutions sont prises pour améliorer l'ensemble des mécanismes du processus de planification (en particulier une définition claire du rôle de tous les niveaux et agents de planification, une plus grande exigence en matière de maturation des projets, enfin une plus grande rigueur en matière de respect des procédures de planification et des objectifs planifiés).

Au cours du premier plan quinquennal (1980-1984) le Ministère du Plan impose de façon explicite la participation des travailleurs à l'élaboration du plan de leur exploitation ou entreprise. En effet, on trouve écrit dans une circulaire du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire : "Les directeurs généraux veilleront... à ce que des orientations précises soient fournies aux unités et que le cadre de l'élaboration du plan annuel se conforme aux principes de la participation des travailleurs dans le cadre de la gestion socialiste des entreprises et que les commissions économiques et financières des unités et des entreprises se prononcent sur le plan annuel de l'unité ou de l'entreprise"[9].

Au niveau local, des procédures sont mises en place pour l'élaboration et l'adoption des plans communaux de développement dont la synthèse est faite au niveau des Wilayate pour donner les plans de développement de Wilayate[10].

Malgré cela, les écarts entre prévisions et réalisations pour le premier plan quinquennal demeurent importants.

2. 4. L'importance du secteur agricole privé

L'écart constaté au cours des différents plans entre objectifs et réalisations s'explique aussi par l'importance du secteur privé dans l'agriculture algérienne et, simultanément, par l'incapacité des planificateurs à l'intégrer dans le processus de planification.

Ce secteur est extrêmement mal connu. Le seul recensement général de l'agriculture qui ait eu lieu depuis 1962 est celui de 1972-1973. Ce recensement s'est fait malheureusement au même moment que la mise en oeuvre de la "Révolution Agraire" laquelle nationalisait les propriétaires absentéistes et limitait la grosse propriété foncière. De ce fait, les déclarations des enquêtés ont dû être inexactes dans beaucoup de cas. Par ailleurs le dépouillement de ce recensement n'a été que très partiel.

La mise en oeuvre de la "Révolution Agraire" en 1972-1973 a constitué une tentative d'homogénéisation des structures agraires du secteur privé et de connaissance meilleure de celui-ci. Cette opération a été effectivement l'occasion de l'accomplissement d'un énorme travail de classification des terres et aussi d'une prise de conscience de la complexité des structures agraires. Malheureusement ce travail a été fait de façon beaucoup trop hâtive et n'a pas donné de résultats décisifs pour une meilleure planification.

L'absence d'informations fiables a persisté sur ce secteur de l'agriculture et a fait qu'on lui a fixé des objectifs de production souvent irréalistes sans lui donner les moyens financiers et surtout matériels pour les atteindre.

2. 5. Un modèle de production inadapté ?

Une des raisons des écarts entre prévisions et réalisations se trouvent très certainement dans l'adoption d'un type de modèle de production inadapté à l'état de développement actuel du pays.

Ce modèle calqué sur les agricultures des pays industrialisés^[11] est conçu de telle manière que sa réalisation suppose une économie algérienne moderne, hautement intégrée, disposant de structures économiques efficaces et cohérentes, d'une force de travail semblable à celle des pays industrialisés, etc... Or il est bien évident que l'économie et la société algérienne n'ont pas ces caractéristiques, le but du modèle de développement retenu étant précisément d'y arriver.

Dès lors, le modèle de production agricole à tenter de généraliser dans le court et le moyen terme ne peut être celui appliqué dans les agricultures des pays industrialisés mais un modèle original qui tienne compte de l'état de développement actuel (force de travail moins qualifiée, structures économiques et sociales différentes, plus rapides, ressources plus limitées, etc...). Ce modèle pourrait être une

amélioration (dans le sens d'un accroissement de la productivité de la terre et du travail disponible) du modèle moyen existant dans le pays.

2. 6. Une représentation des réalités sociales erronée ?

L'un des éléments probablement explicatifs des échecs et de l'inefficacité de la planification agricole (voire du problème de planification dans son ensemble) se trouve dans la perception qu'ont les responsables de l'appareil d'Etat des agents et des forces constitutives de la société algérienne.

Toute la stratégie algérienne repose sur un ensemble de postulats portant sur la structuration de la société et sur sa nature, sur la nature de l'Etat et son rôle, sur le type de mouvement social qui sont loin d'être fondés.

On ne fera ici que les évoquer tant leur développement est complexe et pourrait être long.

L'image qu'a renvoyée pendant longtemps (jusqu'en 1977-79) la planification de la réalité agricole est celle d'être une société soumise encore à des rapports de production et à des mentalités d'"un autre âge". Concluant une analyse des causes des faibles réalisations inscrites au Plan, les responsables insistent sur le fait que malgré l'action entreprise par l'Etat, "on y observe toujours un mode de vie et de pensée, une philosophie du travail et un comportement qui rendent la rationalisation de l'emploi, l'organisation de la production et de commercialisation des produits agricoles difficilement planifiables"[\[12\]](#). Bien qu'évoluant depuis, cette représentation demeure dominante dans la définition des objectifs d'investissement et de l'action de l'Etat. On continue encore aujourd'hui à nier l'existence d'une multitude d'agents intervenant dans la production ayant chacun une finalité et logique de comportement spécifique, par exemple un savoir-faire et un rapport aux techniques et aux moyens de production même par la volonté de maximiser les avantages sociaux par rapport aux coûts au sens large, irréductible à leur dimension monétaire. Dans le schéma dominant l'action (planifiée), tout se passe comme si l'Etat avait affaire à des producteurs atomisés, substituables les uns aux autres, mobilisables moyennant une action de sensibilisation, ayant des intérêts convergents avec ceux postulés pour eux par l'Etat.

Cette représentation porte aussi sur la nature de l'Etat, "initiateur quasi-unique de tout investissement nouveau", agent homogène, extérieur à la société tout en étant sa conscience éclairée, moteur et guide du changement, du mouvement historique. Ce dernier est perçu comme un mouvement de progrès, de modernisation par la rationalisation du procès productif entendu au sens de généralisation du modèle technologique ci-dessus présenté.

Ces éléments évoqués fort succinctement sont à la base de la production des données et des analyses utilisées dans l'élaboration des différentes phases qui se sont succédées. Celles-ci tendent à nier ou au mieux à réduire les complexités sociales et techniques à des situations

fort simples, pouvant ramener toute l'approche à une action "au profit" et "en direction" du "producteur", du "Fellah" en général, du "secteur socialiste" et du "secteur privé", etc...

Il n'est pas étonnant dans ce cas d'observer sur le terrain une appropriation différenciée des actions de l'Etat, des comportements opposés à ceux escomptés par l'Etat en matière de production par exemple, tels l'utilisation du blé dur comme aliment du bétail. Le refus – avoué ou non – d'exécuter certaines opérations dont les effets sur la production ne sont pas jugés suffisants par ceux qui sont appelés à en tirer avantage, d'introduire ou de suivre certaines règles dans la gestion des exploitations, etc...

Ces différents éléments expliquent pour une grande partie au moins les échecs du modèle de planification.

Comme on vient de le voir, le modèle de planification adopté est inadapté tant dans sa conception que dans les techniques et les moyens humains et matériels de sa mise en oeuvre, aux réalités techniques et socio-économiques qu'il est supposé organiser et transformer.

Cela ne signifie pas que la planification soit impossible, elle implique une révision des approches et des méthodes suivies. Celles-ci ne peuvent guère résulter d'un quelconque mimétisme des procédés en usage dans les pays industrialisés à économie de marché ou à économie planifiée. Elles doivent être le produit d'une analyse de nos propres réalités techniques, économiques, sociales, culturelles et politiques.

TABLEAU

Tableau n° 2 : Les productions animales : Prévisions et réalisations des trois derniers plans

| | 1er Plan Quadriennal | | | | 2ème Plan Quadriennal | | | | 1er Plan Quinquennal | | | |
|--|----------------------|--------|-------------|--------|-----------------------|-------|-------------|--------|----------------------|--------|-------------|--------|
| | Prévision | | Réalisation | | Prévision | | Réalisation | | Prévision | | Réalisation | |
| | Prod. | Rendt. | Prod. | Rendt. | Prod. | tend. | Prod. | Rendt. | Prod. | Rendt. | Prod. | Rendt. |
| Viande (total) (1.000 t.) | 110,0 | | 127 | | 188 | | 188 | | 297 | | 304 | |
| Viande rouge | 98,0 | | 100 | | 141 | | 118 | | 146 | | 160 | |
| Ovine | 50,3 | | 46 | | 70 | | 54 | | | | | |
| Bovine | 30,5 | | 40 | | 66 | | 48 | | | | | |
| Autres | 17,2 | | 15 | | 15 | | 16 | | | | | |
| Poulet | 12,0 | | 27 | | 47 | | 70 | | 151 | | 144 | |
| Poisson | | | | | 38 | | — | | | | | |
| Oeufs consomm. (10 ⁶ unités) | 150,0 | | 240 | | --- | | 300 | | 1.240 | | 981 | |
| Lait (106 litres) | ? | | 550 | | 675 | | 700 | | 929 | | 708 | |
| Bovin moderne | 280 | 2.800 | 155 | 2.500 | -- | | 250 | 2.500 | | | | |
| Bovin trad. | ? | | 170 | | | | 250 | 625 | | | | |
| Autres | ? | | 225 | | | | 200 | | | | | |

Tableau n° 3 : Production et réalisation en % des productions végétales et animales

| | Production/ Prévision de production en % | | | Rendement réalisé/ Prévision de rendement en % | | |
|-------------------------|--|----------------|----------------|--|----------------|----------------|
| | PLAN 1970-1973 | PLAN 1974-1977 | PLAN 1980-1984 | PLAN 1970-1973 | PLAN 1974-1977 | PLAN 1980-1984 |
| Céréales | 78 | 79 | 43 | 80 | 69 | 64 |
| Légumes secs | 72 | 53 | 21 | 80 | 88 | 38 |
| Fourrages | 59 | 46 | 48 | -- | -- | 68 |
| Cultures maraîchères | 76 | 77 | 85 | -- | 83 | 64 |
| Coton | 14 | -- | -- | 47 | -- | -- |
| Betterave sucrière | 22 | 29 | -- | 49 | 100 | -- |
| Tomate industrielle | 62 | 83 | 76 | 100 | 79 | -- |
| Tabac | 52 | 36 | 60 | 87 | -- | -- |
| Tournesol | 3 | -- | -- | 12 | -- | -- |
| Agrumes | 96 | 97 | 67 | 98 | 82 | 65 |
| Olives à huile | 66 | -- | 56 | -- | -- | 56 |
| Fruits pépins et noyaux | 68 | 48 | 45 | 72 | 77 | 42 |
| Dattes | 113 | -- | -- | -- | -- | -- |
| Raisin de table | 100 | 76 | -- | 89 | 75 | -- |
| Vin | 93 | 68 | -- | 83 | 70 | -- |
| Viandes (total) | 115 | 100 | 102 | -- | -- | -- |
| Viande rouge | 102 | 84 | 110 | -- | -- | -- |
| Viande ovine | 89 | 77 | -- | -- | -- | -- |
| Viande bovine | 131 | 86 | -- | -- | -- | -- |
| Autres | 87 | 107 | -- | -- | -- | -- |
| Viande blanche | 225 | 148 | 95 | -- | -- | -- |
| Oeufs | 160 | -- | 79 | -- | -- | -- |
| Lait | -- | 104 | 76 | 89 | -- | -- |
| Poisson | -- | -- | -- | -- | -- | -- |

Tableau n° 4 : Taux en % des réalisations des investissements

| | Plan Triennal 1967-1969 | Plan 1970-1973 | Plan 1974-1977 | Total 1967-1977 |
|----------------|-------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Total Economie | 47 | 53 | 38 | 41 |
| Agriculture | 100 | 52 | 35 | 43 |
| Industrie | 35 | 57 | 44 | 46 |

Source : MT NADIR - op. cit. page 114.

TABLEAU

Tableau n° 6 : Pourcentages des réalisations physiques par rapport aux objectifs en certains investissements et en utilisation d'engrais chimiques

| | PLAN 1970 - 1973 | PLAN 1974 - 1977 | PLAN 1980 - 1984 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Matériel semis et fertilisation | -- | -- | 14 % |
| Matériel aratoire | -- | -- | 66 % |
| Tracteurs | 78 % | 68 % | 84 % |
| Moisson- batteuses | 68 % | 62 % | 82 % |
| Camions | -- | -- | 31 % |
| Superficies mises en irrigation | 34 % | 25 % | 20 % |
| Plantations fruitières | 94 % | 130 % | 66 % |
| Plantations viticoles | 42 % | 45 % | -- |
| Achats de cheptel Vaches laitières sélectionnées | 54 % | 26 % | -- |
| Engrais | 75 %(1) | 85 %(1) | 42 % |

Source : MARA - Bilan décennal 1967 - 1977.

- Bilan 1er Plan Quinquennal

(1) Estimation pour le secteur agricole d'Etat seulement

Tableau n° 7 : Part de chaque secteur dans les différentes productions agricoles (en pourcentage) moyenne des années 1974 - 1977

| Productions | Secteur Agricole d'Etat | Secteur Privé |
|------------------------|-------------------------|---------------|
| Céréales | 48 | 52 |
| Légumes frais | 42 | 58 |
| Fruits | 37 | 63 |
| Dattes | 20 | 80 |
| Lait | 25 | 75 |
| Légumes secs | 60 | 40 |
| Cultures industrielles | 80 | 20 |
| Vin | 90 | 10 |
| Agrumes | 91 | 9 |

Source : d'après M.T. NADIR - op. cit. page 352.

Notes

[*] Professeur agrégé - Directeur du C.R.E.A.D.

[**] Maître-assistant - Enseignant à l'I.S.S. - Alger.

[***] Communication présentée au Colloque "Evaluation et analyse des expériences de planification dans les pays du Maghreb" organisé au C E R P - Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques de Tunis du 27 au 29 Mars 1986.

[1] DGPEE. "La stratégie globale de développement pour la décennie 1967-1977". Alger. - Février 1966. Citée par M. T. Nadir : "L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977". OPU, Alger - 1982. p. 26.

[2] Cf. Mara - DEP - Sous-Direction des statistiques et des enquêtes économiques "Enquêtes utilisation du sol et rendement blé-orge (campagne 1974-1975". Janvier 1976.

[3] Sauf la production de raisin de cave laquelle passe obligatoirement par les caves contrôlées par l'Office National de Commercialisation du vin.

[4] Ce qui n'est pas toujours faux.

[5] Ainsi, quand le Plan autorise un investissement, la banque est obligé de financer cet investissement. Mais le Plan n'assure pas à l'entreprise (ou l'exploitation agricole) les moyens matériels (en hommes et en produits) de réaliser cet investissement. Cf. A. Benachenhou. "Planification et développement en Algérie 1962-1980". Alger - 1980 - p. 69.

[6] Cf. M. T. Nadir : L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977. OPU - Alger 1982. p. 185-225.

[7] M. T. Nadir - op. cit. p. 54.

[8] Id. p. 55. M. T. Nadir a été successivement Directeur des Etudes et de la Planification puis secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire.

[9] MPAT. Circulaire portant élaboration du plan annuel 1983 (secteurs économiques et sociaux, entreprises et organismes publics). Document ronéoté. Février 1982.

[10] L'adoption des plans communaux reste soumise aux procédures en vigueur (adoption au niveau local par la commission des plans communaux de développement.) Cf. MPAT. Circulaire portant élaboration du plan annuel de la wilaya 1983. Ronéoté. Février 1982.

[11] Pour la description de ce modèle cf. S. Bédrani "L'agriculture algérienne face au marché mondial" in "Les

politiques agraires en Algérie - Vers l'autonomie ou la dépendance ?" CREA. Alger - 1981.

[12] Rapport de synthèse MARA. 1977.

FATMA-ZOHRA OUFRIHA[*]

Données démographiques et politique de santé en Algérie[]**

Une des données de base, sinon la première qu'une politique de santé doit maîtriser est constituée par l'ensemble des paramètres démographiques de sa population. Cette nécessité ne semble pas être perçue pleinement par les responsables de la politique sanitaire qui les prennent très peu en considération en Algérie.

Or, la connaissance des caractéristiques de cette dernière tant au niveau de son volume, de sa localisation (densité), de sa structure mais surtout des facteurs qui les produisent, sont absolument nécessaires et constituent même un préalable obligatoire pour une politique opératoire c'est-à-dire capable de se fixer des objectifs pertinents, et qui se veut efficace au plan des résultats et donc de la nature des moyens de santé à mettre en oeuvre (problème d'adéquation).

La non-prise en considération de cet élément de base que constituent les indicateurs démographiques pouvant alors fortement biaiser l'approche même tant de la politique de la santé que de son segment prépondérant - la politique des soins - (l'une n'étant pas réductible à l'autre malgré l'abus de langage ou de représentation qui tend insidieusement à les confondre) sous la pression de la manifestation de certaines pathologies plus "spectaculaires" et donc plus à même de retenir l'attention des médecins aux niveaux décisionnels, ou tout simplement par suite de la seule demande exprimée.

Il est évident, que ce faisant, nous ne voulons aucunement réduire par là, l'importance des autres données, ou plus exactement des autres déterminants dans lesquelles nous privilégions :

- les conditions de vie (équilibre nutritionnel quantitatif et qualitatif, alimentation régulière en eau potable, milieu assaini des détritiques et déchets et de tous les vecteurs de propagation des maladies, organisation des transports).
- les conditions de travail : élimination des "risques" divers liés aux différents types de travaux industriels, agricoles,...
- les conditions d'habitat : importance, salubrité...

Car en fin de compte ce sont elles qui constituent le substrat et donc déterminent largement tant la mortalité que la morbidité d'une population. Or, il faut bien le souligner, ce sont des facteurs exogènes, sur lesquels des interventions délibérées, visant une amélioration de l'état de santé, par suppression des risques eux-mêmes, dans une démarche préventive globale mais une prévention primaire, c'est-à-dire de type non exclusivement médicale, sont non seulement possibles

mais les plus efficaces du point de vue niveaux de santé de toute la population.

Le budget du Ministère de la Santé ou même le budget "santé" compris de façon plus large, c'est-à-dire en y incluant les autres sources de financement des actions médicales (Sécurité Sociale, Mutuelle etc...) peut alors être faible ou être ramené à des proportions plus faibles sans conséquences dommageables pour l'état de santé de la population, si toutes, ou les plus importantes de ces actions en amont sont entreprises.

Il faut alors bien voir que les fameux indicateurs de moyens sanitaires tels que nombre de médecins ou de lits d'hôpital par habitant, outre qu'ils reflètent une conception uniquement technicisée de la santé, qu'ils débouchent très facilement sur un hospitalo-centrisme aussi onéreux qu'inefficace pour résoudre les problèmes de santé tels qu'ils se posent en Algérie n'ont finalement qu'une signification mineure (dans la mesure où ils ne produisent pas les résultats escomptés) en particulier dans un pays où ne sont pas encore résolus, non pas tous, mais au moins certains des grands problèmes qui conditionnent la santé. A cet égard il serait plus significatif d'établir et de suivre d'autres types d'indicateurs plus pertinents tels que : régularité et qualité de l'alimentation en eau pour toute la population, modalités d'évacuation des déchets etc...

Cette attitude est d'autant plus confortée que même les maladies considérées en général comme endogènes (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète) semblent être en fait finalement, à la lumière des analyses les plus récentes, elles mêmes, de nature largement exogènes et résulter de modes de vie et de comportement pathogènes : tabagisme, manière de se nourrir etc... Les actions en la matière étant cependant beaucoup plus complexes et plus difficiles à mettre en oeuvre ; ce qui ne veut pas dire pour autant que là aussi il n'est pas possible d'entreprendre une série d'actions préventives non médicales en amont : on connaît la vigueur des campagnes anti-tabac aux U.S.A. et en Grande-Bretagne l'ensemble des mesures de sécurité pour réduire le nombre et l'importance des affections traumatiques dues à la circulation automobile (imposition de la ceinture de sécurité, limitation de vitesse) etc... On connaît l'ampleur, la gravité le retentissement des accidents de la route en Algérie^[1] mais les précautions les plus élémentaires ne sont pas adoptées (ex : ceinture), la montée du Cancer chez les hommes n'est-elle pas liée au tabagisme que personne ne semble remettre en cause en Algérie. Est-ce parce que c'est signe de virilité ? L'ensemble des actions en amont ne saurait cependant s'y arrêter et négliger entre autres les conditions de travail.

Ceci dit, et pour ne pas allonger outre mesure ces réflexions sur la nature des moyens et des interventions non médicales en matière de santé, essayons de préciser l'interaction des données ou indicateurs démographiques et effets de la politique de santé. Eh effet cette liaison n'est pas du type univoque, et si les facteurs démographiques influencent les problèmes sanitaires en sens inverse les progrès sanitaires ont des incidences démographiques certaines.

I – Données démographiques et moyens de santé nécessaires

Le volume, la répartition et la densité de la population doivent dicter en premier lieu l'importance et l'agencement des moyens sanitaires, leur localisation spatiale ainsi que le type de structures sanitaires ou d'interventions à privilégier. C'est ainsi par exemple que selon que la population est urbaine ou rurale, qu'elle est densément agglomérée ou au contraire dispersée, au delà même des pathologies observées encore que ces dernières ne se développent pas de la même manière selon la densité, on n'aura pas besoin des mêmes moyens ni des mêmes "instruments". Cela semble évident et pourtant on a vu des planifications se baser uniquement sur un nombre de population par Daïra ou Commune (sans tenir compte de la densité de population) pour implanter un hôpital de 240 lits à partir de "normes" centralement déterminées - dans des régions où la population est si dispersée qu'un ensemble de médecins ou de structures légères aurait été certainement plus opératoire (ceci sans compter le coût..) et plus efficace sur le plan des résultats sanitaires et aurait nécessité moins de personnels et de charges récurrentes en matière de fonctionnement sans compter qu'on n'arrive même pas à faire démarrer parfois ladite structure lourde.

En second lieu interviennent les structures démographiques mais ceci sans qu'il y ait une idée quelconque de hiérarchisation, car elles interviennent concomitamment.

Les deux types de structure, par sexe et âge, classiquement étudiées en démographie, interviennent en la matière, pour modeler le champ des affections possibles, imprimer à la morbidité et à la mortalité ses aspects spécifiques, la nature des problèmes sanitaires soulevés.

1 – La structure par âge : ou la primauté des facteurs biologiques

– Les problèmes de santé, la pathologie dans son expression générale et spécifique, ainsi bien entendu que la mortalité et la natalité sont largement conditionnés par la structure par âge d'une population. Non seulement les problèmes de santé, mais les risques d'exposition à la maladie se posent différemment selon les tranches d'âge, dont l'une est stratégique en matière de morbidité et de mortalité : celle de 0 – 1 an. - suivie de près dans les pays sous-développés par celle de 1 – 5 ans.

Les tranches d'âge jeunes et en particulier les plus jeunes ne sont pas sujettes aux mêmes affections que les tranches d'âge adultes (et bien entendu que les tranches d'âges âgées) ; elles sont soumises aux risques maladie et mortalité avec une plus grande fréquence et une plus grande intensité, elles sont de surcroît plus vulnérables. L'Algérie avec ses tranches d'âges jeunes larges, en croissance rapide avec des conditions de vie et d'habitat médiocres souffre encore trop d'un large spectre de pathologies spécifiques à ces âges où interréagissent maladies parasitaires et infectueuses, carences nutritionnelles...

Nous avons déjà largement développé le type de moyens non sanitaires à promouvoir pour des maladies exogènes – nous n'y

reviendrons plus.

En matière d'actions proprement médicales, mais dont une large partie peut et doit être de type préventif (prévention "secondaire" avec la surveillance des accouchements et des nourrissons ou même "tertiaire" : avec les vaccinations), un bon test de la nature des arbitrages effectués en matière de politique de santé peut être appréhendé à travers l'importance accordée à la P.M.I. dans le système de santé.

Au delà, et au niveau même de la perception des problèmes ou de leur représentation un indice significatif peut être trouvé dans la place qu'occupent ces problèmes dans la formation des médecins en général et si l'on doit former des spécialistes : de la pédiatrie par rapport aux autres spécialités (mais le "prestige" de certaines n'est-il pas aussi largement subordonné à leur cotation dans les actes thérapeutiques ?)

A contrario un pays à population vieillissante et dont les tranches d'âges âgées sont importantes numériquement et en pourcentage a plus de problèmes spécifiques liés au 3ème âge... et c'est normal qu'il développe la gériatrie, la cardiologie au niveau des spécialisations...

On peut prendre l'Algérie et la France comme deux exemples-types, à structures par âge radicalement opposées et donc à morbidité et mortalité potentielles non "superposables", ne serait-ce que de ce simple point de vue. Mais n'est-ce pas la force, la prégnance même du modèle français, qui dans ce cas précis, débouche sur une trop grande importance que l'on donne actuellement [2] de certains problèmes liés au troisième âge, le mimétisme, présenté alors comme forme de progrès social, allant jusqu'à vouloir l'imiter dans des aspects très contestables comme par exemple "les maisons pour vieux" qui outre leur caractère trop onéreux, sont très peu satisfaisantes humainement et socialement. (Et l'offre en l'occurrence crée la demande !). On peut concevoir une utilisation plus judicieuse des fonds de la Sécurité Sociale et faire en sorte que les structures sociales jouent toujours à ce niveau leur rôle traditionnel de "sécurité sociale".

Finalement dans la mesure où les pathologies observées en Algérie (maladies infectieuses et parasitaires sont à prédominance exogène et que même dans les pathologies classées comme endogènes, on a montré que la part de l'exogène était considérable, qu'il soit due, aux facteurs du milieu (là aussi !) ou qu'il soit la conséquence d'un comportement et d'un mode de vie (accidents de la route, du travail, tabagisme, alimentation) cela veut dire que la morbidité ou ce qui explique potentiellement les consommations médicales et pharmaceutiques sont largement conditionnées par des facteurs exogènes : c'est donc à ces niveaux que les moyens de santé doivent être focalisés.

L'analyse des facteurs de la consommation effective de soins effectués dans plusieurs pays le confirme : le sexe mais surtout l'âge sont prépondérants.

Les catégories socio-professionnelles et les facteurs psychosociologiques n'interviennent que comme facteurs au second degré dans la mesure où ils traduisent le taux d'exposition des individus aux agressions du milieu extérieur, compte tenu entre autres de la nature de leur activité.

Allons plus en avant ; les problèmes de mortalité sont eux aussi largement conditionnés par la structure par âge. Le taux de mortalité générale, l'espérance de vie à la naissance, autre façon plus imagée d'exprimer le même phénomène, le taux de mortalité infantile sont parmi "les indicateurs de santé" (quoiqu'ils en sont exactement l'inverse) les plus significatifs et les plus communément recherchés et admis dans tous les pays.

Ainsi donc la "quantité", le "volume de vie" dont peuvent bénéficier les individus dans un pays déterminé sont appréhendés au niveau de ces trois indicateurs, (dont en fait deux sont l'expression d'une même réalité traduite différemment), et que seul le démographe est à même de calculer. Moins "disponibles" en Algérie, quoique aussi précieux pour toute politique de santé, les taux de mortalité par cause qui exprime de quoi on meurt le plus ; – de même encore, les taux de mortalité par tranche d'âge et bien entendu aussi par sexe, qui de façon précise chiffrent la mortalité différentielle et donc l'orientation à imprimer aux services de santé.

Cependant bien qu'il y ait une liaison certaine et très nette entre niveau de développement et niveau de santé, ce type de liaison n'est pas mécanique et n'est pas étroitement corrélé. L'espérance de vie à la naissance ne reflète pas uniquement le revenu national par habitant ni même le "degré d'industrialisation", et ce, même dans les pays développés.

L'efficacité en matière d'organisation des institutions de santé, produit tant de systèmes de santé que de conditions de vie et d'expositions aux risques n'est pas identique à celle déployée dans l'activité productive. Dans le même sens on trouve l'exemple de pays moins développés ayant relativement mieux réussi dans leur politique de santé que d'industrialisation, ou encore ayant amorcé cette dernière sans d'évolutions régressives notables du point de vue de la santé. Ces évolutions régressives pouvant prendre des expressions diverses compte tenu du contexte où elles s'expriment. Au niveau urbain : ce sont les problèmes qui naissent des urbanisations sauvages et accélérées des industrialisations trop peu respectueuses des rythmes humains etc....

Cependant, il semble, et l'unanimité en la matière semble être certaine parmi les spécialistes - que le taux de mortalité infantile constitue actuellement le meilleur indicateur de l'efficacité d'un système de santé, tant dans les pays développés que dans les pays sous-développés. C'est ainsi par exemple que si dans le premier type de pays, taux de mortalité générale et volume de la consommation sanitaire semblent maintenant constituer deux variables autonomes il n'en est pas de même pour les taux de mortalité infantile, qui restent étroitement

dépendants du volume et de l'intensité des efforts de la politique de santé déployés à ce niveau. A fortiori en est-il de même pour le deuxième type de pays, et certains de ceux qui ont entrepris des actions systématiques, médicales et non médicales, correctement appliquées enregistrent à ce niveau des résultats encourageants parfois même spectaculaires, même si les niveaux restent relativement élevés en général (par rapport au pays développés),

En Algérie, on connaît l'importance des actions et des moyens sanitaires déployés, durant cette dernière décennie. On peut noter que le taux de mortalité infantile a amorcé une baisse importante, mais qu'il soit à 110 ou à 98 ‰ en 1984 (selon les sources) et les responsables du secteur le reconnaissent eux-mêmes[3], ce taux reste encore trop élevé et interpelle donc l'agencement des moyens sanitaires mis en place, et de façon plus large la politique de santé pratiquée effectivement.

Cependant il faut bien avoir conscience que la réduction de la mortalité infantile constitue la première des causes de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui peut être obtenue plus ou moins rapidement selon le niveau auquel on se situe, et donc le type de problèmes auxquels on va avoir à faire face : le développement de l'hygiène, et l'amélioration des conditions de vie, l'éducation sanitaire et nutritionnelle (non cantonnée aux centres du P.M.I. mais au contraire diffusée par tous les canaux susceptibles d'être les véhicules des messages) sont un préalable pour que la "médecine" c'est-à-dire les soins puisse être pleinement efficace. Par ailleurs A. Sauvy a bien montré que ce n'est qu'à partir de 45 ans que l'homme commence à produire plus qu'il n'a consommé jusqu'alors. S'il meurt avant sa 45ème année il a coûté de l'argent à la société.

D'où l'importance, du point de vue économique de l'allongement de la vie active. Selon qu'elle se ventile entre 20, 30 ou 40 ans les résultats, c'est-à-dire l'excédent net produit ou au contraire le prélèvement net ne seront pas les mêmes. Cette analyse bien entendu n'incorpore pas le problème du chômage et ne doit pas être poussée à sa "logique" extrême. Elle nous signale cependant un "effet" économique à ne pas négliger.

Mais il ne s'agit donc pas uniquement de diminuer la fréquence de la mortalité de 0-1 an, voire de 0 à 5 ans pour ensuite relâcher les efforts consentis, lesquels néanmoins seront nains intensifs par la suite. Les politiques de soins s'enclenchent alors sur des populations délivrées des problèmes élémentaires mais essentiels.

Soulignons simplement que la vie active réelle pour pratiquement toute la population, se déroule actuellement dans les pays développés, de 25 à 65 ans[4], c'est-à-dire qu'elle dure effectivement 40 ans, soit le triple de ce qu'elle était au 18ème siècle dans ces mêmes pays, le double de ce qu'elle est encore dans les pays les plus sous-développés - et que même si elle n'atteint pas toujours cet écart extrême, elle est en tout état de cause, largement supérieure à celle enregistrée dans les pays sous-développés. Le fait, pour l'économie de pouvoir disposer d'une telle

augmentation de la durée et donc de la quantité de travail, d'un même nombre de personnes n'a pas été sans constituer un atout supplémentaire pour les pays développés sans compter qu'un meilleur état de santé de la population ne se traduit pas uniquement en termes de "volume" de vie mais aussi en termes de "qualité". Cette dernière pouvant elle-même être appréciée à un double point de vue :

– économique ou comme résultat des dépenses de santé analysées comme "investissement" ou comme "consommation de développement", c'est-à-dire au niveau de l'amélioration potentielle de la productivité du travail, ce qui concomitamment améliore l'efficacité des autres dépenses d'investissement et en particulier de celles consenties en matière d'éducation.

– social ou comme résultat des dépenses de santé analysées comme consommation, d'une consommation susceptible d'améliorer le mieux-être, de diminuer les souffrances qui est le niveau le plus immédiatement perçu et qui pour l'individu constitue le résultat le plus tangible de la santé.

2 – La structure par sexe : ou la primauté des facteurs culturels

De la même façon pour l'âge mais de façon plus subtile, on n'est pas malade de la même façon, avec la même fréquence ni la même intensité selon le sexe auquel on appartient, et bien entendu on ne meurt pas forcément des mêmes causes ni avec la même intensité, d'où des espérances de vie tant à la naissance qu'aux différents âges, différentes selon le sexe. "La mort frappe inégalement les êtres humains selon leur sexe", tel semblerait être la "loi" générale qui régit la vie des populations.

La morbidité et la mortalité différentielle des sexes masculin et féminin ne sont donc pas superposables : le phénomène est général à tous les pays et admis depuis longtemps dans les pays à statistiques sûres, mais selon des configurations spécifiques, beaucoup plus accentuées nous semble-t-il qu'en matière d'âge.

Dans les pays développés on enregistre une surmortalité masculine et donc un taux de mortalité plus faible chez les femmes que chez les hommes à tous les âges plus spécialement à certains d'entre eux... La différence en termes d'écart d'espérance de vie à la naissance pouvant atteindre 6-8 ans.

Parmi les déterminants multiples, complexes de la mortalité différentielle par sexe il semble que le facteur culturel soit prépondérant.

Le fait a été mis en évidence sur le plan théorique par les travaux déjà anciens de Lederman et Breas qui tentant "pour la première fois de retrouver les principales composantes qui déterminent le niveau de mortalité dans un pays, inscrivent le comportement culturel vis-à-vis du sexe dans le premier indice (appelé composante de base/calculé par les auteurs et appelé Q1 et qui explicite 77 % de la dispersion totale des quotients de mortalité des 157 tables sur lesquelles ont travaillé les

auteurs" [5]. Cet indice explicite la mortalité masculine de 10 à 34 ans et féminine de 5 à 44 ans à 93 %, tandis que l'indice Q3 explicite de ce point de vue 6 % de la dispersion des quotients.

Ce facteur "culturel" va se traduire différemment selon au moins un grand clivage : pays à statistiques sûres qui sont les pays développés et pays à statistiques peu sûres et incomplètes – qui sont les pays sous-développés – pour notre propos on se cantonnera aux pays Arabes ou à l'Algérie (comme une de ses composants).

– dans le premier groupe de pays : c'est une surmortalité masculine qui a été mise en évidence.

– dans le second groupe de pays : n'y aurait-il pas contrairement aux idées répandues une surmortalité féminine particulière à certains âges [5], c'est en tout cas la thèse avancée par Bchir. Une série de recherches empiriques semblent corroborer la pertinence de cette approche.

On a donc cherché des explications à ce phénomène de surmortalité masculine dans les pays développés. On a tout d'abord avancé l'hypothèse que les femmes souffrent d'affections plus bénignes et plus nombreuses que celles des hommes, qu'elles consulteraient alors plus souvent le médecin, ce qui constituerait une meilleure protection, mais aussi permettrait d'éviter les maladies graves nécessitant l'hospitalisation : d'où une consommation sanitaire élevée au niveau des soins ambulatoires et moindre au niveau de l'hospitalisation : la "loi" de compensation "médecine – pharmacie" d'une part et "hôpital" d'autre part similaire à celle observée entre les différentes catégories socio-professionnelles, les affiliés des différents régimes de sécurité sociale jouant aussi entre hommes et femmes. Un autre type d'explication avancé, a consisté à souligner que "l'attitude devant la maladie et les soins immédiats dépendait aussi du coût de la renonciation à l'activité sociale [6]. S'inscrivant en réaction à cette analyse l'interprétation qui semble la plus pertinente se basant sur l'analyse des causes de cette surmortalité, réfute l'idée que la longévité serait liée à un niveau de consommation de soins mais bien plutôt à un comportement et à un mode de vie de l'homme (risque liés à l'activité + alcoolisme + tabagisme...) qui seraient plus pathogènes et donc entraîneraient une morbidité et une mortalité différentielle par sexe due à "plus de soins" ou à "noirs de risques". En tout état de cause les explications avancées ne sont pas "exclusives" l'une de l'autre.

– cette surmortalité masculine aux différents âges observée dans les pays développés va servir de base pour l'élaboration des modèles de mortalité et surtout pour la construction de tables-type de mortalité utilisées pour les pays à statistiques insuffisantes. Il y a donc eu extrapolation d'un phénomène – qui en fait, et comme nous venons de le souligner plus haut, est plus largement "culturel" que génétique ou biologique, dans la mesure où il met en cause essentiellement des comportements... C'est ainsi que dans un travail important concernant "l'inégalité devant la mort selon le sexe en pays arabes", Mongi Bchir [7] montre que pour la Tunisie et l'Algérie :

- la surmortalité masculine n'est pas systématique,
- que la surmortalité féminine est très fréquente, beaucoup plus fréquente que ne l'indiquent les tables "théoriques" de mortalité,
- que la surmortalité féminine semble toucher essentiellement les âges 1 à 4 ans et ce, pour cette mortalité qui semble élevée par rapport aux tables types de mortalité pendant les 15 premières années de la vie. Mais si l'on compare les courbes par pays on remarquera qu'il s'agit des âges de 1 à 40 ans pour l'Algérie sans interruption, et des âges "1 à 5" puis "15 à 35" pour la Tunisie.

Tabutin[8] quand à lui, à partir de l'enquête démographique 1969-1971 et de l'enquête fécondité, soulignait déjà que "l'égalité entre garçons et filles caractéristique importante de la mortalité infantile en Algérie que l'observation suivie a mise en évidence ne se trouve plus dans l'observation rétrospective : tous les quotients "rétrospectifs" sont supérieurs pour les garçons ; le rapport de masculinité des décès est de 112 dans l'observation rétrospective (même au bout de trois passages) alors qu'il est en fait seulement de 100,6 % : on "oublie" les filles qui décèdent, ce qui sous-estime la mortalité féminine".

Tandis que J. Vallin[9] met en relief la surmortalité des petites filles en Algérie comme fait social et culturel, sans que cela soit spécifique à l'Algérie, mais semble concerner largement les pays Arabes comme tente de le démontrer Bchir dans son étude précitée en s'appuyant précisément sur le fait du comportement préférentiel vis-à-vis du garçon :

- Au niveau de l'alimentation : dans les familles traditionnelles le garçon est mieux nourri en particulier dans la période la plus déterminante, celle à plus haut risque de mortalité ; à savoir la première et la seconde années de vie : le garçon est nourri au sein pendant une période double à celle de la fille (encore qu'il faudrait faire l'évaluation des milieux qui ont systématiquement un tel comportement lequel tend à s'atténuer ou à disparaître dans les milieux urbains "évolus" c'est-à-dire économiquement et culturellement favorisés).

Comportement discriminatoire en fonction du sexe en matière d'alimentation qui se prolonge bien au delà de l'enfance spécialement dans les milieux ruraux et les milieux les plus pauvres et les plus traditionnels : les filles et les femmes ne mangeant qu'après les hommes... ce qui reste.

- Au niveau du comportement vis-à-vis des soins : le jeune garçon, de même que l'adulte de sexe masculin en Tunisie comme en Algérie[10] bénéficient d'un volume et d'une intensité de soins beaucoup plus importants que pour les filles ; de même que la maladie y serait prise à son début pour le garçon, seulement quand elle est fort avancée pour la fille, sans compter que le comportement discriminatoire vis-à-vis de la fille est plus fréquent dans les familles pauvres et nombreuses.

Cet accès différentiel aux soins compte tenu du sexe auquel on appartient ressort très clairement des résultats de l'enquête effectuée en 1981 par le Ministre de la Santé au niveau des structures extra-

hospitalières[11] et où il apparaît que la composition de la "morbidité" infantile (657,2 %) selon le sexe fait apparaître une plus forte fréquence des consultations et donc des maladies enregistrées (soit 54,9 %) au niveau des garçons et donc une "morbidité" qui se situerait à 723,2 ‰ pour les derniers contre 588,4 ‰ pour les filles et une participation non pas à la morbidité en fait, mais aux soins à concurrence de 45,1 %, pour la tranche d'âge 0-1 an. On ne peut conclure au vu de ces résultats statistiques[12] que les garçons sont affectés plus souvent par la maladie que les filles, ce qui traduit une profonde méconnaissance du fait culturel, car à la thèse de la plus forte vulnérabilité du sexe masculin entre 0-1 an, nous pensons au contraire que ces chiffres traduisent surtout un accès privilégié et plus intensif au système de soins de ce dernier par rapport aux filles.

De la même façon et dans le même sens, la morbidité de tous les enfants de 0-14 ans, (dûe pour 28,7 % de cas de maladies jusqu'à l'âge de 2 ans : effet de l'âge) telle que résultant des données des consultations au niveau des structures extra-hospitalières publiques - montre qu'on enregistre 1166,8 cas de maladies pour 1 000 enfants tous sexes confondus, mais 1360,1 cas de maladies pour 1 000 enfants de sexe masculin et 964,3 cas de maladies pour 1 000 enfants de sexe féminin.

On ne retrouve pas le même " phénomène " au niveau des adultes (15 ans et plus) où il semble que les femmes consulteraient plus (avec 856,4 cas pour 1 000 femmes enregistrés – que les hommes (avec 673,7 cas de maladies enregistrés pour 1000 hommes) puisque 57,6 % des consultations leur sont imputables contre 42,4 % des consultations pour les hommes. Existe-t-il effectivement en Algérie comme dans beaucoup de pays un plus fort recours aux soins ambulatoires de la part des femmes que des hommes ? Là aussi s'agit-il d'une meilleure protection, par utilisation plus intensive des soins suite à une plus grande disponibilité en temps, par plus grande écoute du corps – ou au contraire de l'effet des pathologies liées à la grossesse et à l'accouchement – qui surcompenserait des risques liés au travail propres aux hommes. On ne peut trancher au vu de ces seuls "résultats statistiques". D'autant que pour la tranche d'âge 60 ans et plus, la liaison s'inverse : ce sont les hommes qui auraient une morbidité – ou un plus fort recours aux soins – plus élevé se situant à 954,4 % contre 927,4 % pour les femmes.

Il serait éclairant de pouvoir disposer non seulement des fréquences de consultations par sexe dans le secteur privé (à partir des données de la sécurité sociale), qui semble couvrir des populations beaucoup plus favorisées sur le plan du revenu. Les structures extra-hospitalières publiques étant sollicitées beaucoup plus par les couches les plus défavorisées de la population.

L'explication ou les explications ne pouvant être pertinentes que si elles prennent en considération en plus du recours au système de soins, une analyse de la morbidité objective combinée, ou à défaut une analyse sociologique qui tiennent compte des comportements et des soubassements culturels et sociaux qui les portent.

Ceci est d'autant plus net qu'en matière de morbidité hospitalière - les femmes ont été – aussi – plus hospitalisées (86,8 ‰) que les hommes (27,95 ‰). Ce qui nous incite à exclure l'hypothèse d'une meilleure protection par recours plus fréquent aux soins ambulatoires pour ces dernières, mais bien à affirmer la présomption de risques plus grands en matière de santé encourues par ces dernières. En tout cas supérieurs à ceux que le sexe masculin entourerait du fait du travail à l'extérieur en Algérie.

Néanmoins, on retrouve par ailleurs pour les enfants (1-14 ans) une fréquence d'hospitalisation supérieure pour les garçons (25,75 ‰) que pour les filles (19,04 ‰) : mais on peut se poser légitimement la question de savoir si pour ces derniers le schéma culturel sous-jacent à l'attitude des parents devant la maladie de leurs enfants en fonction du sexe ne continue pas à jouer.

Il y a donc là matière à recherches plus approfondies pour essayer de mieux comprendre la liaison processus morbides – recours à l'institution sanitaire compte tenu du sexe (et de la tranche d'âge auquel on appartient).

En tout état de cause l'enquête en cours de l'Institut National de Santé Publique sur l'Etat de santé de la population et donc devant préciser la morbidité objective nous aidera beaucoup à faire la part de ce qui est "maladie" risque "exposition"... spécifique de ce qui peut être attitude devant la maladie et les soins. D'ores et déjà on peut dire cependant qu'il est extrêmement difficile de le cerner à partir de statistiques seulement, et si aussi on ne se "donne" pas la question à élucider.

Ce genre de "problèmes" interpelle les démographes mais aussi les responsables de la politique sanitaire en Algérie à plus d'un titre, et constitue en tout cas une piste de réflexions et de remises en cause utiles de certaines conclusions basées sur des résultats obtenus par ailleurs...

Mais nous ne terminerons pas ce bref examen de l'importance des indicateurs "démographiques" pour une politique de santé, sans aborder l'impact de la natalité, question bien moins souvent abordée, parce que peut être entièrement "résolue" dans les pays développés comme problème relevant du système de santé et ce, tant pour les femmes que pour les enfants.

Cependant dans la mesure où le comportement démographique d'une population explique l'intensité de sa natalité, à volume de population identique, les problèmes de santé et de soins et donc des moyens nécessaires induits par un taux de natalité qui peut se situer entre 20 et 50 ‰ ne seront pas les mêmes, ne serait-ce que par suite du volume, du nombre de "mères" et d'enfants qui en résulteront et des problèmes récurrents de morbidité périnatale et de mortalité infantile.

Une attention particulière devrait être de ce fait accordée aux problèmes liés à la grossesse et à l'accouchement – tant du point de

vue santé des mères que des enfants. Une grande partie de la "qualité" physique au substrat reproducteur et donc des éléments reproduits réside dans la qualité, l'efficacité avec lesquelles un système de santé prend en charge ces problèmes. C'est toute la question de l'importance et de la pertinence des politiques de P.M.I., qui se trouve posée à ce niveau, que ces "politiques" soient ou non explicitement formulées. En Algérie malgré une chute amorcée en 1973, le taux de natalité atteint 43 %^[13], mais si l'on examine l'allocation des ressources sanitaires, on se rend compte en fait, que malgré une politique proclamée et affichée de P.M.I., malgré aussi quelques mesures encourageantes, en fait et si l'on examine de plus près on se rend compte du peu de moyens qui y sont affectés : n'est-ce pas parce que les femmes pèsent peu sociologiquement et politiquement ou que ces "problèmes" sont peu prestigieux tant pour le "décideur" que surtout pour les médecins – puisqu'en fin de compte, et ce n'est pas le seul domaine où ce constat peut s'appliquer – le décideur répond en fait plus à la demande sinon à la pression des médecins qu'aux besoins objectifs de la population – ou tout ou moins de ses tranches qui peuvent le moins s'exprimer. Cela est particulièrement net ces dernières années si l'on prend en considération la masse de crédits et moyens financiers, mais aussi humains affectée aux "nouvelles technologies" fort peu maîtrisées de plus, tels que scanners, échographes, appareils à dialyse etc...

II - Politique de santé et indicateurs démographiques

La relation n'étant pas de type linéaire ni univoque, fonctionne aussi dans le sens "santé – démographie". Il s'ensuit donc qu'en sens inverse les progrès en matière sanitaire ont une incidence démographique directe et certaine qui dans les pays sous-développés, en général, et en Algérie s'est traduite en premier lieu par une réduction de la mortalité générale ensuite par celle de la mortalité infantile et juvénile et donc par une augmentation de l'espérance de vie à la naissance et aux différents âges : c'est-à-dire par un accroissement de "quantité", de "volume" de vie disponible pour un même nombre de naissances. Mais le processus est loin d'être à son terme. L'accroissement de population ainsi induit retentit directement donc sur le volume de la population, mais son effet ne s'arrête pas là et se fait sentir au niveau des structures démographiques mêmes. En effet quand il y a baisse de la mortalité en particulier infantile, ce sont les tranches d'âge adultes qui vont avoir plus de poids, donc représenter des pourcentages croissants de la population.

Ce processus est déjà en cours : l'expansion démographique actuelle de pays comme l'Algérie résulte de la baisse de la mortalité en particulier infantile accompagnée toutefois d'une natalité qui reste trop importante. Le comportement démographique en l'occurrence met beaucoup plus de temps à se modifier, sans compter que quand il change les effets ne sont pas immédiats mais n'apparaissent qu'avec un certain décalage dans le temps.

On peut émettre l'hypothèse qu'en dehors de tous les autres déterminants^[14], la forte natalité actuelle résulte aussi d'une mortalité

infantile élevée et que c'est au niveau des couches pauvres et les plus

défavorisées culturellement que ce "modèle" démographique reste prépondérant.

Le niveau d'instruction de la femme conjugué à l'activité hors du foyer semblent les principaux facteurs de modification du comportement en matière de baisse de la natalité sans compter qu'une nuptialité moins précoce (plus fréquente à ce niveau là) en réduisant la durée de vie féconde de la femme est aussi un puissant facteur de baisse de la natalité.

Cependant, c'est à ce niveau aussi que les taux de mortalité infantile sont les plus bas. Il y a certainement un lien entre la prise de conscience et l'intériorisation de la baisse de la mortalité infantile et de la baisse de natalité.

La diminution de la natalité due à la scolarisation à l'urbanisation et à l'extension du travail féminin est permise par des moyens, relevant du secteur de la santé : pilule anticonceptionnelle, stérilet et avortement. Dans certains pays il semble que la "pilule" soit le médicament le plus vendu en pharmacie, ce sont ceux où la contraception est fortement répandue, ce qui n'est pas le cas en Algérie malgré que le problème suscite des débats passionnés. Il y a cependant une inflexion nette de la politique officielle.

Une politique de contrôle ou d'espacement des naissances dans le cas de forte croissance démographique peut avoir une double justification :

- diminuer les charges "sociales" récurrentes afin de dégager un volume plus important de ressources à affecter aux investissements productifs en termes de capital.
- améliorer l'état de santé des mères et des enfants.

C'est l'inflexion actuelle en Algérie en matière de politique de population. Mais seul le second aspect nous intéresse pour notre propos actuel :

Les enfants des familles nombreuses et pauvres souffrent de malnutrition sinon même de sous-nutrition ce qui les rend plus vulnérables aux maladies en particulier transmissibles (infectieuses et parasitaires) encore que des progrès considérables ont été enregistrés de ce côté. Il est évident aussi que des maternités trop fréquentes, trop rapprochées diminuent la résistance de la mère en premier lieu. Mais même en dehors de toute volonté de contrôle ou d'espacement des naissances, les problèmes liés à la grossesse et à l'accouchement se posent de façon spécifique au sexe féminin, il faut donc leur accorder l'attention qu'ils méritent mais ne point se contenter de la progression du taux d'accouchement en milieu assisté^[15] lorsqu'on connaît les faiblesses de ces services.

La réduction de la mortalité infantile a été amorcée en Algérie, il en est de même de la natalité. Mais toutes les deux se situent encore à des niveaux trop élevés - et ce plus spécialement si l'on se réfère aux moyens affectés aux services de santé ; lesquels néanmoins n'ont pas

été spécialement axés sur ces aspects. Particulièrement la natalité qui ne relevant pas du médecin et des services de santé dans la perception traditionnelle n'a pas fait pression à ce niveau, contrairement aux soins.

Il serait non seulement scandaleux, mais aussi inefficace et surtout en fin de compte très "coûteux" de laisser la mortalité infantile freiner la croissance démographique quand la natalité est estimée être trop élevée... ce qui est en fait le résultat implicite de politiques qui laissent trop d'enfants mourir...

Un des axes d'intervention important du système de santé serait d'agir concomitamment, par une politique intégrée de façon à réduire les deux taux. Il est possible que l'extension des services médicaux, et en particulier de ceux qui permettent la baisse de la mortalité infantile – soit l'étape préalable sinon essentielle dans l'acceptation de l'espacement voire de la limitation des naissances par les femmes ; car c'est dans la mesure où les mères analphabètes, pauvres auront compris et intériorisé le fait que leurs enfants – gage de leur sécurité, de leur "légitimation" sociologique sont maintenant, concrètement, réellement appelés à échapper à la morbidité et à la mortalité infantile, qu'elles seront plus "aptées", plus prêtes à accepter le pendant inverse de la réduction de la natalité – mais bien entendu sans qu'il y ait lien de nature mécanique (et compte tenu des autres déterminants). Ce qui laisse largement place à une politique d'accompagnement, donc d'encouragement d'espacement ou de limitation des naissances où la part de l'éducation est très importante.

Enfin et en dernier lieu, on peut dire que le développement des soins a été une des causes essentielles de la diminution de la fréquence, de la gravité et du coût (économique) de certaines maladies. Les progrès les plus nets ont été obtenus dans la prévention des maladies facilement contrôlables grâce à la banalisation de la vaccination et de l'antibiothérapie comme la diphtérie, le tétanos, la coqueluche... Un décret présidentiel a rendu la vaccination obligatoire depuis 1969 contre un certain nombre de maladies.

Mais aussi grâce à des campagnes nationales parmi lesquelles il faut signaler en particulier celles contre :

- la tuberculose : au cours des années 1967 et 1968. Depuis 1969 la vaccination à la naissance étant obligatoire et gratuite, la prévalence de cette maladie a été fortement réduite.
- la poliomyélite : a connu une campagne de vaccination de masse qui a fait diminuer l'incidence à partir de 1973, depuis elle est obligatoire.
- la rougeole : une campagne de vaccination est en cours et dont il faudrait apprécier l'efficacité[16].

Les résultats n'étant pas cependant similaires pour toutes ces maladies. Il est important de souligner cependant que les disparités, c'est-à-dire que les morbidités et mortalités différentielles ne sont pas uniquement fonction du sexe et de l'âge mais aussi du secteur d'habitat et du statut socio-économique. Ce sont peut-être ces derniers qui sont

les plus importants, du moins les plus étudiés et le plus communément mis en relief. On a pu par exemple montrer [17] qu'en Algérie :

– le taux de mortalité infantile pouvait varier du simple au double selon le degré d'instruction du chef de ménage (analphabète/niveau secondaire ou supérieur...) il est possible que cette liaison soit "accentuée" pour le degré d'instruction de la femme.

– que la branche d'activité tout autant que le secteur d'habitat pouvait fortement influencer sur cette même mortalité infantile (mais ne recoupe-t-elle pas en fait un degré d'instruction, dans certaines branches ?)

– enfin que le niveau de qualification du chef de ménage y interférait aussi, toujours de façon différenciée selon le secteur d'habitat (rural/urbain).

Bien que cette étude ne pousse pas plus loin l'analyse des déterminants de la mortalité infantile on saisit néanmoins l'importance du facteur "culturel" qui semble être prépondérant.

En guise de conclusion sommaire, nous pouvons dire que du point de vue formulation des inflexions et des actions de santé, la prise en compte des taux de mortalité et de morbidité par sexe et âge est aussi importante que celle par catégories socio-professionnelles. Ce type d'informations étant non seulement peu disponible (pour le sexe en particulier) mais peu recherché, un axe de recherche utile peut être tracé de ce fait.

Notes

[*] Chercheur associé au C.R.E.A.D.

[**] Communication présentée au séminaire : "Politiques, pratiques et enseignement de la démographie en Algérie". Institut des Sciences Sociales - Université d'Oran - 5 au 7 Mai 1986.

[1] N. Dekkar - A. Bezzaoucha : "Les accidents de la circulation en Algérie - Approche épidémiologique. " - SNED - Alger.

[2] A travers les émissions de Télévision en particulier.

[3] Ministère de la Santé publique/UNICEF : Projet de lutte contre la mortalité infantile et juvénile - Alger 1984.

[4] E. Barral : L'économie de la Santé - Faits et chiffres... Dunod.

[5] M. Bchir : "L'inégalité devant la mort selon le sexe en pays Arabes" - Revue tunisienne des sciences faciales n°s 76-79 - 1984 - p. 25.

[6] E. Barral : Economie de la Santé - Faits et chiffres - p. 43.

[7] Revue Tunisienne des sciences sociales - Actes du colloque "la question démographique dans le monde arabe". p. 23-81.

[8] Tabutin : mortalité infantile et juvénile en Algérie - Travaux et documents de l'INED - Cahier n° 77, 1976.

[9] J. Vallin : un fait social : la surmortalité des petites filles en Algérie - 3ème colloque de démographie maghrébine. Tunis - Août 1978.

[10] L'examen des registres de consultation de pédiatrie au CHU d'Oran montre qu'en 1978 par exemple 61 % des consultations concernaient les enfants de sexe masculin contre 39 % pour les filles soit un rapport de masculinité des visites de 156 %. (Il faudrait pouvoir systématiser ce type d'observation et en mesurer l'intensité du phénomène au niveau global en tenant compte du rapport de masculinité de cette tranche d'âge).

[11] Ministère de la Santé - Direction de la planification : "Quelques résultats - l'analyse de l'Etat de Santé de la population et de l'activité du services sanitaires de la RADP - Alger 1984.

[12] C'est ce que fait pourtant le groupe d'experts soviétiques auteur de l'exploitation de l'enquête.

[13] Selon l'analyse des données démographique - extraits des annuaires statistiques : ce taux est en 1970 de 49,8 %. Il reste stable jusqu'en 1973, avec un niveau minimale de 49 %. Mais en 1977 cet indice est de 46 % et en 1980 de 43,9 ‰ - En 1981 il s'établit à 43,4 % et en 1982 à 42,9 % : soit une chute de 7 ‰ sur une période de 12 ans (116,1 %).

[14] Nous avons étudié plus spécialement un autre déterminant : F. Z. OUFRIHA "Règles de succession, statut de la femme et comportement démographique en Algérie - Journées d'études sur la famille - USEA - Alger, 1985.

[15] C'est l'attitude qui prédomine actuellement en Algérie.

[16] En effet on aurait pu plus simplement l'intégrer dans le calendrier des vaccinations obligatoires.

[17] "Développement et santé", Naceur, Oudéfoun, Boukhobza. In séminaire sur le développement d'un système national de santé - p. 154.

KADA AKACEM^[*]

Evaluation critique des politiques de stabilisation de A. W. Phillips

Le présent article se propose, comme son titre l'indique, de procéder à une évaluation des politiques de stabilisation économique préconisées par A. W. Phillips^[1]. Bien que datant de 1954, l'approche de Phillips (the control system approach) aux problèmes de stabilisation, continue de susciter un certain intérêt dans la littérature économique. Notre but dans cette étude, est de montrer que les conclusions auxquelles est parvenu A. W. Phillips sont loin d'être toujours justes, et que, par conséquent les politiques de stabilisation qu'il préconise ne sont pas toujours appropriées.

Pour ce faire, nous présenterons tout d'abord l'approche de Phillips pour ensuite procéder à l'évaluation de ses résultats.

I – L'approche de Phillips

A. W. Phillips fut le premier à considérer les problèmes de stabilisation en tant que processus dynamique, appliquant pour la première fois, la théorie du contrôle en "feedback" (feedback control theory) à une version dynamique du multiplicateur keynesien et à un modèle dynamique de déséquilibre du multiplicateur – accélérateur. Il étudia alors les propriétés de stabilité de trois différentes politiques de stabilisation, – et les chemins temporels (time paths) du revenu national, qui en résultèrent – dans le but de contrôler, par le biais des dépenses de l'Etat, les déviations de la production globale du niveau de production de plein emploi.

Une version simplifiée des modèles utilisés par Phillips est la suivante :

équation de demande :

$$Z(t) = C(t) + I(t) + G(t) \quad (1)$$

où : Z (t) est la demande globale mesurée à partir de la valeur de l'équilibre initial. La consommation C (t) est donnée par l'expression suivante :

$$C(t) = c Y(t) \quad (2)$$

(c) étant la propensité à consommer et Y (t) la production globale (identifiée au Revenu National), mesurée à partir de la valeur de l'équilibre initial. I (t) représente l'investissement et est défini par :

$$I(t) = v \dot{Y}(t) \quad (3)$$

$$\text{où: } \dot{Y}(t) \equiv \frac{dY(t)}{dt} \quad (4)$$

et (v) le coefficient d'accélération. Enfin $G(t)$ est une demande "officielle", que Phillips utilise comme une variable de contrôle, pour stabiliser l'économie, selon le mécanisme d'ajustement dynamique suivant, entre la demande globale et l'offre globale :

$$\dot{Y}(t) = -m[Y(t) - Z(t)] = -\frac{1}{F}[Y(t) - Z(t)] \quad (5)$$

où : (m) est une constante positive qui représente la vitesse d'ajustement de la production aux variations de la demande et $F = \frac{1}{m}$ est la constante temps du retard ("lag") de production.

En combinant les différentes équations ci-dessus, nous obtenons :

$$m \dot{Y} + Y = Z = cY + v \dot{Y} + G \quad (6)$$

soit :

$$(m - v) \dot{Y} + sY - G = 0 \quad (7)$$

où $s = 1 - c$ est la propension à épargner et où la variable temps, t , a été omise pour simplifier l'écriture, dans ce qui suit. Phillips applique alors au modèle ci-dessus (7), trois relations différentes entre le revenu national et les dépenses de l'Etat, c'est-à-dire trois politiques différentes de stabilisation, pour "corriger" les différences entre le revenu national obtenu $Y(t)$ et le niveau désiré du revenu (le niveau de l'équilibre initial), ce qui revient à rendre $Y(t)$ égal à zéro au temps final :

– la première politique est dite proportionnelle (proportional stabilization policy) et, est définie par :

$$G_p(t) = -f_p \cdot Y(t) \quad (8)$$

où f_p est une constante positive. Cette première politique est donc inversement proportionnelle à l'écart entre le revenu obtenu (actual revenu) et le niveau désiré (ou niveau objectif).

– la deuxième politique est la politique de l'intégrale (integral stabilization policy). Elle est donnée par l'expression.

$$G_i(t) = -f_i \cdot \int_0^t y(\alpha) d\alpha \quad (9)$$

où f_i est une constante positive, et α une variable d'intégration. Ici, la politique est inversement proportionnelle à la somme des écarts entre les niveaux du revenu national, obtenus dans le passé et le niveau désiré.

– enfin en troisième position nous avons la "derivative (dérivée) stabilization policy" qui est inversement proportionnelle à la dérivée de l'écart $Y(t)$ par rapport au temps, t ; elle est définie par :

$$G_d(t) = -f_d \cdot \dot{Y}(t) \quad (10)$$

Ainsi, chacune des trois politiques ci-dessus est donnée dans une "feedback control form", puisque dans chaque cas la relation est de la forme :

$$G = g(Y) \quad (11)$$

Phillips compare alors chaque politique aux deux autres en comparant les "time-paths" qui en résultent. Les résultats de ces comparaisons sont que :

– la politique "proportionnelle" corrige presque complètement l'écart de production $Y(t)$ et engendre des oscillations dans le "time-path" du revenu.

– la politique de "l'intégrale" est plus efficace que la proportionnelle, puisqu'elle corrige complètement l'écart de production $Y(t)$. Cependant elle introduit plus d'oscillations et sa vitesse de convergence est plus faible.

– c'est seulement lorsque la politique de la "dérivée" est additionnée aux deux autres, que les oscillations sont éliminées et la vitesse de convergence est augmentée.

Ceci amène Phillips à proposer l'utilisation d'une combinaison appropriée, (selon la situation), des trois politiques ci-dessus :

La "proportionnelle" servira à contrôler le niveau des variables économiques, "l'intégrale" permettra la correction complète des écarts observés et la "dérivée" enfin aidera à contrôler les tendances aux fluctuations.

II – Évaluation de l'approche de Phillips

Dans cette partie nous allons montrer par des contre-exemples que, contrairement à ce qu'avance Phillips, d'une part, les politiques de la "proportionnelle" et de l'intégrale ne sont pas intrinsèquement oscillatoires (en ce sens qu'elles introduisent des fluctuations dans le "time-path" du revenu) et d'autre part, la politique de la "dérivée" n'est pas, en soi, une politique d'élimination des tendances aux fluctuations.

Dans un souci de simplification, nous utiliserons un modèle, très simple, du multiplicateur :

équation de la demande :

$$Z = c Y + G \quad (12)$$

ici, toutes les dépenses autonomes sont supposées être égales à zéro.

l'offre : comme dans la 1ère partie de cet article, nous avons :

$$\dot{Y} = -\frac{1}{F} (Y - Z) \quad (13)$$

d'où l'on déduit :

$$F\dot{Y} + Y = Z = cY + G \quad (14), \text{ soit}$$

$$F\dot{Y} + sY - G = 0 \quad (15)$$

dont la solution, en supposant $G = 0$, est

$$Y_1 = A_1 e^{-s/F \cdot t} \quad (16)$$

où $s = 1 - c$ et A_1 est une constante d'intégration.

Il est clair que la solution Y_1 n'est pas une solution oscillatoire.

1°) – La politique "proportionnelle"

a) Premier cas :

Prenons comme Phillips, $G = -f_p Y$, dans l'équation (15), nous obtenons :

$$F\dot{Y} + Y - cY + f_p Y = 0 \quad (17)$$

soit,

$$F\dot{Y} + (s + f_p) Y = 0 \quad (18)$$

dont la solution est :

$$Y_2 = A_2 e^{-\frac{(s+f_p)}{F} t} \quad (19)$$

qui, comme Y_1 ci-dessus, n'est pas une solution oscillatoire. Ainsi, ce contre-exemple montre que la politique "proportionnelle" de stabilisation n'introduit pas automatiquement, des oscillations dans le "time path" du revenu. Ceci contredit donc les résultats de Phillips. Comment expliquer alors que Phillips trouve que la "proportionnelle" est toujours oscillatoire ?

b) Deuxième cas :

La raison est que Phillips suppose qu'il y a un "time lag" entre la politique désirée $f_p Y$ et la politique réalisée G , dû à un décalage (lag) entre le temps où une décision de corriger le niveau de la production est prise et le temps où l'action de correction commence. Il considère alors le "time lag" suivant :

$$\frac{1}{KD + 1} \quad (20)$$

où $D = d/dt$; exemple $DX = \dot{X} = \frac{dX}{dt} \quad (21)$

k = est la constante temps du précédent "lag". On obtient alors :

$$G = - \frac{1}{kD + 1} f_p Y \quad (22)$$

soit, $k DG + G = -f_p Y$ ou $k \dot{G} = -G - f_p Y$

soit finalement :

$$\dot{G} = - \frac{1}{k} (G + f_p Y) \quad (23)$$

En combinant les équations (15) et (22), nous obtenons :

$$F \dot{Y} + s Y + \frac{1}{kD + 1} f_p Y = 0 \quad (24)$$

soit,

$$k F \ddot{Y} + F \dot{Y} + s k \dot{Y} + s Y + f_p Y = 0 \quad (25)$$

$$\text{(où } \ddot{Y} = D\dot{Y} = \frac{d^2 Y}{dt^2} \text{)} \quad (26)$$

soit enfin :

$$k F \ddot{Y} + (F + sk) \dot{Y} + (s + f_p) Y = 0 \quad (27)$$

dont l'équation caractéristique est

$$k F h^2 + (F + sk) h + (s + f_p) = 0 \quad (28)$$

dont le discriminant

$$\Delta = (F + sk)^2 - 4 Kf (s + f_p) \quad (29)$$

est négatif pour toutes les valeurs numériques considérées par Phillips :

$$(F = 1/4; s = 1/4; k = 1/2 \text{ ou } 1/8; f_p = 1/2 \text{ ou } 2)$$

Les racines de l'équation (29) sont donc complexes, et la solution de (29) est donc oscillatoire. Ainsi donc, ce n'est pas la politique "proportionnelle" qui introduit les oscillations mais plutôt la forme du "time lag" donné par l'expression (20). Nous soutenons qu'il en est ainsi parce que, lorsque le "time lag" (20) est introduit par l'équation (22) dans le modèle (15), l'ordre de l'équation différentielle (15) augmente d'une unité, puisque l'équation qui en résulte, à savoir l'équation (27), est une équation différentielle du deuxième ordre (alors que nous sommes partis d'une équation (15) différentielle du premier ordre). Avant d'examiner le lien entre l'ordre de l'équation différentielle et le "time path" du revenu national, introduisons d'abord la deuxième politique.

2°) – Les politiques "proportionnelle" et de la "dérivée" (ensemble)

Nous allons montrer que, contrairement aux conclusions de Phillips, si nous utilisons les deux politiques ci-dessus, en adoptant le même "time lag" (20) pour les deux, le "time-path" du revenu, qui en résulte sera encore oscillatoire.

Prenons alors dans l'équation (15),

$$G = \frac{1}{kD + 1} (-f_p Y - f_d \dot{Y}) \quad (30)$$

nous obtenons :

$$F \dot{Y} + s Y + \frac{1}{kD + 1} (f_p Y + f_d \dot{Y}) = 0 \quad (31)$$

soit :

$$Fk \ddot{Y} + (F + sk + f_d) \dot{Y} + (s + f_p) Y = 0 \quad (32)$$

ou :

$$\Delta = (F + sk + f_d)^2 - 4 Fk (s + f_p) \quad (33)$$

est encore négatif pour les valeurs numériques considérées par Phillips ($f_d = 1$ ou $1/4$, le reste des valeurs étant les mêmes qu'auparavant).

Donc, bien qu'on ait introduit la politique de la "dérivée" dans le système, la solution de l'équation (32) qui en résulte est oscillatoire. Notons enfin qu'en allant de l'équation (15) à l'équation (32) l'ordre (de l'équation différentielle) est passée de un à deux.

3°) – Explications

Pourquoi, l'ordre de l'équation différentielle est-il si important dans les exemples ci-dessus ? Considérons les graphiques suivants :

Fig. 1

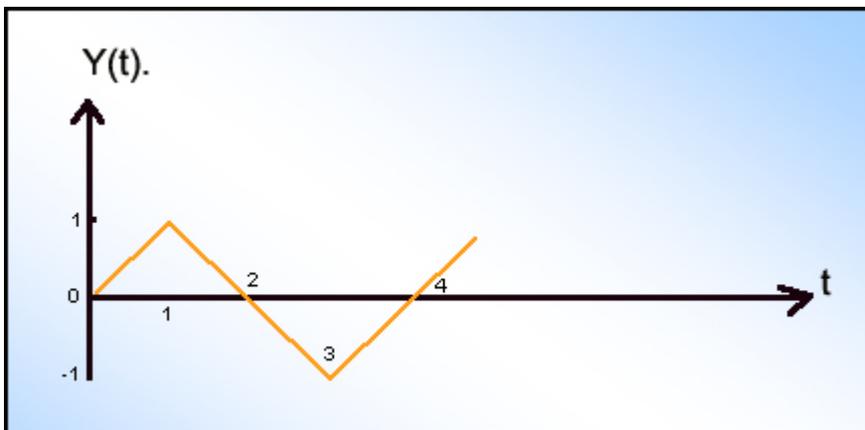


Fig. 2

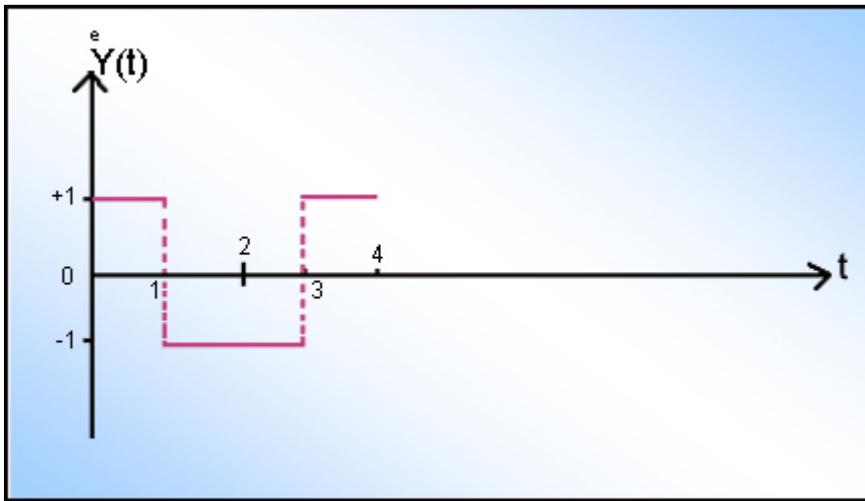
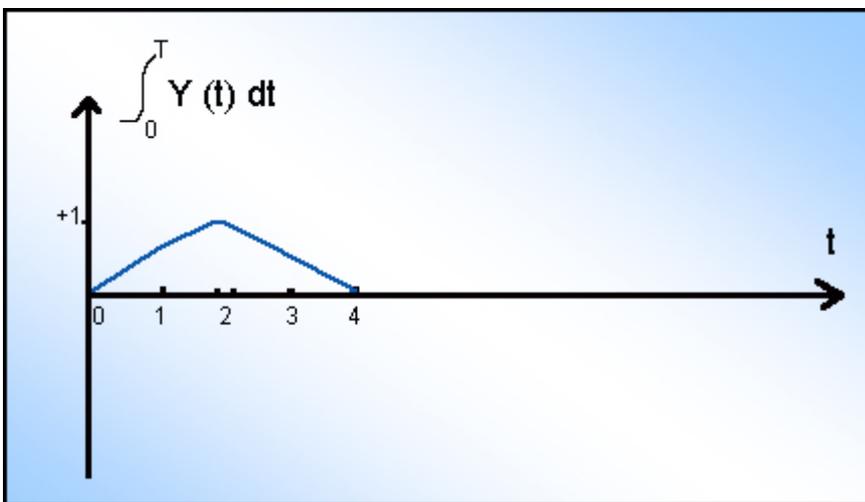


Fig. 3



D'après la figure 2, nous remarquons que, lorsque l'opérateur de différentiation est appliqué à $Y(t)$; l'effet qui en résulte, est une accentuation des fluctuations de $Y(t)$ (en partant de la fig. 1).

La figure 3 montre que l'effet de l'opérateur d'intégration est, au contraire une modération des fluctuations de $Y(t)$.

Dès lors, chaque fois qu'on applique un opérateur de différentiation à une équation différentielle, on accroît l'ordre de l'équation et on introduit des oscillations dans la solution. De même, chaque fois qu'on applique un opérateur d'intégration, on abaisse l'ordre de l'équation différentielle et on tempère les oscillations de la solution de l'équation.

En effet, un intégrateur appliqué à une fonction du temps (a time function), fait la sommation de l'aire située sous la courbe de la fonction pendant un interval de temps. Ce faisant, il tempère (il "arrondit") les fluctuations de la fonction. Par contre l'opérateur de différentiation donne la pente de la fonction et "accentue" ainsi les variations de la fonction.

En appelant $Y(t)$ l'output et $G(t)$ l'input du système, on peut réécrire

l'équation-modèle (15), sous la forme suivante :

$$\sum_{i=0}^{i=1} a_i d^i Y(t) / dt^i = G(t) \quad (34)$$

$$\text{ou : } a_0 = s \text{ et } a_1 = F$$

Dès lors si G est constant, l'output Y (t) sera lié à l'input G par une seule intégration.

Si $G = -f_p Y$, la relation entre Y et G est encore caractérisée par une seule intégration. Par conséquent et encore une fois, la politique "proportionnelle" n'est pas intrinsèquement oscillatoire, comme nous l'avons constaté par la solution (19).

Enfin, si

$$G = - \frac{1}{kD + 1} f_p Y \quad (35)$$

alors, comme nous l'avons vu plus haut, la solution est oscillatoire. C'est par conséquent la forme du "time-lag" avec lequel la politique "proportionnelle" est appliquée qui introduit les oscillations dans la solution et non la politique "proportionnelle" en soi. Il en est ainsi, parce que l'expression (35), ci-dessus, introduit une différentiation supplémentaire dans la relation entre Y (t) et G (t) donnée par l'expression (34) et augmente ainsi l'ordre de l'équation différentielle. Cela peut se voir également par ce qui suit :

$$\text{à partir de l'expression } G = - \frac{1}{kD + 1} f_p Y$$

on obtient :

$$\dot{G} = - \frac{1}{k} (G + f_p Y) \quad (36)$$

$$G = -f_p Y - k \dot{G} \Rightarrow f_p Y = \sum_{i=0}^{i=1} k^i \frac{d^i G}{dt^i} \quad (37)$$

$$-k \dot{G} = -k [-f_p \dot{Y} - k \ddot{G}] \quad (38)$$

$$+ k^2 \ddot{G} = + k^2 [-f_p \ddot{Y} - k \dddot{G}] \quad (39)$$

Maintenant comment expliquer le fait que la politique de "l'intégrale" telle que préconisée par Phillips, introduit de fortes oscillations dans le système, alors que nous venons de dire que l'opérateur d'intégration introduit une modération dans les oscillations ? Considérons alors quelques exemples avec la politique de "l'intégrale".

4°) – La politique de l'"intégrale"

a) Premier cas :

Si dans l'équation (15) nous remplaçons G par,

$$G = -f_i \int Y dt \quad (40)$$

nous obtenons alors,

$$F\dot{Y} + sY + f_i \int Y dt = 0 \quad (41)$$

pour nous débarrasser de l'intégrale, différencions (41),
pour obtenir,

$$F\ddot{Y} + s\dot{Y} + f_i Y = 0 \quad (42)$$

dont le discriminant, est négatif pour les valeurs numériques considérées par Phillips ($f_i = 1/4$ ou 2). La solution est donc oscillatoire et ceci parce que, encore une fois, l'ordre de l'équation différentielle (15) a été augmentée d'une unité, par l'introduction de la politique de "l'intégrale" (40).

Par conséquent, malgré le fait que l'intégrale d'une variable, tends en général, à modérer toute fluctuation dans la variable, ici l'application d'une politique de "l'intégrale", accentue les fluctuations du système. La raison est que ce qui compte, c'est l'effet total de la politique de "l'intégrale" sur le système, qui est dans ce cas, une augmentation de l'ordre du système dynamique (15).

b) Deuxième cas :

Plus haut nous avons montré que, contrairement à ce qu'avait avancé Phillips, une politique de la "dérivée" additionnée à une politique "proportionnelle", n'introduit pas d'effet de "modération" (smoothing effect) dans la solution, aussi longtemps que l'ordre de l'équation différentielle (15) s'accroît après l'application des deux politiques, à cause de la forme du "time-lag" avec lequel elles sont appliquées. Dans le présent contre-exemple, nous allons montrer que nous arrivons à la même conclusion quand nous ajoutons une politique de la "dérivée" à une politique de "l'intégrale" (même dans le cas où aucun "time-lag" n'est appliqué à G).

Prenons,

$$G = -f_i \int Y dt - f_d \dot{Y} \quad (43)$$

dans l'équation-système (15), nous obtenons :

$$F\dot{Y} + sY + f_i \int Y dt + f_d \dot{Y} = 0 \quad (44)$$

En différenciant l'équation ci-dessus, une fois, pour nous débarrasser de l'opérateur d'intégration, nous obtenons :

$$F\ddot{Y} + s\dot{Y} + f_i Y + f_d \ddot{Y} = 0 \quad (45)$$

Notons que ce que nous venons de faire, c'est éliminer l'opérateur d'intégration – le facteur de modération – en différenciant (44), c'est-à-dire, en introduisant des éléments oscillatoires.

Le discriminant de (45) est négatif pour les mêmes valeurs numériques que dans les exemples précédents. La solution de (45) est alors oscillatoire, ce qui contredit donc les conclusions de Phillips.

c) Troisième cas :

Considérons maintenant, une politique de stabilisation composée, comme le préconise Phillippe, par un élément "proportionnel", un élément "intégral" et un élément "dérivée".

Prenons dans l'équation (15),

$$G = -f_p \gamma - f_i \int \gamma dt - f_d \dot{\gamma} \quad (46)$$

nous obtenons :

$$F \ddot{Y} + s \dot{Y} - f_p \gamma + f_i \int \gamma dt + f_d \dot{\gamma} = 0 \quad (47)$$

qui devient :

$$(F + f_d) \ddot{Y} + (s + f_p) \dot{Y} + f_i Y = 0 \quad (48)$$

dont le discriminant est :

$$\Delta = (s + f_p)^2 - 4 f_i (F + f_d) \quad (49)$$

est positif, pour les valeurs numériques considérées par Phillips. La solution n'est pas oscillatoire dans ce cas, même si en passant de l'équation (15) à l'équation (48) l'ordre a augmenté d'une unité. Comment expliquer ce résultat ? Pouvons-nous tenir encore le même raisonnement qu'auparavant, puisqu'à première vue, il semblerait que ce dernier résultat contredise les conclusions auxquelles nous sommes parvenus jusqu'à maintenant ? Oui, sans doute, nos conclusions précédentes restent toujours valables. Considérons en effet, le discriminant (49). Il est clair que son signe dépend du poids relatif des termes,

$$(s + f_p) \text{ et } (F + f_d)$$

si nous retournons maintenant à l'équation-système (48) nous nous apercevons que précisément, le terme $(F + f_d)$ est le coefficient de \ddot{Y} et acte comme un facteur "perturbateur", alors que le terme $(s + f_p)$ est le coefficient de \dot{Y} et joue le rôle d'un facteur de "modération" ("damping coefficient") puisque \dot{Y} est "l'intégrale" de \ddot{Y} . Encore une fois donc, les conclusions de Phillips sont contredits puisqu'ici le facteur de correction "proportionnel" (f_p) joue le rôle d'un "damping coefficient".

Ainsi donc, les exemples examinés jusqu'à présent, nous montrent que, concernant le modèle (15) (ou tout autre modèle linéaire), les effets d'une politique de stabilisation sur la stabilité de la solution dépend de deux choses au moins :

- premièrement, de la forme du "time-lag", avec lequel, la politique est appliquée,
- deuxièmement, des poids relatifs du coefficient "modérateur" (damping coefficient) et du coefficient "perturbateur".

Les politiques, "proportionnelle", "intégrale" de "dérivée", leur

combinaison ou tout autre type de politique de stabilisation, ont un effet

destabilisateur (ou stabilisateur) sur le "time-path" du revenu national, seulement si elles introduisent des différentiations (ou des intégrations) supplémentaires dans l'équation dynamique du système, représentée par l'équation (15). Et même dans ces cas, l'effet total et final dépendra des poids relatifs des coefficients de ces transformations supplémentaires.

Naturellement, les effets d'une politique sur la stabilité d'un système, dépend aussi du modèle utilisé pour décrire le système.

Si par exemple, le modèle est d'ordre, deux, et que nous appliquons une politique de "dérivée" telle que

$$G = f_d \dot{Y} \quad (50)$$

nous introduisons alors, un facteur de "modération" (smoothing factor) puisque \dot{Y} est "l'intégrale" de Y , comme cela peut être vérifié à l'aide du modèle du multiplicateur accélérateur suivant :

$$Z = C + I + G \quad (51)$$

$$C = cY = (1-s)Y \quad (52)$$

$$I = \frac{1}{1D + 1} v \dot{Y} \quad (53)$$

$$G = -f_p Y - f_d \dot{Y} \quad (54)$$

où 1 = "time-constant" du "lag" d'investissement et v = le coefficient d'accélération.

(notons que l'équation (53) est du même type que l'équation (22)).

L'offre est décrite comme avant, par :

$$\dot{Y} = -\frac{1}{F} (Y - Z) \quad (55)$$

L'équation de "mouvement" qui en résulte à la forme suivante :

$$1F\ddot{Y} + [F + s1 + f_d (1 + 1) - v + f_p] \dot{Y} + (s + f_p) Y = 0 \quad (56)$$

où l'on constate que le coefficient (f_d) est un élément du "damping coefficient".

$$[F + s1 + f_d (1 + 1) - v + 1 f_p]$$

facteur "modérateur".

Nous ne devons donc pas être surpris si, en appliquant la théorie du contrôle optimale aux mêmes modèles que Phillips, Turnovsky[2] trouve que la politique de stabilisation économique optimale, la meilleure parmi toutes les politiques possibles, est une combinaison d'une politique "proportionnelle" et d'une politique de "dérivée", pour une équation (modèle) différentielle du second ordre, et une politique "proportionnelle" pour une équation (modèle) du premier ordre. Ce qui corrobore nos résultats mais contredit par contre les conclusions de Phillips.

Pour terminer enfin, signalons une autre faiblesse de l'approche de Phillips, où les formes des actions "correctives" entreprises par l'Etat,

ainsi que les facteurs de "correction" (f_p , f_i , f_d), sont choisis de manière exogène.

Les politiques préconisées sont choisies arbitrairement en ce sens qu'elles ne sont pas le résultat d'un processus d'optimisation où une fonction (objective) de coût, par exemple, serait minimisée afin de trouver la meilleure politique de stabilisation économique, non seulement parmi les trois politiques proposées par Phillips, mais parmi toutes les politiques de stabilisation, possibles. C'est qu'en effet Phillips s'intéresse à l'étude des caractéristiques de stabilité de trois spécifiques politiques de stabilisation, plutôt qu'à la recherche de politiques de stabilisation optimales. Ainsi donc, l'approche de Phillips se caractérise par le manque de toute tentative d'optimisation. Dès lors les politiques de stabilisation qu'il préconise ne sont pas optimales.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKACEM (K) : "An analytical explanation of A. W. Phillips stabilization policies," Journal of the college of administrative sciences, Riyadh University, vol 6, 1978.

PHILLIPS (A. W) : "Stabilization policies in a closed economy," Economic Journal, LXIV (June 1954).

PHILLIPS (A. W) : "Stabilization policy and the time forms of lagged responses," Economic Journal, LXVII (June 1957).

TURNOVSKY (S. J) : "Optimal stabilization policies for deterministic and stochastic linear systems," Review of Economic Studies, XL (January 1973).

Notes

[*] Chargé de cours à l'Institut des Sciences Economiques d'Alger.

[1] A. W. Phillips : voir les références n° 2 et 3.

[2] Voir référence n° 4.